

## DELIBERATION CAC003-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 28 février 2022**

**Objet de la délibération : Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

**Le conseil académique réuni le 8 mars 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le dossier d'accréditation est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 57 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Fait à Angers, en format électronique.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'Angers

**Signé le 14 mars 2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 15 mars 2022**

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

**INSPE de  
Académie de Nantes**



**Établissement intégrateur**

Nantes Université

**Établissement(s) partenaire(s)**

Université d'Angers

Le Mans Université



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)**

Avis du COSP : lundi 13 décembre 2021

Conseil d'Institut : 19 janvier 2022

Conseil d'Administration Nantes Université :

Conseil d'Administration Université d'Angers :

Conseil d'Administration Le Mans Université :

***Merci de renvoyer ce dossier à :***  
[accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr](mailto:accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr)

# Sommaire

<b>1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS .....</b>	<b>5</b>
1.1 DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE L'INSPE ET PRESIDENCES DU CONSEIL DE L'INSTITUT ET DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE ET PEDAGOGIQUE .....	5
1.2 ÉQUIPE DE DIRECTION.....	5
1.3. LES INSTANCES STATUTAIRES.....	6
1.3.1. <i>Le comité stratégique de la formation .....</i>	6
1.3.2. <i>Le Conseil d'institut et Conseil d'orientation scientifique et pédagogique.....</i>	6
1.4. LES INSTANCES CONSULTATIVES .....	6
1.5. LES INSTANCES EXECUTIVES OU DE GOUVERNANCE .....	7
<b>2. STRATEGIE CONCERNANT LE PILOTAGE DU PROJET DE L'INSPE .....</b>	<b>7</b>
2.1. LE BILAN SYNTHETIQUE DE LA STRATEGIE MISE EN ŒUVRE LORS DE LA PERIODE ECOULEE,.....	7
2.2. LES AXES STRATEGIQUES RETENUS POUR LA PERIODE D'ACCREDITATION A VENIR .....	9
2.3. LE PARTENARIAT ET LA GOUVERNANCE MIS EN PLACE ENTRE L'INSPE, LES ETABLISSEMENTS ET LE RECTORAT DANS LE CADRE DE CETTE STRATEGIE.....	12
2.3.1 <i>Partenariat avec les DSDEN pour le 1er degré .....</i>	12
2.3.2 <i>Partenariat avec le Rectorat pour les questions générales et le 2nd degré.....</i>	12
<b>3. PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION .....</b>	<b>13</b>
3.1 PERIMETRE .....	13
3.1.1. <i>Liste des mentions de master MEEF et Parcours .....</i>	13
3.1.2. <i>Liste des autres formations portées par l'INSPE.....</i>	13
3.2 DEPLOIEMENT DES FORMATIONS .....	14
3.2.1. <i>Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement...), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations .....</i>	14
3.2.2. <i>Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle.....</i>	15
3.2.3. <i>Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences.....</i>	18
3.2.4. <i>Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages .....</i>	19
3.2.5. <i>Laïcité, égalité fille/garçon, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires (préciser notamment le contenu et le volume horaire par thématique).....</i>	21
3.2.6. <i>Politique du numérique.....</i>	25
3.2.7. <i>Mise en œuvre de la démarche qualité.....</i>	28
3.2.8. <i>Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations .....</i>	31
3.3 PLACE DE LA RECHERCHE .....	31
3.3.1. <i>Modalités d'articulation formation / recherche (projet de recherche de l'étudiant, place de la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire).....</i>	32
3.3.2. <i>Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE.....</i>	33
3.3.3. <i>Évolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives .....</i>	34
3.3.4. <i>Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué.....</i>	36
3.4 CONTINUUM DE FORMATION .....	38
3.4.1 <i>Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED).....</i>	38
3.4.2. <i>Formation des fonctionnaires stagiaires (T0).....</i>	38
3.4.3. <i>Formation continue .....</i>	39
3.5 PARTENARIATS .....	40
3.5.1. <i>Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.).....</i>	40

3.5.2. Partenariats internationaux .....	41
<b>4. BUDGET DE PROJET.....</b>	<b>42</b>
4.1. ÉVALUATION DES BESOINS : .....	42
4.1.1. MEEF Premier degré .....	42
4.1.2. MEEF Second degré .....	42
4.1.3. Adaptation à l'emploi : .....	43
4.1.4. Stagiaires Alternants et gratification des stages PA. ....	44
4.2. ÉVALUATION DES MOYENS.....	44
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>45</b>

## 1. Renseignements administratifs

### 1.1 Directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPE : [Mohammed BERNOUSSI](#)

Coordonnées téléphoniques : [02.53.59.24.02](#)

Portable : [06.78.33.45.35](#)

Courriel : [mohamed.bernoussi@univ-nantes.fr](mailto:mohamed.bernoussi@univ-nantes.fr)

- Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : [Bernard LEROUX](#)

Coordonnées téléphoniques : -

Portable : [06.70.35.72.13](#)

Courriel : [bernard.leroux@ac-nantes.fr](mailto:bernard.leroux@ac-nantes.fr)

- Nom du président ou de la présidente du COSP : [Alain GAUDEUL](#)

Coordonnées téléphoniques : [02.72.56.65.99](#)

Portable : [06.18.32.08.32](#)

Courriel : [alain.gaudeul@ac-nantes.fr](mailto:alain.gaudeul@ac-nantes.fr)

### 1.2 Équipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail
<b>AUDION Lionel</b>	Directeur adjoint à la Formation	02.53.59.24.03	<a href="mailto:Lionel.audion@univ-nantes.fr">Lionel.audion@univ-nantes.fr</a>
<b>HERSANT Magali</b>	Directrice adjointe à la Recherche	02.53.59.23.71	<a href="mailto:Magali.hersant@univ-nantes.fr">Magali.hersant@univ-nantes.fr</a>
<b>DORE Christophe</b>	Directeur adjoint à la Formation Continue	02.41.22.74.01	<a href="mailto:Christophe.dore@univ-nantes.fr">Christophe.dore@univ-nantes.fr</a>

Concernant les principes de fonctionnement et modalités de pilotage, L'Inspé dispose d'Instances statutaires définies dans les statuts de l'Inspé conformément au Code de l'Éducation (notamment ses articles L. 625-1, L. 713-1, L. 721-1 à L. 721-3 et D. 721-1 à D. 721-8), d'Instances consultatives et d'Instance de gouvernance.

### 1.3. Les Instances statutaires

L'Inspé, depuis l'adoption de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, a commencé tout un travail de refonte de ses statuts et de son règlement intérieur. L'objectif est à la fois de les mettre en conformité avec cette loi mais aussi d'en faire un instrument au service de la stratégie scientifique, pédagogique et du partenariat de l'Institut. De ce fait, à côté des instances statutaires, il est ainsi proposé la mise en œuvre d'instances consultatives afin de développer, structurer et harmoniser la stratégie scientifique et pédagogique de l'Institut.

#### 1.3.1. Le comité stratégique de la formation

Cette instance mise en place lors de la création de l'ESPE, est conservée dans les statuts de l'Inspé. En effet, pour jouer son rôle de pilote dans le cadre de la formation initiale des enseignants, le projet de l'Inspé doit fédérer différents acteurs : universités partenaires et différents services de l'éducation nationale employeur des futurs enseignants. Le comité stratégique a pour fonction d'orienter, coordonner et accompagner l'organisation partenariale. Le Recteur de la Région Académique, les Présidents des trois universités, le Directeur de l'Inspé ainsi que le président du Conseil d'Institut sont les membres de cette instance qui a pour fonction :

- Assurer la cohérence du « projet Inspé »
- Proposer la carte des formations MEEF sur les différents sites universitaires
- Identifier la répartition des charges d'enseignement entre les différents partenaires
- Déterminer et assurer le suivi du budget de « projet ESPE ».

#### 1.3.2. Le Conseil d'institut et Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Les instances de l'Inspé précisées par le code de l'éducation Loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance sont le Conseil d'Institut (CI) et le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP). La composition de ces deux conseils est définie par les textes législatifs, elle assure la représentation de tous les partenaires de l'Inspé. Les fonctions de chacune de ces instances sont aussi définies par les mêmes textes législatifs.

### 1.4. Les instances consultatives

Afin de mieux structurer la politique scientifique et pédagogique de l'Institut, l'Inspé s'est doté dans son Règlement Intérieur (adopté par le Conseil d'Institut le 16 juin 2021) de deux commissions consultatives larges, qui ont vocation à nourrir les avis du COSP et les décisions du CI, mais aussi à faire émerger ces positions d'un débat interne nourri. Ces deux commissions sont :

- 1) La commission pédagogique chargée d'émettre des avis notamment sur :
  - Les orientations pédagogiques, en relation avec la recherche ;
  - L'élaboration, le suivi et l'évaluation des offres et maquettes de formation ;
  - La politique de recrutement des étudiants ;
  - Les orientations et propositions relatives à la formation de formateurs et à la formation continue ;
  - La politique des emplois et de recrutement des personnels enseignants, en relation avec la commission scientifique ;
  - Les questions relatives à la vie universitaire.

2)-La commission scientifique chargée d'émettre des avis notamment sur :

- Les orientations scientifiques, en relation avec les questions de formation ;
- L'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de recherche propres à l'INSPÉ ;
- Le soutien aux activités scientifiques des personnels de l'INSPÉ ;
- Les relations entre la recherche et la formation des formateurs ;
- La politique des emplois et de recrutement des personnels enseignants, en collaboration avec la commission pédagogique.

### 1.5. Les instances exécutives ou de gouvernance

Les instances exécutives et de gouvernance de l'Inspé chargées de la gestion et de la mise en place et de la coordination du projet stratégique sont au nombre de trois :

- *L'équipe de direction* composée du directeur, des directeurs-adjoints et de la secrétaire générale se réunit de façon hebdomadaire ; il s'agit d'un point où toutes les questions de gestion et de coordination sont traitées
- *Le Comité de Direction* : le choix fait est de réunir un comité de direction élargi au moins une fois par mois. Ce Comité est composé de l'équipe de direction (directeur, directeurs adjoints et secrétaire générale), des responsables des sites et leurs adjoints, des responsables administratifs de chaque site, et des chefs des services académiques. Ce Comité a vocation à aborder toutes les questions d'actualité, de coordonner les actions et la mise en œuvre du projet sur les différents sites.
- *Le Comité de Coordination* des services, qui se réunit sous la responsabilité de la secrétaire générale. Il a vocation à coordonner les services administratifs : les services académiques et les services des sites sur la totalité des dossiers.

Les objectifs de ces instances sont : assurer l'organisation, la gestion et la mise en place du projet de l'Inspé sur l'ensemble de l'Inspé, coordonner les services pédagogiques et administratifs et offrir la même équité de traitement des usagers, des personnels sur toute la structure académique.

## 2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

### 2.1. Le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,

Le dossier d'accréditation de l'ESPE Académie de Nantes 2017-2021 se situait en toute logique à la suite de celui de 2013-2014 lors de la création de l'ESPE. De ce fait, les deux derniers quinquennaux ne se sont jamais déroulés jusqu'à la fin : le premier parce que la création de l'ESPE est intervenue après l'accréditation de l'Université et le second parce que la réforme de la formation des enseignants est intervenue dès 2019-2020.

Les axes stratégiques fixés dès la création de l'ESPE, demeurés les mêmes pendant les deux contrats quinquennaux, sont les suivants :

- Asseoir l'ESPE dans le paysage universitaire et consolider le partenariat : la création de l'ESPE-Académie de Nantes en septembre 2013 ne fût pas simple à concevoir. Il s'agissait d'un modèle assez nouveau et fédératif. Grâce à l'implication de tous les partenaires : l'Université intégratrice (Université de Nantes), l'Université d'Angers, Le Mans Université et le Rectorat de l'Académie, l'ESPE a pu trouver une place et faire vivre ce modèle fédératif. Le travail est fluide avec les différents partenaires, avec les composantes disciplinaires des



trois universités et avec le Rectorat. Grâce à cela, le changement structurel important engendré par le passage de l'ESPE vers l'Inspé s'est fait sans situation conflictuelle et avec le soutien de tous les partenaires.

- Asseoir l'offre de formation de l'ESPE : l'ESPE – et l'Inspé par la suite – est une composante spécifique à part entière, elle (il) exerce la pleine (ou presque) responsabilité des masters MEEF et assure ainsi la coordination et la coopération entre toutes les UFR impliquées dans la formation des enseignants. Le MEEF « premier degré » ainsi que la mention « Encadrement Éducatif » sont portés exclusivement par l'Inspé sur les cinq sites géographiques pour le « Premier degré » et un seul pour « l'Encadrement Éducatif ». La mention « Second degré » est présente sur les trois sites à proximité des composantes universitaires (Nantes, Angers et Le Mans). Les parcours de cette mention sont assurés en étroite collaboration avec les composantes disciplinaires. Chaque parcours a deux responsables pédagogiques : un responsable de l'Inspé et un responsable de la composante disciplinaire. La mention PIF est portée aussi par Le Mans Université pour un parcours. L'offre de formation proposée dans ce dossier reste conforme à celle-ci ce qui montre que cette formation est désormais stabilisée dans le paysage universitaire et académique.
- Structurer l'alternance intégrative, cet axe présent dès le dossier d'accréditation de 2013-2014 visait à installer l'alternance comme un système de formation qui vise à construire des compétences et des connaissances par la prise en charge progressive de problèmes professionnels. Le socle commun et le référentiel de compétences constituent les références institutionnelles qui déterminent l'orientation des contenus de formation. Leur mise en scène progressive dans le cadre de la formation invite à préciser des objets d'étude et des situations de formation qui articulent ces préconisations institutionnelles aux fonctionnements des débutants et aux savoirs qui portent sur les différents blocs de formation. Cette alternance intégrative place aussi l'établissement comme un lieu central de la formation, car c'est dans l'établissement que le professeur stagiaire est confronté aux situations professionnelles qui sont les supports de la construction des savoirs et des compétences professionnelles. Les priorités retenues par l'établissement (le socle, la prévention du décrochage, la continuité du parcours de réussite scolaire de l'élève, une des dimensions de ce parcours : PEAC, Parcours d'Éducation Artistique et Culturel, PIODMEP, climat scolaire, citoyenneté et laïcité, etc.) contextualisent un certain nombre de questions pédagogiques et éducatives qui participent des problématiques professionnelles auxquelles les enseignants et les étudiants stagiaires se confrontent. Il contribue ainsi à la transformation des activités professionnelles enseignantes dans les différentes dimensions disciplinaire, didactique, praxéologique, psychosociologique.

Plusieurs indicateurs montrent clairement que ces axes stratégiques ont été atteints : la présence de l'Inspé dans le paysage universitaire et professionnel académique, la coordination de la formation, le tutorat mixte, les liens avec les établissements... De ce fait, pour la prochaine période d'accréditation, l'Inspé Académie de Nantes se fixe de nouveaux axes stratégiques présentés dans la prochaine section.

## 2.2. Les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir

L'Inspé - Académie de Nantes peut désormais s'appuyer sur un ensemble d'atouts majeurs :

- Il est avant tout un projet collaboratif, entre trois universités et le Rectorat de Nantes. L'aspect coopératif est une chance puisqu'il est de fait porté par tous les acteurs et surtout parce qu'il bénéficie de la richesse des apports de ces partenaires,
- Il a un lien fort avec l'employeur, ce qui est une chance pour les étudiants, les enseignants et l'institution. Ce lien, ainsi que l'alternance inscrite dans la formation, doivent nous permettre d'établir une continuité entre **pratique, formation et recherche**.
- L'Institut a la chance, contrairement aux composantes traditionnelles des Universités, de ne pas être disciplinaire mais thématique. Le « professorat » et « l'éducation » nécessitent plusieurs approches et disciplines et de fait l'Institut peut être un **laboratoire de l'interdisciplinarité** et le lieu, encore une fois, de la coopération et de la friction entre plusieurs disciplines.

De ces atouts majeurs, nous devons construire une stratégie claire et reposant sur des objectifs précis et évaluables pour le prochain contrat quinquennal. C'est dans cet esprit où nous nous fixons trois axes stratégiques importants :

1. **La qualité de la formation** : L'offre de formation de l'Inspé est désormais bien installée et semble correspondre aux besoins des métiers exercés. En effet, les étudiants considèrent – selon les enquêtes « Insertion Professionnelles » du SUIO-IP de l'Université de Nantes – que la formation est en adéquation avec le métier du professorat des écoles à 90% et à 94% avec celui de professeur des Lycées et Collèges. Pour le prochain contrat, il faudra franchir un pas supplémentaire, en rendant l'étudiant au centre de la formation offerte. Ceci passe par un certain nombre de leviers, notamment :
  - Travailler sur un continuum de formation de la licence à la titularisation, en cherchant une meilleure articulation entre les licences et l'Inspé et principalement avec les parcours de pré professionnalisation.
  - Donner une meilleure information aux étudiants : taux de réussite par type de licence et les exigences du métier,
  - Travailler avec les Instances du Rectorat (notamment la DAFPEN) sur une meilleure articulation FI et FC
  - Développer une réelle « vie de campus » en encourageant les Bureaux des Étudiants et par l'Aménagement des espaces de vie étudiante sur les différents sites,
  - Établir un lien fort avec d'autres milieux socio-économiques pour ouvrir des perspectives d'insertion professionnelle plus grandes,
  - Poursuivre le travail sur la formation par compétences et aussi mettre en valeur les compétences clés comportementales (« softskills » : travailler en équipe, résoudre des problèmes, communiquer, être créatif...) que la formation permet d'acquérir pour faciliter l'insertion professionnelle,
  - Réaliser des enquêtes annuelles sur le devenir des étudiants
  - Dans un contexte de mobilité économique et sociale croissante, où le métier « d'enseignant » devient attractif après un parcours professionnel autre, l'Inspé doit permettre de diversifier l'offre afin d'accueillir et d'accompagner ce public.
  - Viser l'obtention d'un label qualité pour la formation de l'Inspé.

La qualité ou le label qualité n'est pas une fin en soi, il ne s'agit nullement de s'inscrire dans une démarche d'évaluation continue, mais surtout d'affirmer que l'étudiant est au cœur de la formation offerte au sein de l'Inspé et que l'Inspé lui-même est inscrit dans une démarche d'amélioration

continue du service rendu. Il s'agira de s'appuyer dans cette démarche sur « European standards and guidelines for quality assurance in the European Higher Education Area » (ESG 2015) et sur le Référentiel Qualité Réseau des ESPE (mars, 2018).

2. **La Structuration de la Recherche** : L'Inspé n'est pas une Unité de Recherche et ne dispose pas d'une Unité de Recherche propre ; mais il a vocation à *irriguer la formation* des futurs enseignants « à » et « par » la recherche mais aussi à contribuer à la formation continue des enseignants par les apports de la recherche en éducation. La recherche doit être en mesure de proposer des éléments venant alimenter l'enseignement, tant du point de vue des contenus enseignés que du développement des compétences des formateurs ; et également être en capacité de se saisir des préoccupations de terrain et éventuellement les intégrer dans des objets de recherche. De ce fait, les enseignants-chercheurs de l'Inspé sont formateurs et ont à ce titre une connaissance des problématiques de formations des pratiques et de leur développement. Ils sont membres de différents laboratoires ligériens et représentent différentes disciplines de recherche (didactiques disciplinaires, didactique de la formation, sociologie, psychologie, linguistique...). La structuration de la recherche en éducation passe par plusieurs axes :
- *Structuration de la recherche académique à l'extérieur de l'Inspé : développement de nouvelles interactions avec les laboratoires ligériens.* La recherche sur la formation des pratiques et leur développement au service des apprentissages des élèves impulsée et/ou pilotée par l'Inspé doit bénéficier des compétences de l'ensemble des chercheurs ligériens qui souhaitent travailler sur cette thématique. Il s'agit donc de constituer un tissu favorable à cette recherche en développant des partenariats / relations de recherche avec les laboratoires ligériens intéressés par la problématique. La synergie de ces interactions vise à permettre le développement de recherches reconnues au rang national et international ainsi que la réponse à des appels à projets.
  - *Développement de recherches collaboratives avec les acteurs de l'éducation* : les résultats de la recherche en éducation montrent que les « recherches action » et « recherches collaboratives » qui réunissent l'expertise de professionnels de l'éducation et de la recherche constituent des modalités de recherche fructueuses pour la compréhension des pratiques et leur développement dans leur complexité. Ce type de recherche horizontale offre un cadre éthique satisfaisant. Il constitue par ailleurs une opportunité d'irriguer par la recherche la formation des formateurs académiques. Il s'agit donc de permettre, en relation avec les services académiques, la CARDIE<sup>1</sup> et les établissements, le développement de recherches collaboratives impliquant des chercheurs, des formateurs académiques et des collègues en poste dans les établissements.
  - *Donner une visibilité aux recherches menées par les chercheurs de l'Inspé et dans le cadre d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique).* Cette visibilité est à envisager à différents niveaux : à l'intérieur de l'Inspé pour soutenir la formation continue des formateurs de l'Inspé et l'irrigation de la formation par la recherche sur chaque site de l'Inspé ; à l'échelle régionale universitaire ; à l'échelle régionale du rectorat. En effet, le manque de visibilité de

---

<sup>1</sup> Une convention dans ce sens avec la CARDIE est en cours de finalisation

la recherche effectuée à l'Inspé a des répercussions sur plusieurs éléments : l'irrigation de la formation par la recherche, le développement d'interactions de recherche avec les autres laboratoires ligériens et le développement de partenariats, l'irrigation de la formation initiale par la recherche.

3. **Le développement de l'International.** Les mobilités entrantes et sortantes à l'Inspé Académie de Nantes, bien avant la crise sanitaire, étaient très faibles. Nous enregistrons un peu moins d'une dizaine d'étudiants en mobilité entrante et une trentaine en mobilité sortante. La mise en place d'un parcours dans la mention PIF « Ingénierie de Formation dans et un Contexte International » (IFCI) exclusivement tourné vers le Portugal et le Brésil n'a pas contribué à une amélioration de ces mobilités. Ce manque de mobilité sortante pouvait s'expliquer au moins par deux éléments : dans plusieurs parcours « Second degré » (notamment les langues), les étudiants effectuaient une mobilité plutôt en licence et jugeaient peu opportun d'en faire une autre en master. Par ailleurs, la position du concours au niveau du Master 2 empêchait tout projet de mobilité l'année du concours et encore plus l'année du stage. Le passage du concours en seconde année de master, la volonté politique nationale de faire de l'Europe une « Puissance Éducative » dans le cadre de la présidence Française du Conseil de l'Europe, et ceci notamment par le biais de deux axes : former dès 2022 les futurs professeurs à la mobilité européenne notamment par le biais de l'initiation à la diversité des systèmes éducatifs européens pour permettre un véritable enrichissement des pratiques pédagogiques dans des classes ; et la réciprocité des échanges européens, ce qui suppose une mobilité entrante plus active et mieux anticipée ; nous pousse à développer davantage les relations internationales et les mobilités. Par ailleurs les bénéfices d'une mobilité pour les futurs enseignants sont nombreux et s'illustrent à la fois dans l'acquisition de compétences transversales et psychosociales (*softskills*), mais aussi dans l'acquisition d'une posture réflexive importante dans la pratique professionnelle. De ce fait, les axes choisis sont simples :
- CAPEFE : l'Inspé Académie de Nantes expérimente la mise en place de la Certification CAPEFE depuis la rentrée 2020-2021 (approbation de la CFVU en décembre 2020 et mise en place dès janvier 2021). Cette certification est mise en œuvre sur fonds propres. La première promotion a comporté 60 étudiants qui ont suivi la formation et 77% d'entre eux ont validé la certification. En 2021-2022, elle concerne 65 étudiants, avec une ouverture à un public en formation continue. Le passage en mode hybride de la formation vise à augmenter son attractivité pour le public en formation continue. L'objectif est d'amplifier cette certification pour aller vers une dizaine de groupes et inscrire cette démarche dans le budget de projet.
  - Développer la mobilité sortante : le passage du concours en seconde année de master devrait favoriser la mobilité étudiante. Nous comptons mener une politique incitative pour augmenter de façon significative le nombre de mobilités sortantes même de courtes durée.
  - Stage Pratique Accompagnée : l'objectif est de valoriser et reconnaître des stages de pratique accompagnée à l'étranger, principalement dans des établissements français à l'étranger mais pas exclusivement.
  - Séjour d'un semestre : enfin le dernier axe serait d'aboutir au final à des étudiants qui effectuent des séjours plus longs : un semestre de formation à l'étranger.

## 2.3. Le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

Même s'il n'y a qu'une seule convention entre les différents partenaires et le Rectorat (cf. annexe 4) ; les liens et les réunions bipartites avec le rectorat sont nombreuses, régulières et rythment l'année universitaire. Nous allons distinguer les réunions concernant le 1<sup>er</sup> degré de celles du 2<sup>nd</sup> degré dans la mesure où les premières sont majoritairement tissées au niveau départemental, même s'il y a des réunions académiques annuelles.

### 2.3.1 Partenariat avec les DSDEN pour le 1<sup>er</sup> degré

Le premier moment marquant de la rentrée universitaire est l'accueil des fonctionnaires stagiaires. Il fait l'objet d'un accueil conjoint, Inspé/DSDEN, au sein des locaux universitaires de chacun des cinq sites de l'Inspé correspondant aux cinq départements.

Par ailleurs des groupes de pilotage départementaux, se réunissent deux à trois fois dans l'année afin de régler des problématiques locales liées à la formation.

Par ailleurs, le responsable pédagogique de chacun des sites ainsi que des formateurs sont invités au Conseil départemental de formation de chaque département.

Sur le plan académique, au moins une réunion de pilotage académique est organisée par an. Elle regroupe les 5 IENA et leurs adjoints, les 5 responsables de site et leurs adjoints 1<sup>er</sup> degré, le responsable de la mention 1<sup>er</sup> degré et le directeur adjoint à la formation. Cette instance a pour objectif de traiter de points « macro » sur l'harmonisation des principes de la formation, les principes de la mise en stage (SPA, stage des contractuels alternants, charte des stages SPA, stage des fonctionnaires stagiaires), l'organisation du tutorat mixte (visites conjointes, bilans, outils, dispositif d'accompagnement et de soutien). Les questions relatives à la FC et au CAFIPEMF sont régulièrement abordées.

Par ailleurs, le conseil de perfectionnement du MEEF 1<sup>er</sup> degré s'organise une fois l'an en structure académique.

### 2.3.2 Partenariat avec le Rectorat pour les questions générales et le 2<sup>nd</sup> degré

Le partenariat Inspé/Rectorat pour le second degré est plus formalisé et structuré au niveau académique, il est piloté côté Rectorat par la Doyenne des IA-IPR, la Doyenne des IEN-ET et le DAFPEN ; côté Inspé par la direction (le directeur et le directeur adjoint à la formation) et la Responsable de la mention second degré. Plusieurs temps forts marquent ce partenariat.

D'abord, **l'accueil institutionnel des fonctionnaires stagiaires** par le Recteur auquel la direction de l'Inspé participe.

Plusieurs réunions portent sur la mise en place de **la professionnalisation** : mise en stage et principes régulant le stage, la rédaction d'éléments de cadrages et de la charte des stagiaires, mise en place du tutorat mixte, procédures d'accompagnement et de suivi...

Par ailleurs deux journées de tutorat mixte sont organisées : l'une en octobre et l'autre en janvier. Un point spécifique est consacré aux parcours adaptés en mois de septembre. Deux demi-journées réunissant les responsables de parcours et les tuteurs des étudiants de M1 et M2 (SPA) sont également co-organisées par l'Inspé et la DAFPEN.

## 3. Présentation de l'offre de formation

### 3.1 Périmètre

#### 3.1.1. Liste des mentions de master MEEF et Parcours .

- **Mention « Premier degré » : ne comportant aucun parcours**
- **Mention « second degré » comportant 15 parcours :**
  - *Allemand,*
  - *Anglais,*
  - *Documentation,*
  - *Domaine Scientifique et Industriel,*
  - *Économie-gestion,*
  - *Éducation Physique et Sportive.*
  - *Espagnol,*
  - *Histoire-Géographie,*
  - *Informatique et Sciences et Numérique*
  - *Lettres Modernes,*
  - *Lettres-Langues et Culture humanistes,*
  - *Mathématiques,*
  - *Physique-Chimie,*
  - *Sciences de la Vie et de la Terre,*
  - *Sciences économiques et Sociales*
- **Mention « Encadrement Éducatif » : ne comportant aucun parcours**
- **Mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » : comportant quatre parcours**
  - *Enseignement, Expertise et Apprentissage (EEA).*
  - *Société, Éducation et École Inclusive (S2EI)*
  - *Ingénierie de Formation et Usage du Numérique dans les Organisations (IFUNO)*
  - *Ingénierie de formation et contexte internationaux (IFCI)*

#### 3.1.2. Liste des autres formations portées par l'INSPE

L'Inspé porte aussi d'autres formations, en plus des DU parcours adaptés dont nous ne parlerons pas ici, l'Inspé porte :

- **CAPPEI** : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ; en lien avec le Rectorat de l'Académie et les différentes DSDEN, l'Inspé porte cette certification dans les différents départements.
- **DU Philosophie avec les enfants** : Ce DU est le premier et le seul en France sur ce champ particulier (formation à l'animation d'ateliers de philosophie avec les enfants). Ce DU présente un caractère unique dans le champ de la formation en France et s'inscrit dans le cahier des charges de la Chaire UNESCO/U. de Nantes sur la pratique de la philosophie avec les enfants. Ce DU s'adresse prioritairement aux personnes travaillant dans le monde de l'éducation et de l'enfance (écoles, collèges, lycées, centres éducatifs fermés, bibliothèques, centres de loisirs, foyers de l'enfance, etc.) ou dans des structures culturelles accueillant du public enfantin et/ou adolescent (théâtres, musées, librairies, etc). Il peut aussi concerner

des étudiants en philosophie qui se destinent aux métiers de l'éducation ou de la médiation culturelle.

- **CAPEFE** Le Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) est une nouvelle certification qui s'adresse aux enseignants et futurs enseignants de toutes les disciplines, désireux d'enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue.

## 3.2 Déploiement des formations

3.2.1. Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement...), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations

La problématique centrale de l'Inspé Académie de Nantes est le fait que les maquettes portées par l'Inspé sont uniques (une seule maquette 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré...), mais leur mise en œuvre est plurielle : elles sont dispensées sur 3 ou 5 sites, mises en place par des équipes différentes et comportant plusieurs parcours sur différents sites. De ce fait, la coordination des formations est primordiale à différents niveaux.

Statutairement, le **COSP** (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique) a vocation à « proposer des évolutions du dispositif de formation initiale et continue en prenant appui sur une évaluation interne du dispositif de formation ». La mise en place récente du COSP fait qu'un des premiers dossiers sur lequel le COSP va rendre un avis est celui -ci.

Par ailleurs, nous avons mis en place une **commission pédagogique** dont le rôle est d'émettre des avis sur :

- Les orientations pédagogiques en lien avec la recherche,
- L'élaboration, le suivi et l'évaluation des offres et maquettes de formation en lien avec les conseils de perfectionnement des masters MEEF
- La politique de recrutement des étudiants
- Les orientations et propositions relatives à la formation de formateurs et à la formation continue
- La politique des emplois et de recrutement des personnels enseignants, en relation avec la commission scientifique
- Les questions relatives à la vie universitaire

Parallèlement, nous avons trois réunions par an dites des « **réunions de régulation** ». Elles regroupent les équipes pédagogiques des différents sites et des différents parcours au sein d'une même mention. Ces réunions présidées par le responsable ont vocation à mettre en place une coordination interne à la mention et à soulever aussi les problématiques, les difficultés ou les projets concernant la mention.

Ces réunions de régulation suivent généralement des réunions « **Unité disciplinaire** ». Les unités disciplinaires regroupent par discipline ou domaine les enseignants et les enseignants-chercheurs de l'Inspé intervenant dans ces disciplines.

Elles ont vocation à favoriser le travail en équipe des formateurs avec une mutualisation des savoirs et des pratiques de formation. Elles permettent aux enseignants chercheurs d'informer leurs collègues non chercheurs des avancées de la recherche et de leurs propres travaux. Tout ceci vise à

renforcer la cohérence académique du projet de formation de l'Inspé. Elles améliorent la régulation des formations en participant en tant que force de proposition à la construction de la formation. Elles font le lien avec la formation de formateurs en proposant des priorités en formation et des actions locales. Elles participent à l'accueil et à l'intégration des nouveaux formateurs de la discipline ou du domaine.

Enfin les **Conseils de Perfectionnement** ont pour mission le suivi et la régulation des formations de master portées par l'Inspé, dans une perspective d'évaluation et d'adaptation de l'offre de formation ainsi que d'amélioration constante de sa qualité.

Ils sont rattachés aux mentions et parcours ouverts dans les Universités de l'académie et rassemblent des enseignants, des étudiants, et des représentants de l'Éducation Nationale.

Ils examinent la mise en oeuvre du plan de formation, évaluent son exécution et portent des propositions d'évolutions devant le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Chaque conseil de perfectionnement est préparé par une commission préparatoire. Pour le premier degré la formation étant organisée sur les 5 sites de formation, il est institué autant de commissions préparatoires de sites. Les compétences de ces commissions sont limitées aux organisations locales de la formation. Elles rendent compte de leurs travaux au Conseil de Perfectionnement de la mention MEEF 1er degré.

Pour le second degré, il est institué une commission académique préparatoire aux travaux du Conseil de perfectionnement de la mention MEEF 2nd degré.

### 3.2.2. Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle

*En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » en annexe 1*

Au sein des masters MEEF, les équipes pédagogiques sont pluri-catégorielles, impliquant personnels en poste à l'université, à la fois l'Université intégratrice, mais aussi les deux Universités partenaires. Ils sont issus de l'Inspé et des composantes disciplinaires partenaires. Ces personnels des Universités sont constitués d'Enseignants Chercheurs, mais aussi de personnels second degré. Nous avons aussi des personnels rattachés à l'Académie et enfin dans une moindre mesure, des professionnels hors éducation particulièrement pour la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.

Depuis sa création, l'ESPE et puis l'Inspé Académie de Nantes a fait le choix de constituer des équipes pédagogiques pluri-catégorielles. Afin de garantir la complémentarité dans la formation initiale, l'équipe pédagogique est composée environ de 158 enseignants statutaires à la rentrée 2021-2022. Le tableau suivant (tableau 1) présente la composition de cette équipe :

Tableau 1 : Répartition de l'équipe pédagogique d'enseignants statutaires.

2021-2022	
Professeur des Universités	3
Maître de conférences	30
Enseignant 2 <sup>nd</sup> degré	35
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré	12
Temps partagés	76
<b>Total</b>	<b>156</b>

Le tableau suivant (tableau 2) présente la répartition de l'équipe en pourcentage à la fois en termes d'effectifs, mais aussi en termes d'apport à la formation (potentiel heures TD). En effet, l'apport en heures (le potentiel) n'est pas le même : un enseignant second degré doit effectuer 384 hTD alors



qu'un « temps partagé » ou un enseignant-chercheur a une obligation de service statutaire de 192 h TD.

Tableau 2 : répartition en potentiel et effectifs

Catégorie	Effectifs		Apport en heures	
	Effectifs 20-21	Pourcentage	Potentiel HTD	Pourcentage
Enseignants – Chercheurs	33	21%	6 336 h	16 %
Enseignants 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degré	47	30 %	18 048 h	46 %
Temps partagés	76	49 %	14 592 h	38 %
Total	156	100 %	38 976 h	100 %

En termes d'effectifs, ce sont les temps partagés qui constituent presque la moitié des effectifs de l'Inspé Académie de Nantes, et ils apportent environ 38% du potentiel de formation.

### 3.2.2.1. Les professeurs ayant une classe en responsabilité



La réforme de la formation des enseignants fixe comme objectif d'avoir le tiers des cours dispensés par des professeurs ayant une classe en responsabilité. A l'Inspé Académie de Nantes, ces professeurs correspondent à trois catégories de personnel :

- Des **temps partagés** : il s'agit de collègues qui sont à 50% en responsabilité devant des classes (primaires ou secondaires) et 50% comme formateurs à l'Inspé. Ces collègues sont recrutés sur des supports vacants affectés à l'Inspé. L'appel à candidature est lancé – le plus souvent – auprès des chefs d'établissements et le recrutement se fait par une commission associant le corps d'inspection et l'équipe pédagogique. L'Université intégratrice s'est engagée à doter l'Inspé d'un volume stable de 76 postes. Ces temps partagés sont recrutés sur la masse salariale de l'Université intégratrice.
- Les **PEMF** (Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs) du premier degré. Par le biais d'une convention liant les trois universités régionales, le Rectorat et l'Inspé, pour le premier degré, il existe une procédure d'échange d'heures entre des formateurs Inspé intervenant dans les plans départementaux de formation et des PEMF qui interviennent dans la formation initiale Inspé.
- Des **vacataires**, qui sont des enseignants en responsabilité dans des classes et qui interviennent pour des volumes d'heures variables (entre 12 et 48h).

Les collègues en temps partagé sont très largement majoritaires dans cette catégorie, ils représentent 49% de l'effectif enseignant de l'Inspé et plus du tiers de la formation (38% du potentiel). Quant aux vacataires, ils sont environ 150 à être recrutés chaque année à l'Inspé. Ils

effectuent ainsi un volume de *3400 heures TD* environ, cependant, le nombre d'heures réalisé par des professeurs ayant une classe en responsabilité effective n'est que de **1900 hTD**. Sur ces 150 vacataires, nous avons 3 professeurs des écoles, 29 PRAG et 52 PRCE qui sont tous en responsabilité devant une classe.

**Les PEMF (Professeurs des Écoles Maître Formateur)** s'inscrivent dans le cadre d'une convention entre les trois universités, le Rectorat et l'Inspé, il est stipulé que les formateurs Inspé ont vocation à intervenir dans les différents plans départementaux de formation, ils assurent ainsi complètement la certification CAPPEI ; et en contrepartie, sur la base d'un échange d'heures, des Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs, interviennent dans la formation initiale des étudiants avec un accord des DSDEN. Le volume horaire global est de **1200h TD**. Cet échange d'heures est globalement respecté, même si en fonction des départements, ce respect est variable.

### *3.2.2.2. Synthèse*

Au total, le volume horaire assumé par des professeurs ayant une classe en responsabilité (toutes catégories confondues) est de 17 692 hTD **ce qui représente donc 45,4%**.

Si ce pourcentage répond très largement à l'objectif de la réforme de faire assurer le tiers de la formation par des enseignants ayant une classe en responsabilité, il cache néanmoins quelques disparités. En effet, ce pourcentage dépasse les 50% pour la mention second degré, en revanche pour le premier degré il atteint seulement 25,5%. Ceci malgré un effort particulier de l'Inspé à la rentrée 2021-2022 qui a consisté à redéployer 9 postes en temps partagé vers le Premier degré.

En effet, malgré les efforts de l'Inspé depuis la rentrée 2019-2020 pour flécher des postes temps partagés pour le 1<sup>er</sup> degré, l'attractivité reste très limitée et il n'est pas rare que des collègues après peu d'années à l'Inspé souhaitent retrouver leur classe. Ceci s'explique par au moins trois raisons :

- Le manque d'attractivité pour un professeur des écoles, qui de fait « abandonne » sa classe pour un mi-temps et symboliquement c'est plus fort que pour le second degré où le raisonnement est fondé sur un nombre de classes différent. Ceci constitue un obstacle important pour plusieurs collègues et pèse beaucoup.
- Le travail à l'Inspé implique plusieurs tâches qui ne sont pas reconnues (les réunions multiples, le suivi des stagiaires...), et de fait constitue parfois une perte financière. L'accumulation des deux temps partagés provoque une charge supérieure à un temps plein.
- Les collègues qui viennent à l'Inspé, ont l'impression d'être moins bien reconnus dans leur circonscription que ceux qui restent dans leur classe (notamment au niveau des notations et de l'évolution de la carrière).

Cependant, plusieurs collègues en « temps partagés » (34% de cette catégorie) sont en responsabilité devant une classe au collège. Leur intervention dans le MEEF premier degré est très pertinente au titre de la continuité des cycles et des liens entre école et collège.

En conclusion, un travail important devra être mené pour mieux reconnaître le statut de ces collègues du premier degré dans la formation et fluidifier probablement davantage le passage « Éducation Nationale » vers « Inspé » et inversement. Nous avons la chance d'avoir pu stabiliser,

avec l'Université intégratrice, un volume fixe de temps partagés (76 postes) permettant de mener une réflexion et un travail en dehors des contraintes RH.

### 3.2.3. Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences

Les évolutions des textes réglementaires mais également celles de la société nous incitent de plus en plus à mettre en avant les compétences acquises par nos étudiants lors de leur formation. Déployer une offre de formation centrée sur les compétences est un projet ambitieux qui place d'abord les étudiants au cœur de la formation. En effet, la transformation progressive des diplômes en blocs de compétences permettra de personnaliser les parcours en tenant compte de la diversité et des spécificités de nos étudiants.

Le développement de l'approche par compétence s'inscrit dans un contexte visant à favoriser la réussite de nos étudiants. Sa mise en œuvre conduit à revoir, à adapter et à développer une nouvelle conception de l'offre de formation. Elle permettra ainsi de proposer des parcours plus flexibles, des diplômes plus lisibles, une offre de formation plus attractive. L'approche par compétences répond à des enjeux en termes d'insertion des étudiants, d'attractivité des formations, de développement de la formation tout au long de la vie et de développement pédagogique.

La démarche d'approche par compétences participe également à l'amélioration de l'offre de formation à plusieurs niveaux :

**Pour les étudiants**, elle permet de :

- Avoir une idée plus précise des compétences apportées par la formation ;
- Percevoir l'utilité professionnelle des enseignements et des activités proposées ;
- Faire des liens entre leurs différents apprentissages et les différentes années de leur cursus de formation, dans un esprit de développement de l'interdisciplinarité ;
- Se constituer un portefeuille de compétences qui s'enrichira au cours de leur vie professionnelle ;

**Pour l'équipe Enseignante**, elle permet de :

- Favoriser l'interdisciplinarité ;
- Intégrer des innovations en termes de méthodes de formation, d'accompagnement des étudiants et d'évaluation ;
- Décloisonner les enseignements ;
- Rénover et ajuster les programmes ;
- Individualiser les parcours ;
- Renforcer la motivation des étudiants.

**Pour l'Institut**, elle va permettre de :

- Faire évoluer l'offre de formation, gagner en lisibilité et en cohérence ;
- Individualiser l'offre pour répondre aux objectifs personnels de chacun ;
- Offrir des modules de formations courts en Formation continue, notamment avec l'instauration des nouveaux droits pour le salarié ;
- Valoriser la recherche.

Les Masters MEEF sont particulièrement adaptés pour une mise en place d'une approche par compétences et ceci pour plusieurs raisons : il s'agit de formations universitaires et professionnelles, destinées à des étudiants en formation initiale mais aussi à des personnels en

formation continue, ils sont fondés sur des référentiels clairs et sur des compétences et niveaux de compétences très clairement définis. De ce fait, on pourrait penser que mécaniquement la mise en œuvre d'une approche par compétences est très simple.

Cependant, transformer une offre de formation en mettant en avant les compétences correspond à un véritable projet, dans lequel les responsables de formation ont un rôle central. Il faut surtout éviter une coloration cosmétique de ce qui se fait déjà en approche par compétences, c'est pour cela qu'il faut d'abord :

- Fédérer l'équipe pédagogique – de façon bienveillante - autour d'un projet commun, d'objectifs partagés ;
- Établir à partir du référentiel MEEF de compétences et un référentiel des modalités d'évaluation pour aboutir à une maquette pédagogique et à un document « modalités de contrôle des connaissances et des compétences », pour réaliser un réel alignement pédagogique.

Ceci nécessite un temps, une formation des équipes et une mise en œuvre progressive. C'est le choix de l'Inspé Académie de Nantes d'inscrire cette mise en œuvre comme une trajectoire dans le projet quinquennal en commençant d'abord par une formation et un échange sur cette approche. Dans ce cadre, nous sommes en train de mettre en place une large formation dans ce domaine et un accompagnement au changement en collaboration avec l'Institut Français de l'Éducation.

#### 3.2.4. Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

Le stage s'inscrit, dans une conception pédagogique globale et cohérente, comme élément fondamental de la formation. La complexité de la profession, les exigences actuelles du métier et le contexte d'exercice, nécessitent que le futur enseignant soit formé dans le cadre d'une alternance à la fois professionnelle et universitaire à laquelle concourent différents acteurs, institutions et lieux de formation. Ces différents terrains de formation développent des logiques complémentaires d'acquisition par transmission ou par expérience à partir des stages. L'alternance est un système de formation qui vise à construire des compétences et des connaissances par la prise en charge progressive de problèmes professionnels. Le socle commun et le référentiel de compétences constituent les références institutionnelles qui déterminent l'orientation des contenus de formation. Leur mise en scène progressive dans le cadre de la formation invite à préciser des objets d'étude et des situations de formation qui articulent ces préconisations institutionnelles aux fonctionnements des débutants et aux savoirs qui portent sur les différents blocs de formation. C'est dans ce cadre que nous nous sommes attachés à définir ces stages en articulant la place des activités professionnelles à construire dans le dispositif global de la formation.

Dans cet esprit, les différents stages visent à placer l'établissement scolaire ou l'EPL dans lequel se déroule le stage comme un lieu central de la formation, car c'est dans cet établissement que le futur enseignant sera confronté aux situations professionnelles qui sont les supports de la construction des savoirs, des savoir-faire et des compétences professionnelles. Mais ceci n'est possible que si l'étudiant est en capacité de prendre de la distance par rapport aux urgences de la pratique professionnelle, ce qui signifie qu'il dispose de suffisamment de connaissances théoriques et disciplinaires lui permettant d'avoir un recul et une capacité d'analyse des situations pratiques. Les disciplines de la formation constituent les cadres d'analyses et d'action enseignés aux étudiants.

L'appropriation de ces cadres doit leur permettre :

- De s'extraire de l'urgence pratique
- De mobiliser des savoirs pour changer leurs manières d'analyser et d'agir dans l'établissement, dans la classe et dans le travail préparatoire de la classe.

C'est pour cela que ces disciplines prennent pour objet les relations entre trois composantes :

- Des situations scolaires (stages, vidéos...)
- Les conceptions des étudiants
- Et des pratiques alternatives possibles.

Elles permettent de dégager les conditions de mise en œuvre efficaces des modèles d'enseignement. C'est cette cohérence et continuité globale qui fait que l'offre de formation que nous proposons est *universitaire et professionnelle* : elle implique à chaque niveau les expériences de stage et les disciplines de la formation.

C'est la base de ces principes de cohérence pédagogique globale, et conformément à l'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », que l'organisation des stages proposée pour les différentes mentions est la suivante (tableau 3).

Tableau 3 : Stages en fonction des années du Master

Niveau	Type de stage	Objectifs	Durée	Accompagnement
Master 1	Observation et pratique accompagnée	Aider à la prise de responsabilité de la classe Entrer dans une démarche réflexive par rapport à sa propre activité d'enseignement Observer des pratiques de classes expertes Connaître le contexte d'exercice (EPL)	6 semaines	Tutorat Inspé et tuteur établissement
Master 2	Étudiants Alternants	L'étudiant qui effectue son alternance est placé en responsabilité. Cette alternance donne lieu à un contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs.	12 semaines cumulées	Inspé et Tuteur établissement
	Étudiants non alternants - Pratique accompagnée	Observer et mettre en œuvre des situations de classe. Observer et participer à la vie de l'établissement.	12 semaines cumulées	Inspé et Tuteur établissement
	Établissement Français à l'étranger		12 semaines cumulées	Inspé
	Autres stages	Découvrir des établissements de formation hors Éducation Nationale (par exemple : Centre de Formation d'Apprentis).	12 semaines cumulées	Inspé – établissement

Le stage alternant contractuel a été mis en place à la rentrée 2021-2022. Un travail important avec les services de l'Académie de Nantes a permis cette mise en place de façon souple et fluide. De cette première année d'expérience, on peut retenir les éléments suivants :

- La qualité du travail mené avec les services du Rectorat de l'Académie de Nantes pour réussir ce stage
- Une forte attractivité des postes alternants en premier degré (96% des supports publiés ont été pourvus), par rapport au second degré où seulement 57% des postes ont été utilisés.
- Les taux présentés ci-dessus pour l'Académie de Nantes sont supérieurs (pour le 1<sup>er</sup> degré) et proches des constats nationaux.
- La relative non-attractivité des postes en second degré semble s'expliquer au moins par deux éléments : la disparité entre les disciplines (dans plusieurs disciplines le nombre de postes proposés est supérieur au nombre de candidats possibles sauf en EPS où le nombre de candidats était quatre fois supérieur au nombre de postes ouverts) ; mais aussi le bon taux de réussite des étudiants en CAPES : plusieurs candidats étaient déjà admissibles et ont réussi le CAPES.

Ces éléments nous ont servi pour mieux cadrer les stages en pratique accompagnée et nous serviront pour mieux organiser les stages alternants lors de la prochaine rentrée. Ils devraient aussi conduire à une réflexion sur les capacités d'accueil des parcours notamment quand il y a un fort décalage entre cette capacité d'accueil et les perspectives d'emploi.

Par ailleurs, grâce à un travail efficace avec les différents services du Rectorat, l'Académie de Nantes a pu mettre en place, et dans des délais très courts, la gratification de tous les stagiaires en pratique accompagnée. Il nous semble important de souligner la qualité du travail et l'engagement de tous les services en faveur de la réussite de dispositif.

### 3.2.5. Laïcité, égalité fille/garçon, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires (préciser notamment le contenu et le volume horaire par thématique)

La formation aux valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et la lutte contre toutes les formes de discrimination ; fait partie des contenus de chacune des maquettes proposées. Le choix pédagogique fait est de distiller ces enseignements sur plusieurs Unités d'enseignement et non de créer des Unités spécifiques. Même dans les enseignements disciplinaires, ces valeurs seront abordées : au sein d'un enseignement de physique par exemple, on peut aussi aborder comment présenter telle expérience à des enfants à besoin éducatif spécifique. Dans cette section, nous allons présenter quelques principes pédagogiques qui ont guidé certaines thématiques majeures de ces valeurs.

#### 3.2.5.1. École inclusive

L'école inclusive ne se limite pas aux enfants à besoins éducatifs particuliers, c'est d'abord inclure tous les élèves malgré leur hétérogénéité et lutter contre toutes les discriminations. Cet enseignement est présent partout y compris dans les enseignements disciplinaires. Conformément aux objectifs ministériels dans le domaine de l'École inclusive (Arrêté du 25 novembre 2020), les trois mentions MEEF proposent une formation initiale spécifique relative à cette thématique et plus globalement à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'objectif principal est de développer les compétences professionnelles des étudiants en formation MEEF. Par ailleurs, l'un des parcours de la mention PIF (Parcours S2EI : Société, Éducation et École Inclusive) est destiné plus particulièrement à des professionnels de l'éducation nationale, l'originalité dans ce dossier d'accréditation est de l'inscrire à la suite du CAPPEI avec l'accord de la DAFPEN de l'Académie de

Nantes. Par Validation d'Acquis, les professeurs qui ont suivi la formation CAPPEI intégreront le M2 directement leur permettant ainsi de valider un master dans ce domaine.

La formation vise à atteindre les objectifs fixés par l'arrêté cité ci-dessus, à savoir :

- L'acquisition d'une culture commune des fondements de l'école inclusive (prévention, adaptation, éducabilité, ...)
- La compréhension des principaux concepts qui orientent la politique relative à une éducation inclusive ;
- Le développement de la capacité à observer, analyser, élaborer et co-construire en équipe des réponses pédagogiques et didactiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- Le développement des pratiques pédagogiques dans le but de prendre en compte la diversité des élèves et la gestion de l'hétérogénéité des publics ;
- La référence aux objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans la prise en compte les besoins éducatifs de tous les élèves ;
- La connaissance des différents dispositifs, structures et modalités d'accompagnement possibles ;
- La connaissance des différents partenaires concourant à la scolarisation inclusive, au projet de l'élève et aux modalités de travail partenarial ;
- Le développement de pratiques permettant la participation effective de tous les élèves à l'ensemble des activités d'enseignement et de vie scolaire ;
- La co-construction des ressources et outils, notamment numériques qui favorisent les apprentissages des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Une part non négligeable de ces enseignements est consacrée aux aspects psychologiques, sociologiques et didactiques des élèves à besoins particuliers. Les contenus, en référence explicite à l'école inclusive, sont ventilés dans différentes UE<sup>2</sup> et EC<sup>3</sup> plus généraux, le tableau 4 à la fin de cette section présente les UE et EC concernés par mention ainsi que le volume horaire global sur la totalité du Master.

#### *3.2.5.2. Laïcité*

La centralité de la formation à la laïcité et à un cadre d'enseignement laïque s'inscrit dans un temps long, tel est le sens de l'affirmation renouvelée par le Réseau des INSPÉ et ses référents laïcité le 9 décembre 2020. La formation des enseignants et des conseillers pédagogiques de l'éducation répond à la nécessité de former des agents de la fonction publique, dans le cadre des lois de laïcité. Le premier objectif est donc que tous identifient la laïcité comme un cadre pour leur action d'enseignement ou d'éducation. La laïcité est un principe organisateur de la République, de l'État et de la société. L'enjeu lié à cet objectif est de passer de la connaissance du « principe républicain essentiel » à l'appropriation en tant que principe organisateur de l'action de tous les professionnels de l'Éducation nationale. Il découle de cela que la laïcité ne se réduit pas à un objet d'enseignement à transmettre, plutôt perçu comme réservé aux professeurs d'histoire-géographie et dans des cours d'EMC ; de fait, en tant que principe organisateur, la laïcité concerne le développement de tous les professionnels que nous formons, développement qui passe par la réflexivité et par des gestes professionnels.

---

<sup>2</sup> UE : Unité d'Enseignement

<sup>3</sup> Élément constitutif d'une UE

Le second objectif qui en découle est une formation au discernement qui doit se déployer de façon pragmatique. Il s'agit d'organiser la formation sur ce terrain de telle manière que la compréhension du cadre laïque et de ses enjeux à l'École laïque s'accompagne d'un travail sur des situations engageant la laïcité, des études de cas. Ces objectifs s'accompagnent nécessairement d'un travail sur la visibilité dans les maquettes ou par une valorisation du travail entrepris en formation et en recherche par l'Inspé.

L'enseignement de la laïcité est maintenu dans les enseignements communs. Le changement de place du concours devrait conduire les étudiants à donner une autre perspective à l'étude de la laïcité dans une logique de formation sur deux années consécutives et pas seulement la logique de préparation d'un concours.

Les maquettes proposées montrent que la laïcité dans les enseignements communs et transversaux est repérable en tant que telle dans les intitulés mais doit aussi s'appréhender en pensant l'École de la République, les valeurs de la République, le contexte d'exercice.

Ainsi, les questions des valeurs et de la laïcité sont abordées à plusieurs reprises dans ces projets, avec plusieurs entrées différentes. De plus, mais de façon moins visible pour l'étudiant dans la maquette, la question laïque est abordée à l'occasion d'autres thèmes : l'histoire du système éducatif, dans les études de formes d'inégalités scolaires, dans l'éthique professionnelle, dans les relations aux familles, etc.

La formation de la laïcité par ses enjeux et de par sa complexité (ce n'est pas isolable toujours dans un enseignement ciblé) doit nécessairement s'envisager dans un continuum de la formation : amorcée dès la licence (d'où l'importance des modules de préprofessionnalisation assurés par les formateurs de l'Inspé) et prolongée dans la formation continue et dans une culture commune entre formateurs.

### *3.2.5.3. Égalité filles-garçons*

L'Inspé Académie de Nantes, à l'instar de l'Université intégratrice (Nantes Université) place comme l'une de ses priorités majeures l'égalité Femmes/Hommes et la lutte contre les toutes les formes de discriminations.

L'égalité Femmes/Hommes a été déclarée par le Président de la République comme grande cause nationale du quinquennat le 25 novembre 2017, l'éducation est affirmée comme un des leviers pour atteindre l'égalité entre les garçons et les filles. Des compétences précises sont réaffirmées dans la formation des futurs personnels de l'éducation nationale et notamment :

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre
- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes

Au niveau de la formation, l'Inspé met en oeuvre le cahier des charges pour un continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation et conformément aux objectifs ministériels de former l'ensemble de la communauté éducative à la déconstruction des préjugés et à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles. L'axe fixé par l'Inspé est de développer une culture commune à tous les étudiants de l'égalité entre les sexes, comme élément constitutif du principe d'égalité des chances et du respect d'autrui.



Les maquettes comprennent une formation obligatoire et transversale à ces questions. La formation va reposer aussi sur la formation « à » et « par » la recherche, ces thématiques seront également proposées et travaillées dans les mémoires.

L'enjeu est de permettre l'acquisition de connaissances sur les inégalités entre les sexes et leur fonctionnement, de savoir questionner l'androcentrisme de la production des savoirs scientifiques et scolaires, de savoir observer les pratiques, de repérer et analyser des pratiques perpétuant des stéréotypes, de savoir questionner les pratiques d'évaluation et d'orientation.

Par ailleurs, l'Inspé Académie de Nantes a une longue collaboration avec la mission académique « égalités Filles-Garçons ». A ce titre, nous accueillons des journées d'étude sur cette thématique sur différents sites de l'Inspé. Ces journées sont intégrées dans la formation des futurs enseignants. Ci-dessous, à titre d'exemple, les affiches des journées organisées en 2019 et celle de 2021. La collaboration avec la Mission Académique montre d'une part les liens forts avec le Rectorat sur cette thématique, mais aussi le continuum entre la Formation initiale et la formation continue des personnels enseignants et de l'éducation.

Par ailleurs, la thématique « égalité Filles – Garçons » est une thématique centrale des « Journées de la Diversité » et des « Colloques éducation à la Santé » que nous organisons avec nos partenaires (MGEN et GMF principalement).

**Figure 1 : illustrations des journées égalité filles-garçons**



ESPE Site de Nantes  
UNIVERSITÉ DE NANTES  
espe École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Nantes



#### 3.2.5.4. Droits et obligations des fonctionnaires

Les enseignements concernant cette partie sont présents dans les différentes maquettes proposées, principalement des UE sous l'intitulé « **L'enseignant acteur de la communauté éducative** » ou « **Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement** ». Par ailleurs, nous avons entamé un travail avec la Direction du Personnel du Rectorat de l'Académie de Nantes, où cette direction se déplace à l'Inspé pour présenter aux stagiaires le mouvement inter et intra académique. Nous souhaitons poursuivre ce projet pour que cette direction présente aussi à terme un module sur les « Droits et Obligations des fonctionnaires ».

Dans le même sens, nous souhaitons augmenter le nombre d'interventions du corps de l'inspection (IEN, IA-IPR) dans certains modules transversaux pour présenter différents dispositifs institutionnels et ce thème pourrait en faire partie. La présentation à la fois par des formateurs de l'Inspé et par des représentants « institutionnels » nous semble un outil approprié pour aborder cette question.

#### 3.2.5.5. Synthèse

**Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les principales UE dans lesquelles se trouvent les enseignements sur les valeurs de la république en général ainsi que le volume global sur la totalité du Master.**

Tableau 4 : Répartition des UE « valeurs de la république » en fonction des mentions

	Premier degré	Second degré	Encadrement Éducatif
École Inclusive	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41
Laïcité	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41
Égalité filles-garçons	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41
<b>Volume horaire</b>	96 h	68 h	121 h

#### 3.2.6. Politique du numérique

Au-delà du contexte sanitaire que nous venons de traverser et qui nous rappelle avec force l'intérêt et la plus-value des outils numériques, la formation « au » et « par » le numérique est un axe transversal – et parfois spécifique - de la formation des futurs enseignants à l'Inspé Académie de Nantes ; de ce fait la politique du numérique de l'Inspé s'articule autour de trois axes principaux.

##### 3.2.6.1. La formation de tous au numérique.

La formation pour enseigner le numérique et par le numérique permet aux étudiants de découvrir et d'adopter les techniques du numérique pour la conception et la mise en œuvre de leurs enseignements. Les futurs enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré), auront dans leur futur exercice professionnel à de multiples enseignements dans des situations nécessitant l'usage du numérique (avec différents outils : tablettes, ordinateurs, plateformes, applications, etc.), et auront surtout des élèves – pour la plupart – familiarisés au numérique dans des usages quotidiens.

Ces futurs enseignants doivent donc développer des compétences, en plus de celles attendues à l'entrée du Master 1, au cours de la formation pour une utilisation pédagogique (situation

d' enrôlement, démonstration, adaptation/compensation de l'activité, différenciation pédagogique, etc.) et pour accompagner l'utilisation des élèves (enfants et adolescents) en totale sécurité afin d'assurer leur e-réputation et leur empreinte numérique en citoyen numérique responsable.

Notre objectif est de diversifier, plus que nous ne le faisons actuellement, les situations d'apprentissage et d'évaluations de nos étudiants et stagiaires. Chacun des acteurs de la formation doit intégrer que le numérique n'est pas une fin en soi, mais qu'il est avant tout un outil au service des apprentissages et qu'il peut alors devenir une occasion de remettre en cause certaines formes d'enseignement. C'est dans ce sens que dans le cadre de la formation proposée dans les trois mentions (1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> degré et Encadrement Éducatif), nous privilégions au moins cinq grands domaines au niveau du numérique :

- La gestion des ressources numériques dans l'enseignement : comment bien identifier, sélectionner, adapter à tous publics les ressources numériques ; mais aussi l'évaluation, la production et le respect des droits d'auteurs dans l'utilisation de ces ressources (possible intervention de HADOPI).
- Le développement professionnel : utiliser le numérique pour interagir avec son environnement professionnel et ses acteurs, se développer dans son environnement professionnel avec la posture réflexive.
- Enseignement et apprentissage « avec » et « par » le numérique : conception, protection (RGPD), mise en œuvre, scénarisation et évaluation de la mise en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage par le numérique.
- Favoriser l'émancipation des élèves par le numérique notamment par le développement de la créativité (ex. programmation pour devenir un acteur du monde numérique) et de l'esprit critique des élèves (EMI pour débattre des « fausses informations »).
- Développer les compétences numériques des élèves notamment par la mise en jeu dans des situations d'apprentissage disciplinaire de situations qui permettent aux élèves de certifier leurs compétences numériques (référentiel de compétences PIX).

Ces objectifs pédagogiques ne constituent pas une UE spécifique, mais sont ainsi répartis dans différentes UE en fonction des mentions.

#### *3.2.6.2. La certification*

L'expérience en certification au sein de la formation des enseignants à l'Inspé Académie de Nantes remonte à l'introduction de la certification C2I2e. L'arrêté cadre du master MEEF préconise que la maîtrise des compétences numériques des étudiants est attestée par une certification. Cette certification sera donc assurée par l'Inspé dès la publication des textes.

Un travail a débuté sur la base du « Référentiel de compétences numériques des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (CRCN Édu, septembre 2021). Les cinq domaines d'activités, ainsi que les 19 compétences rejoignent pour une large part les enseignements déjà mis en place et qui sont en lien avec le référentiel métiers de 2013. Une structuration de ces enseignements en lien avec la certification Pix-edu est en cours.

### 3.2.6.3. *L'hybridation des formations.*

Le dernier axe de la politique du numérique concerne l'hybridation des formations. Cet axe bénéficie de plusieurs leviers permettant son développement :

- Les bouleversements induits par les règles de distanciation et les consignes sanitaires sur les modalités d'enseignements ont conduit tous les enseignants à s'investir dans la formation à distance des étudiants. L'Inspé Académie de Nantes a mis en place un plan sur trois ans (2019-2022) pour équiper tous les formateurs statutaires d'un ordinateur portable. La crise sanitaire a permis d'accélérer ce dispositif.
- L'Université de Nantes bénéficie d'un PIA pour l'hybridation des formations et elle a donc soutenu plusieurs initiatives dans ce sens, dont plusieurs sont issues de l'Inspé.
- La possibilité, grâce aux fonds de ce PIA, de recruter de façon ponctuelle, mais avec l'intention de pérenniser le support, un ingénieur pédagogique dans cette perspective.

Le choix de développer l'hybridation des formations comme axe stratégique de la politique numérique de l'Inspé repose sur plusieurs éléments :

- D'abord parce que l'hybridation offre de la souplesse dans l'organisation de travail des étudiants. Ceux-ci peuvent davantage travailler à leur propre rythme grâce aux activités asynchrones contenues dans l'hybridation ; l'étudiant est amené à se responsabiliser dans sa propre gestion de son temps et du travail universitaire, il développe ainsi son autonomie. Cette souplesse peut également être bénéfique à l'enseignant qui dispose de plus de latitude dans la planification de ses activités. Ceci peut s'avérer nécessaire notamment pour des étudiants en situation de contractuel alternant, ou réalisant un stage à l'étranger ou dans un établissement éloigné.
- L'hybridation va de pair avec des méthodes pédagogiques qui rendent l'étudiant plus actif dans l'acquisition de ses connaissances et le développement de ses compétences. Elle est de ce fait cohérente avec le déploiement de l'approche par compétences. En effet, les méthodes pédagogiques deviennent plus actives pour mettre davantage l'étudiant dans des situations d'apprentissage et favoriser ainsi le développement de ses compétences.
- Un dispositif hybride peut faciliter l'accès à la formation pour des étudiants qui ne sont pas en capacité d'être régulièrement présents, physiquement, sur nos campus et qui relèvent habituellement du régime de la dispense d'assiduité (étudiants salariés, chargés de famille, en situation de handicap, sportifs de haut niveau, ...). L'hybridation va dans le sens d'une formation plus inclusive qui garantit une même qualité dans son accès pour tous les étudiants. Ainsi, si on prend par exemple le thème de « L'école inclusive » qui est une thématique centrale de la réforme (renforcée par la Loi de 2019 « Pour une école de la confiance ») ; l'Inspé – Académie de Nantes peut se féliciter d'avoir de très bons spécialistes sur certains sites. Le développement de l'infrastructure numérique associé à l'hybridation des formations peut permettre d'irriguer l'ensemble des sites et de faire bénéficier les étudiants de toutes les compétences de l'Inspé.
- L'hybridation peut permettre de travailler avec des groupes d'étudiants moins nombreux et consacrer ainsi davantage de temps aux étudiants qui en ont le plus besoin, notamment pour de la remédiation. La mise en place d'un test à l'entrée en Master 1 « Premier degré » peut

nécessiter en parallèle l'instauration de modules de remédiation et/ou de remise à niveau facilitée par l'hybridation.

- Enfin, c'est un moyen d'augmenter l'attractivité de certains parcours à faible effectif, mais aussi – compte tenu de la taille de l'Académie – d'assurer une formation à tous les fonctionnaires stagiaires en évitant des déplacements superflus et répondant aux contraintes personnelles et/ou professionnelles (par le biais des cours asynchrones, flexibilité des horaires de cours...).

C'est afin d'atteindre une partie des objectifs fixés ci-dessus que nous avons fait le choix de mettre l'accent sur l'hybridation des formations.

### 3.2.7. Mise en œuvre de la démarche qualité

Un des leviers de l'amélioration continue de notre offre de formation consiste à inclure le point de vue des étudiants dans l'appréciation de cette offre et plus globalement leur cadre de vie. Dans l'objectif de rendre l'étudiant acteur de sa formation des dispositifs d'évaluation des enseignements sont mis en place. Ces dispositifs ont pour principal objectif de faire évoluer la formation, de proposer les améliorations et les adaptations nécessaires. Trois dispositifs complémentaires sont mis en place au sein de l'Inspé.

#### 3.2.7.1. *Les Conseils de perfectionnement*

Les Conseils de perfectionnement ont pour missions le suivi et la régulation des formations de master portées par l'Inspé, dans une perspective d'évaluation et d'adaptation de l'offre de formation ainsi que d'amélioration constante de sa qualité. Ils permettent ainsi le suivi et la régulation des différentes formations.

Le Conseil de perfectionnement est attaché à un cursus de formation identifié. Il peut s'agir, selon les configurations spécifiques, d'une seule mention de master ou d'un regroupement de parcours. Il a pour objectif de coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution et de porter des propositions d'évolutions devant le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Il émet des conseils et des recommandations qui sont transmises à la future commission pédagogique, puis au COSP et au Conseil d'Institut pour que ces instances, chacune selon son domaine de compétences, juge de la pertinence et de la faisabilité des évolutions des plans de formation et de ses organisations.

#### 3.2.7.2. *Rencontres des délégués*

Dès leur entrée en master, les étudiants élisent deux délégués par parcours ou par groupe de parcours, en veillant à la représentativité Femme-Homme. Le responsable de parcours ou, pour le premier degré, le responsable pédagogique adjoint au responsable de site, réunit les délégués en fin de chaque semestre afin de réguler la formation et de faire des propositions concernant la vie des sites. Un compte rendu est envoyé au directeur adjoint en charge de la formation, celui-ci réunit en fin d'année les délégués appartenant au même parcours mais répartis sur les différents sites de l'Inspé, en compagnie des responsables de mention.

En outre, les délégués désignent leurs représentants au conseil de perfectionnement.

### 3.2.7.3. *Évaluation des Enseignements par les étudiants*

L'Inspé, en plus des dispositifs cités ci-dessus s'est inscrit dans un dispositif plus large d'Évaluation des Enseignements par les étudiants, mis en place au niveau de Nantes Université et porté par la Cellule d'Appui au Pilotage, Évaluation et Qualité. Ce dispositif, approuvé par les instances universitaires, se déroule en quatre grandes étapes :

- La définition d'une vision partagée du projet par l'équipe pédagogique (objectifs, critères de réussite, périmètre...)
- La conception du projet (recueil des informations, traitement des données...)
- La mise en œuvre de la campagne d'évaluation,
- L'évaluation et la régulation du projet.

**Cette démarche de l'évaluation des enseignements** se fonde sur un référentiel et vise à atteindre un certain nombre d'objectifs pour les étudiants, pour les enseignants et enfin pour la communauté éducative dans sa totalité. Les principaux objectifs sont les suivants :

#### **Pour les étudiants :**

- Les rendre acteurs et partenaires de leur formation
- Leur permettre de s'exprimer individuellement sur le contenu et le déroulement des cours
- Leur permettre de développer leur réflexivité et favoriser le transfert dans leur future pratique

#### **Pour les formateurs, équipes pédagogiques, composante :**

- Améliorer et garantir la qualité de l'offre de formation
- Bénéficier d'un recueil régulier, global et représentatif de l'avis de tous les étudiants
- Identifier des dispositifs porteurs et des pistes d'action
- Évaluer des effets des actions de formation
- Développer le collectif, le travail en équipe / Soutenir les échanges et le partage de pratiques
- Soutenir la coordination des cours et la mise en place des nouvelles maquettes (continuité M1/M2)

#### **Pour tous :**

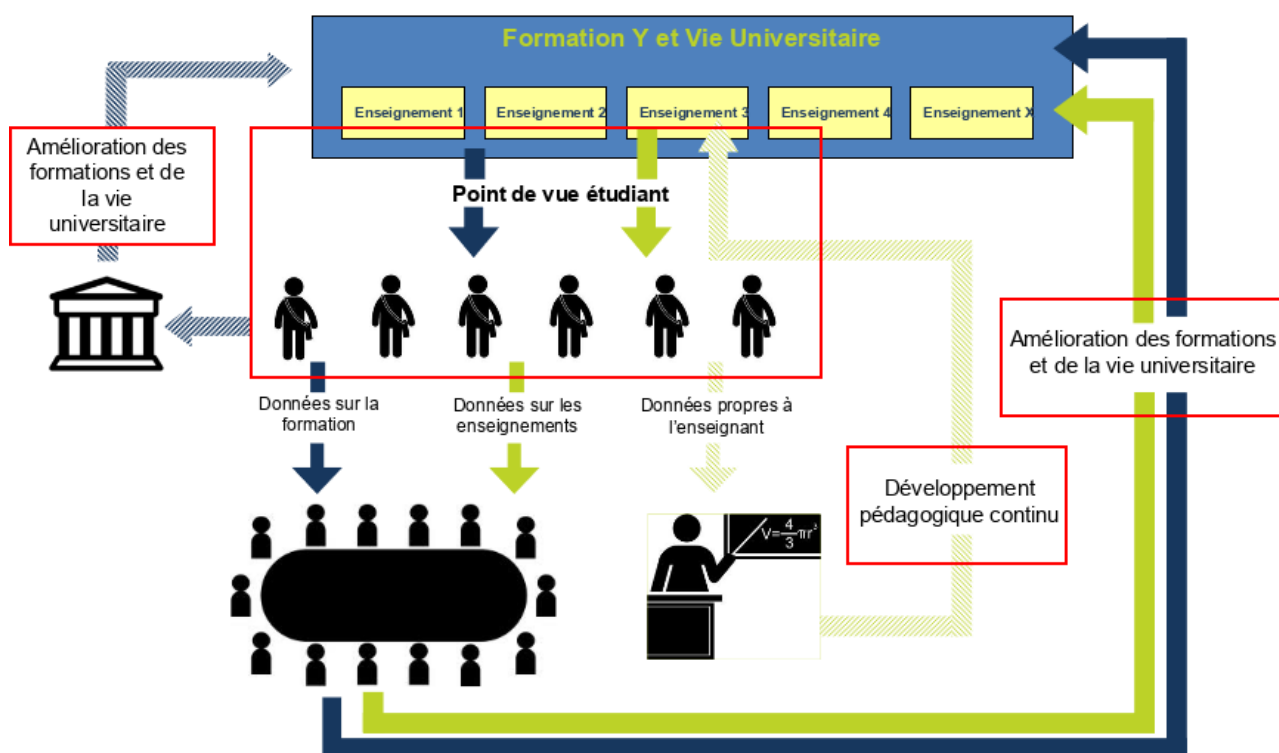
- Améliorer la communication entre les formations, les sites, les acteurs et avec l'extérieur (rectorat/DSDEN/Ministère)
- Croiser les regards des différents acteurs, avec différentes modalités/outils : complémentarité

Nous nous sommes fixés plusieurs critères de réussite de cette démarche au sein de l'Inspé et notamment :

- Le fait que cette évaluation vienne en soutien d'une dynamique collective, permet d'initier et de développer des projets collectifs, d'impulser des bilans d'équipe systématiques en fin d'année
- Il faut qu'elle soit utile pour le développement des maquettes, dans leur mise en œuvre et leur amélioration continue
- Qu'elle soit utile pour les formateurs, pour développer et soutenir leur réflexivité
- Qu'elle présente un taux de participation étudiante important

La démarche mise en place est une démarche assez « circulaire » et évolutive. En rendant l'étudiant acteur de sa formation et en partant de l'avis exprimé par lui ; elle permet de recueillir différentes informations, certaines sont destinées uniquement à l'enseignant concerné par l'enseignement et visent avant tout une évolution pédagogique ; d'autres concernent l'équipe pédagogique (mathématiques au Premier degré par exemple) et enfin certaines portent sur la totalité de la formation (toute la mention Premier degré) visent ainsi l'amélioration continue de la formation. La figure suivante présente cette démarche.

Figure 2 : démarche d'Évaluation des Enseignements par les Étudiants.



L'Inspé s'est inscrite dans cette démarche dès janvier 2020. Le contexte sanitaire complexe n'a pas pu permettre sa mise en place selon le calendrier initialement prévu. Cependant, une première expérimentation a eu lieu, malgré le contexte courant l'année universitaire 2020-2021. Elle a impliqué cinq enseignements (un cours par site), et six collègues. Pour trois collègues, le questionnaire utilisé est un questionnaire standard de l'Université, pour trois autres, le questionnaire a été personnalisé en intégrant leurs objectifs pédagogiques de progression. Les premiers résultats montrent :

- Un taux de participation des étudiants – malgré le contexte sanitaire, de 53% (tous cours confondus)
- Cette participation varie de 30% à 64% de répondants en fonction des cours

A partir de ces données, la démarche sera mise en place sur la totalité de la formation courant le premier semestre 2022.

### 3.2.8. Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

L'organisation interne de l'Inspé Académie de Nantes comporte deux niveaux :

- Un niveau « académique », composé de services qui ont vocation à assurer une équité de traitement de tous les usagers et les sites ainsi que la mise en œuvre d'une politique académique cohérente. Il s'agit des Services de Ressources Humaines, de Communication, de Scolarité, de Formation Continue, du Service Commun du Numérique, du Service des Moyens en Enseignement et du Secrétariat Général de l'Inspé.
- Un niveau de « proximité » avec des personnels affectés à chacun des sites.

Le tableau général des moyens est présenté ci-dessous.

**Tableau 5 : Moyens administratifs et techniques**

Site	Personnel administratif	Personnel Technique	Personnel de Bibliothèque	Effectif étudiants
Siège Académique	20	8		
Angers	4	9	3	487
Laval	1	1	1	140
La Roche-sur-Yon	2	1		186
Le Mans	3	9	2	424
Nantes	6	2	5	1090
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	

### 3.3 Place de la recherche

L'Inspé n'est pas une Unité de Recherche et ne dispose pas d'une Unité de Recherche propre ; mais il a vocation à *irriguer la formation* des futurs enseignants par la recherche, à *structurer la recherche dans le domaine de l'éducation scolaire* mais aussi à travailler avec les différentes Unités de Recherche qui portent les différents parcours de Master MEEF. Cette triple exigence fait que la recherche est un axe stratégique majeur de la présente accréditation (cf. la section 2.2).

La place de la recherche dans la formation s'illustre autour de trois axes majeurs :

- En formation initiale, par les UE Recherches et la réalisation d'un mémoire qui constitue une formation « à » et « par » la recherche,
- En formation de formateurs, en permettant aux collègues de l'Éducation Nationale qui rejoignent l'Inspé de se former à la recherche, de participer à des séminaires et pour plusieurs s'inscrire dans une démarche de réalisation d'un doctorat.
- En Formation Continue, ainsi les parcours EEA et S2EI de la mention PIF s'inscrivent, par convention avec le Rectorat de l'Académie de Nantes, à la suite des certifications CAPPEI pour l'un et CFIPEM ou CAFA pour le second ; permettant ainsi aux enseignants titulaires de



ces certifications de s'inscrire dans une démarche de recherche par la réalisation et l'obtention d'un Master. Ce qui s'inscrit parfaitement dans l'engagement 12 du Grenelle de l'Éducation 2021 « Faciliter l'accès à la formation continue, développer les diplômes et certifications ».

### 3.3.1. Modalités d'articulation formation / recherche (projet de recherche de l'étudiant, place de la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire)

Le diplôme de master MEEF est une formation qui bénéficie des apports de la recherche par le biais des enseignants chercheurs de l'Inspé mais aussi de tous les enseignants chercheurs des trois universités partenaires.

L'une des ambitions fortes de l'Inspé est de former des professeurs qui intègrent les données et la démarche de la recherche dans leurs pratiques professionnelles. C'est dans cet esprit que les maquettes de formation ont été élaborées. L'Inspé doit aussi être un des lieux naturels dans lequel l'enseignant doit trouver des réponses à ses interrogations de terrain. Ainsi, l'initiation à la recherche proposée dès le début du cursus constitue bien un premier pas dans la recherche pour les étudiants. Les ressources et méthodes de la recherche sont souvent orientées dans le domaine des recherches en sciences humaines et sociales car de fait, les thématiques travaillées par les étudiants doivent s'inscrire dans la pratique de la classe. Le module d'initiation à la recherche s'inscrit donc dans le cadre de la construction de compétences professionnelles par la recherche.

La construction de compétences professionnelles s'appuie ainsi véritablement sur les outils, les méthodes et les résultats des recherches. Le recours aux outils de la recherche permet de dépasser un simple recul sur la pratique qui n'aboutirait qu'à une construction fragile de compétences. De plus, il s'agit ici d'affirmer la construction de compétences étayée sur des résultats de la recherche en train de se faire. De ce fait, les UE Recherche représentent conformément aux textes au moins 15% de la formation des trois mentions (Premier, Second degré et Encadrement Éducatif).

Le mémoire de master, qui concrétise cette démarche de recherche, vise à contribuer à la professionnalisation du métier d'enseignant au moyen d'une démarche qui fait référence à l'activité de recherche. Les relations entre recherche et formation qui s'articulent dans ce travail ont vocation à permettre de construire une "pensée scientifique" sur les problèmes professionnels rencontrés, d'apprécier les conditions de la production de connaissances scientifiques, de recourir aux produits de la recherche, de permettre un début de formation à la recherche. En convergence avec un travail de recherche, le mémoire vise à produire des connaissances qui s'articulent avec des savoirs constitués. L'approfondissement réflexif se fait en parallèle à une formation à la recherche qui suppose la mobilisation de champs scientifiques, la rigueur nécessaire à la communication, le choix et la mise en œuvre d'une méthodologie.

Les orientations disciplinaires privilégiées ne sont pas restrictives et les thématiques choisies peuvent faire référence à l'ensemble des disciplines scientifiques enseignées dans les cursus du Master MEEF. Elles sont en cohérence avec les thématiques et les programmes scientifiques des laboratoires d'adossés du master MEEF.

Le mémoire a pour objectif d'amener les étudiants à prendre en charge le traitement d'un problème professionnel rencontré au cours du stage. Ce n'est pas un compte rendu d'expérience, un dossier qui viserait l'exploration d'un champ ou un travail de validation ou de réfutation d'une théorie. Il porte sur différentes dimensions relatives à la professionnalité aux différents niveaux de son exercice : l'établissement, la classe, le groupe d'apprentissage... Il s'intéresse notamment aux

pratiques dans les situations d'enseignement et d'apprentissage dans la classe, à l'activité des élèves, des enseignants et des interactions qui les lient à propos de l'apprentissage. Il peut aussi amener à examiner des objets liés au système éducatif, à l'identité disciplinaire, aux compétences d'ordre didactique et pédagogique, à la construction de l'identité professionnelle. Plus généralement, il porte sur des enjeux d'intervention en milieu scolaire.

Cependant, le mémoire, même s'il prend nécessairement appui sur l'analyse de données recueillies lors du stage et s'il aborde une thématique de recherche en éducation, ne s'apparente ni à un rapport de stage qui contiendrait une description des actions menées sans articulation avec les données de la littérature par exemple, ni à un mémoire de recherche qui aurait vocation à développer des pratiques jusqu'alors non testées par exemple. Néanmoins, le mémoire doit conduire l'étudiant à prendre le recul nécessaire par rapport à son expérience dans la classe et à analyser des situations rencontrées à cette occasion. Son élaboration rend nécessaire l'entraînement à une forme d'écriture longue et impose une distance critique par rapport à l'action.

La démarche du mémoire s'appuie donc sur l'expérience du stage et mobilise des contenus relatifs aux différents enseignements. Le travail d'élaboration de la problématique croise des données issues des situations d'enseignement, des modélisations didactiques, pédagogiques et des théories scientifiques. Cette problématique débouche sur un cadre conceptuel d'investigation qui dépasse la juxtaposition des différents champs mobilisés. Les développements permettent de cerner les questions auxquelles le mémoire tente de répondre. Ils guident la définition des hypothèses à examiner, des propositions d'actions ou de compréhension et le recours à une méthodologie. La démarche doit permettre de constituer un corpus de données issues d'observations rigoureuses et l'analyse méthodique de ces données.

Le travail sur le mémoire de master a une visée formative dans laquelle le processus de formation prend le pas sur la qualité des connaissances produites. Pour autant, c'est sur la qualité du produit fini et la présentation des travaux que sera évalué le mémoire. Afin d'encourager la coopération entre étudiants et le travail en équipe, ceux-ci sont incités à travailler à deux sur une même problématique.

Les dimensions épistémologiques, méthodologiques et la valorisation professionnelle du mémoire constitueront les axes d'évaluation. La soutenance donne lieu à un rapport de soutenance qui renseignera ces différents axes. Un tuteur établissement, autre que le tuteur du stagiaire qui soutient son mémoire peut être associé au jury de soutenance.

### 3.3.2. Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE

Les enseignants chercheurs de l'Inspé appartiennent à quatre équipes de recherche :

- CREN – Centre de Recherche en Éducation de Nantes – EA 2661
- CENS – Centre Nantais de Sociologie UMR 6025
- CRINI - Centre de Recherche sur les Identités, les Nations et l'Interculturalité - EA 1162
- LLING - Laboratoire de Linguistique de Nantes - UMR 6310

Les masters portés par l'Inspé font intervenir des enseignants chercheurs venant d'autres composantes universitaires et appartenant à d'autres équipes de recherche. De ce fait, ces masters sont adossés, en plus des unités de recherche citées ci-dessus, à d'autres unités de recherche qui sont :

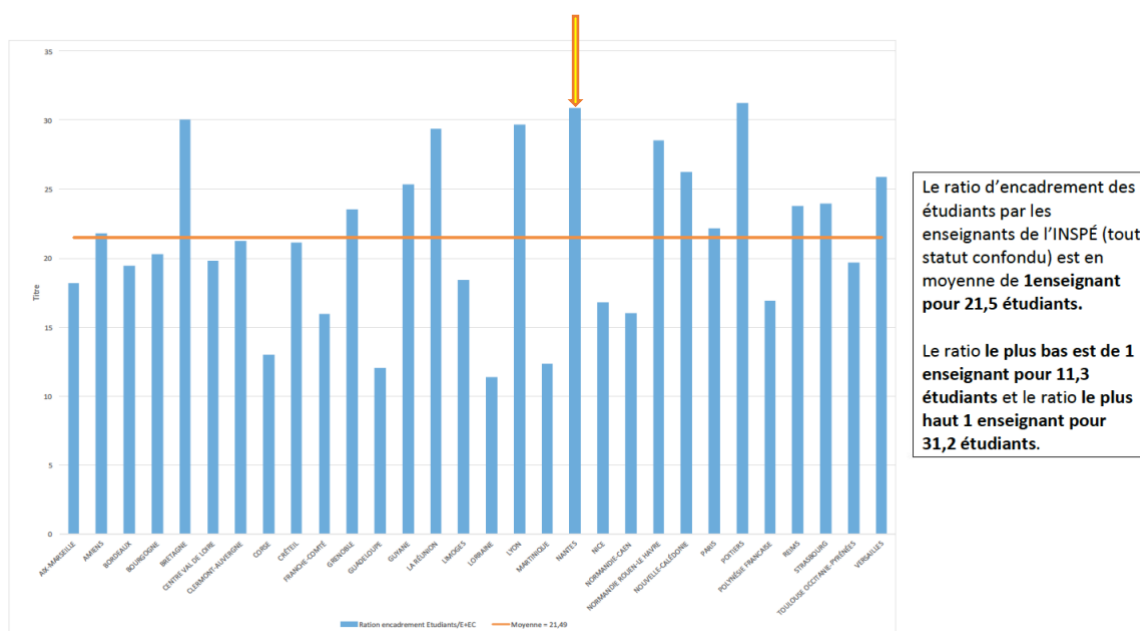
- 3L.AM – Langues, Littérature, Linguistique des Universités d'Angers et du Mans – UA 4335

- CReAAH - Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire - UMR CNRS 6566
- CRHIA- Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique – EA 1163
- IMN - Institut des Matériaux Jean Rouxel - UMR CNRS 6502
- L'AMO – L'Antique et le Moderne – EA 4276
- LAREMA - Laboratoire angevin de recherche en mathématiques – UMR 6093
- LMJL - Laboratoire de Mathématiques Jean Leray - UMR CNRS 6629
- M.I.P. – Motricité, Interactions, Performance – EA 4334
- MMS – Laboratoire Mer, Molécules, Santé - EA 2160
- Subatech - Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées - UMR CNRS 6457
- TEMOS -Tems, Mondes, Sociétés - UMR CNRS 9016

### 3.3.3. Évolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives

L'Inspé Académie de Nantes est globalement un Inspé très sous doté en terme RH. L'enquête réalisée par le R.Inspé en octobre 2020, montre que l'Inspé de Nantes a un taux d'encadrement parmi les plus faibles des Inspé. Comme le montre la figure suivante, si la moyenne du ratio d'encadrement (étudiants/E) nationale est de 21,5 étudiants par enseignant, celui de Nantes dépasse de 1,5 ce ratio.

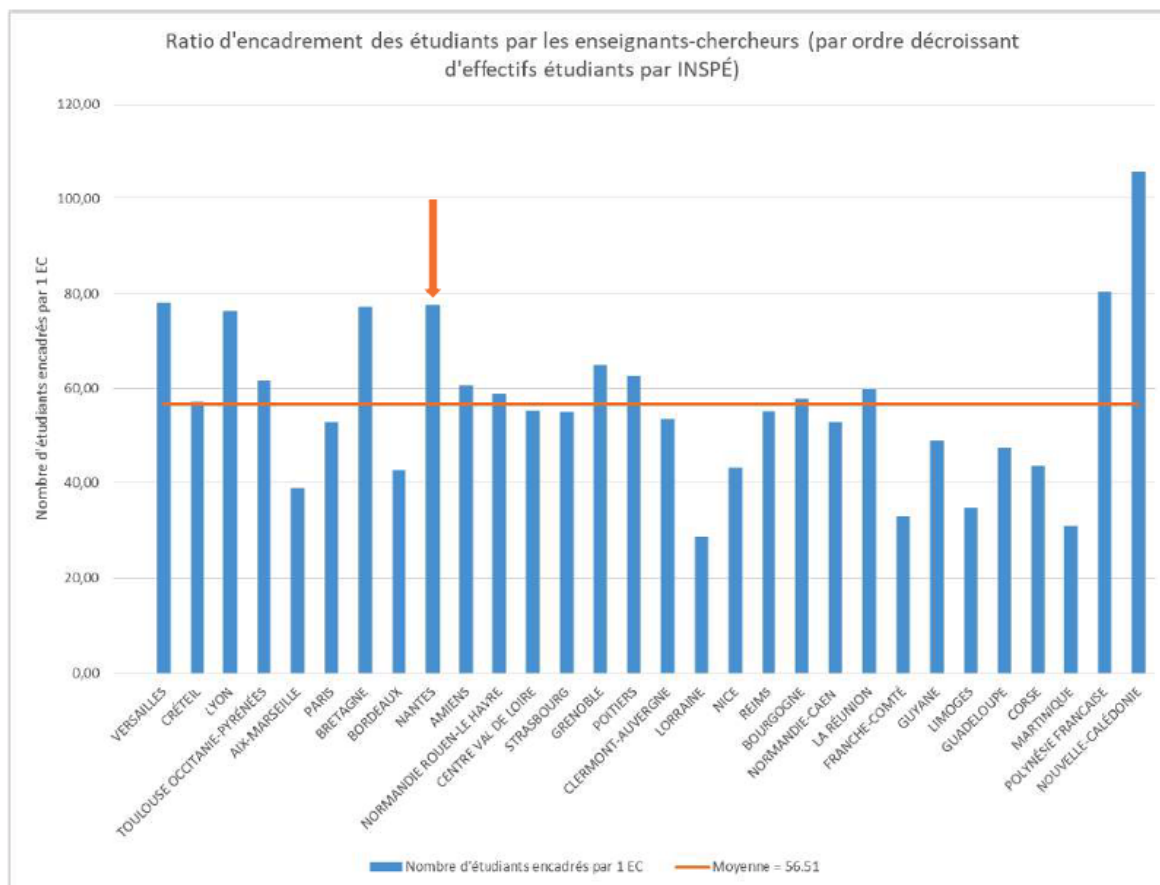
Figure 3 : Ratio d'encadrement des étudiants (étudiants/E.E-C).  
Extrait de l'enquête R.Inspé – octobre 2020.



Ce constat est encore plus vrai quand il s'agit d'enseignants chercheurs. En effet, ce ratio est d'environ 80 étudiants pour un EC comme le montre la figure 4.

Figure 4 : ratio d'encadrement des étudiants par les E.C.

Extrait de l'enquête R.Inspé – octobre 2020



Au-delà de ces chiffres qui n'ont qu'une valeur indicative de visibilité et de comparaison nationale, l'Inspé Académie de Nantes ne comptait qu'un seul Professeur des Universités jusqu'à la rentrée universitaire 2019-2020.

Cependant, l'Inspé a inscrit dans son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2020 (fiche 91610) un projet « soutien à la recherche ». Ce projet vise notamment :

*« L'objectif est - à masse salariale équivalente - d'arriver à 6 postes de PU et 45 MCF. Ces postes viendront soutenir les différentes équipes de recherche de l'Université permettant à l'Inspé de fédérer ces recherches interdisciplinaires par la création d'une Fédération de recherche dans le domaine de l'Éducation. L'Université disposerait ainsi d'un vrai laboratoire de l'interdisciplinarité qui pourrait aussi être une ressource pour l'établissement pour tout ce qui concerne les recherches, les applications et les innovations dans le domaine de la pédagogie. »*

Depuis l'Université intégratrice (Nantes Université) a soutenu fortement ce projet ce qui a permis une évolution positive qui nécessite d'être poursuivie comme le montre le tableau suivant.

Tableau 6. Evolution des postes Enseignants-chercheurs sur 3 ans

Catégorie EC	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Professeur des Universités	1	2	3
Maître de conférences	30	31	31
Total E.E-C	153	158	158

- Pourcentage des personnels de l'INSPE impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale  
*En complément, renseigner l'indicateur « ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche » en annexe 1*

Le nombre global de collègues de l'Inspé impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale est 48 collègues. Ces collègues sont à la fois des enseignants-chercheurs, mais aussi des enseignants ayant obtenu un doctorat tout en ayant commencé leur travail de recherche, ou des enseignants encore doctorants. Ceci représente donc presque le tiers du personnel : 30,4%.

#### 3.3.4. Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué

Les EC sont impliqués dans plusieurs projets. Nous allons citer les trois les plus importants :

##### 1 – **Projet Euniwell :**

L'Université de Nantes s'est alliée à 6 universités pour créer une Université européenne du bien-être : "EUniWell". Ce consortium a été sélectionné, le 9 juillet 2020, dans le cadre du deuxième appel à projets "d'Universités européennes" du programme ERASMUS+ de la Commission européenne et a obtenu un financement visant à encourager l'enseignement, les mobilités, les partenariats et la recherche. Quatre thématiques sont mises en exergue :

- Bien être et santé
- Bien-être individuel et social
- Environnement, urbanisme et bien-être
- Formation des enseignants

Les enseignants chercheurs de l'Inspé portent des projets dans la thématique 4, mais aussi pour certains dans la thématique 3.

##### 2 - **Erasmus+ TED'S :**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, l'Université de Nantes participe, en tant qu'université partenaire, au projet de partenariat stratégique TEDS - Teacher education for sustainability.

Financé par le programme Erasmus +, il s'agit d'un projet de coopération académique coordonné par l'Université d'Aveiro, au Portugal. Il est porté, à l'Université de Nantes par une équipe d'enseignants chercheurs de l'INSPE.

En s'appuyant sur une coopération transnationale, le projet vise à comprendre les enjeux et les pratiques d'éducation et de formation au développement durable dans l'espace européen. En effet, les échanges entre chercheurs montrent que ces questions ont émergé dans les différents pays avec des temporalités variées et que les institutions s'en sont emparées différemment. Les programmes, dispositifs et formations se présentent donc comme un ensemble contrasté sur l'espace européen, avec des éléments de meilleure ou moindre réussite. Le projet vise donc à faire un diagnostic critique du champ de l'éducation et de la formation au développement durable.

### **3 - Erasmus+ PHILEACT :**

PHILEACT (PHILOsophie. Enfance. Action. Citoyenneté. )

La philosophie avec les enfants : pour l'esprit critique, le dialogue interculturel et une citoyenneté éclairée.

Ce projet est porté par une Professeure des Universités de l'Inspé et associe plusieurs partenaires :

Les partenaires membres :

- Université de Nantes. France
- Université de Guyane. France
- Université de Nouméa. Nouvelle-Calédonie. France
- Université de Polynésie. France
- Université d' Aegean Rhodes. Grèce
- Université de Liège. PHILOCITE. Belgique Partenaires associés
- Université Saint-Joseph. Beyrouth. Liban.

Les Partenaires associés :

- École du Dialaw. Sénégal
- Université Abomey-Calavy. Cotonou. Benin.
- Plan National des Artes. Lisbonne Portugal

Ce projet vise Le projet PHILEACT enfants vise le développement pérenne de la pratique de la philosophie avec les enfants dans les écoles (4 à 16 ans) par la formation des enseignants et la valorisation auprès du grand public, des familles et du monde associatif et culturel. Notre objectif principal est de pérenniser ces pratiques pour permettre au maximum d'enfants (de 4 à 18 ans) de s'exercer à une citoyenneté éclairée et de faire vivre un réseau de chercheurs et d'étudiants.

### **4 - Chaire Unesco "Pratiques de la philosophie avec les enfants : une base éducative pour le dialogue interculturel et la transformation sociale"**

L'Unesco et l'Université de Nantes (Inspé Académie de Nantes) portent la première et unique Chaire au monde spécifiquement consacrée à la pratique de la philosophie avec les enfants. L'actualité tragique partout dans le monde alerte les autorités publiques sur la nécessité d'éduquer dès le plus jeune âge les futurs citoyens et citoyennes à l'esprit critique, les valeurs humanistes, l'égalité entre les hommes et les femmes, la nécessité d'un dialogue apaisé et respectueux entre toutes les cultures et de lutter contre toute forme de dogmatisme. La chaire sur la pratique de la philosophie avec les enfants (de 4 à 18 ans) a pour objectif d'aider au développement de ces pratiques citoyennes par la recherche, la formation, la diffusion d'outils pédagogiques dans les écoles et la Cité, le dialogue entre les acteurs et les enfants du monde entier.

La Chaire vise à coordonner et mettre en relation les différentes équipes et structures qui travaillent déjà sur ce sujet, à consolider des coopérations entre chercheurs et praticiens dans le cadre des relations Nord/Sud. En plus de la formation des animateurs et le développement de la recherche, la Chaire a aussi pour objectif de faire dialoguer des enfants.

- Valorisation, légitimation et développement des expérimentations, formations et recherches existantes sur les pratiques philosophiques avec les enfants par la coordination d'un réseau international.
- Coopération Nord (Europe-Québec)/Sud (Afrique/Maghreb) pour la création et la diffusion libre d'outils pédagogiques (manuel, mallettes, bibliothèques).
- Création d'une formation universitaire francophone à l'animation des pratiques philosophiques avec les enfants.
- Mise à disposition libre et ouverte de ressources en ligne pour la recherche et les pratiques sur le portail documentaire du projet.

### 3.4 Continuum de formation

Préciser dans les réponses si l'INSPE est pilote de l'action ou s'il y est associé :

#### 3.4.1 Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)

L'Inspé Académie de Nantes a la chance d'avoir trois universités partenaires. Dans ces trois universités, il existe de nombreuses licences dans le domaine des sciences humaines et sociales (Lettres modernes, histoire, psychologie...) et dans les domaines des Sciences (mathématiques, physique, SVT...) qui comportent des parcours de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation. Les licences STAPS à Nantes et au Mans constituent un vivier important à la fois pour le second degré, mais aussi pour le premier degré.

Il y a aussi quelques parcours complets de licence qui préparent aussi au professorat des écoles.

La préprofessionnalisation par le recrutement d'AED a été mise en place dans l'Académie de Nantes, ceci en lien avec l'Inspé. Les postes proposés sont essentiellement en second degré dans des parcours déficitaires. Ceci aura pour effet d'augmenter l'attractivité de ces parcours.

Enfin deux Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles vont être mis en place : l'un est déjà validé comme parcours dès la première vague à Angers et le second est en cours sur Nantes. Il serait intéressant de mettre ces parcours sur les trois villes universitaires.

#### 3.4.2. Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)

Les textes concernant la formation des futurs fonctionnaires stagiaires ne sont pas encore publiés. Seul un projet d'arrêté modifiant « l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires » est actuellement disponible.

Malgré l'absence de textes dans ce sens, nous avons commencé un travail avec la future École Académique de Formation Continue et les doyens des IA-IPR et IEN pour élaborer trois parcours de formation. Ces parcours seraient proposés aux futurs stagiaires par la commission académique présidée par le recteur d'académie ou son représentant, en fonction des orientations définies aux alinéas suivants et du référentiel de formation annexé à l'arrêté du 27 août 2013.

Le parcours de formation adapté devrait prendre en compte, du parcours académique et professionnel antérieur et des besoins du stagiaire identifiés grâce à un diagnostic partagé pouvant même s'appuyer sur des tests de positionnement. Ces trois parcours seraient :

1 – Un parcours **d'Approfondissement** : destiné aux stagiaires ex-contractuels, aux professeurs détachés et aussi aux stagiaires issus d'un master MEEF avec un stage de Pratique Accompagnée. Ce parcours pouvant comporter un tutorat.

2 – Un parcours **d'Adaptation** : destiné aux fonctionnaires stagiaires avec master autre que MEEF ou sans obligation de détention de master : ce parcours correspondrait à un dispositif de formation en alternance comportant notamment une formation didactique et pédagogique avec un tutorat et remise à niveau disciplinaire si nécessaire.

3 – Un parcours de **Consolidation** : destiné aux stagiaires avec master MEEF ayant effectué un stage en responsabilité (contractuels alternants).

Ces trois parcours seront finalisés avec la publication des textes sur la formation post- concours. Il est aussi nécessaire d'affiner le modèle économique global de cette formation et les liens avec l'EAFC.

### 3.4.3. Formation continue

L'Inspé n'est pas l'opérateur privilégié de la formation continue de l'Académie. Probablement à cause d'un contexte historique, la contribution de l'Institut comme « institution » aux différents plans de formation continue est très nettement inférieure à la contribution globale des formateurs. Un des axes majeurs de travail durant ce quinquennal est de faire en sorte que l'Inspé apparaisse comme un « Institut » de formation, et non comme un ensemble de compétences individuelles sollicitées de manière ciblée. Dans le cadre de la construction de l'École Académique de Formation Continue, il est important de passer d'une logique de réponse à un appel d'offres, à une logique de partenariat qui est le sens même des EAFC. Dans ce cadre, l'Inspé doit donc déterminer un certain nombre d'axes stratégiques de FC, que l'Institut peut porter. se fixe Pourtant, outre la vingtaine de modules que propose l'Inspé dans le cadre du PAF, l'Institut reste impliqué dans au moins deux grands axes de FC :

- **La diplomation et la certification des personnels** : L'Inspé pilote ainsi plusieurs certifications (CAPPEI, CAPEFE...), participe à plusieurs autres (CAFIPEMF, CAFFA). Par le biais de la mention PIF et principalement les deux parcours EEA et S2EI, il permet à plusieurs personnels de l'Académie d'obtenir un Master. La convention établie avec le Rectorat place ces deux parcours à la suite des certifications CAPPEI et CAFIPEMF-CAFA. On permet ainsi aux personnes ayant obtenu ces certifications de poursuivre un travail leur permettant d'obtenir un master, en s'inscrivant ainsi dans le cadre des engagements du Grenelle de l'Éducation.
- **Les formations de proximité** : l'Inspé participe à la mise en place du plan Villani Torossian avec la création de Laboratoires Mathématiques de la recherche mais aussi dans le cadre des référents mathématiques de circonscription (RMC). Dans ce cadre, l'Inspé portera aussi la formation des nouveaux tuteurs du second degré.
- **Les modules Inspé inscrits au PAF** : l'Inspé continuera à porter des modules dans le cadre du PAF en lien avec les différents master MEEF ainsi que des animations pédagogiques.



Ces axes seront portés par l'Inspé dans la limite du budget de projet.

### 3.5 Partenariats

Préciser le positionnement du projet de l'INSPE dans son environnement :

3.5.1. Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.)

- **MAIF :** ce partenariat vise plusieurs objectifs, notamment assurer des interventions thématiques sur différents domaines comme la prévention, les enjeux de la société en lien avec les valeurs partagées (laïcité, développement durable...), mais aussi des outils pédagogiques dans le domaine de la prévention routière à l'école, les risques du sport et des loisirs... Par ailleurs, la MAIF est partenaire de plusieurs manifestations organisées au sein de l'Institut : les mercredis de la diversité, la journée littérature jeunesse... et contribue à la formation des étudiants au PSC1.
- **MGEN :** Ce partenariat est fondé sur la charte de coopération conclue entre la CPU, la CASDEN Banque Populaire, la MAIF et MGEN en date du 21 novembre 2013. Ainsi, la MGEN intervient notamment dans les domaines suivants :
  - Des interventions thématiques (dans et hors des plans de formation) sur des domaines variés comme la promotion et l'éducation à la santé, la protection sociale, la retraite, l'action sociale, le handicap, l'économie sociale et solidaire ou tout enjeu de société en lien avec les valeurs de la MGEN ;
  - Des outils pédagogiques développés par MGEN et l'ADOLEN ;
  - Des outils pédagogiques de structures dont MGEN est partenaire (ex : Eco-Ecole)
  - Des compétences en matière de qualité de vie au travail et de prévention des risques psychosociaux ;
  - Des soutiens à des projets éducatifs portés par INSPE.

La MGEN est amenée à participer financièrement à la mise en place des actions dans ces domaines d'intervention. Ces actions devront être validées par l'ensemble des parties et donner lieu à la rédaction d'un avenant.

- **GMF :** qui est l'un des assureurs de référence des personnels de l'enseignement, souhaite présenter l'ensemble de son offre de services aux personnels de l'INSPE, aux étudiants et enseignants stagiaires. Outre ses offres d'assurance, GMF produit et parraine des ressources pédagogiques en éducation à la sécurité routière, aux médias et à l'information et au développement durable. Il est également partenaire du Réseau des INSPE. Ensemble, ils contribuent à renforcer les liens et initier de nouvelles collaborations entre GMF et les INSPE. L'objectif commun est de développer une complémentarité de compétences et de moyens, afin d'apporter aux étudiants et personnels un socle d'informations et de réflexions utiles aussi bien dans la vie privée que professionnelle.
- **DRAC :** un partenariat avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle, dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, nous permet d'offrir à tous les étudiants et stagiaires environ 50 actions culturelles et un travail avec un peu de plus de 35 structures

artistiques et culturelles sur l'ensemble des sites de l'Inspé. Des rencontres annuelles permettent d'enrichir et d'améliorer cette offre.

### 3.5.2. Partenariats internationaux

L'Inspé dispose de plusieurs partenariats internationaux qui concernent la formation ou la recherche. Pour la recherche, nous avons eu l'occasion d'en présenter les principaux dans la section 3.3.4.

Pour la formation, l'Inspé peut bénéficier de tous les accords établis par Nantes Université et les Universités partenaires pour permettre la mobilité de ses étudiants. Cependant, outre un grand nombre d'établissements français à l'étranger avec lesquels l'Inspé a des accords ; il existe des accords spécifiques à l'Institut, permettant à la fois une mobilité sortante et, plus rarement, entrante des étudiants.

Concernant les établissements français à l'étranger, durant l'année universitaire 2019-2020 (avant la crise sanitaire), les mobilités ont eu lieu principalement dans les établissements suivants :

Établissement	Pays
Lycée français de Vienne	<b>Autriche</b>
Lycée français de Malaga	<b>Espagne</b>
Lycée français de Tachkent	<b>Ouzbékistan</b>
Lycée français de Copenhague	<b>Danemark</b>
Lycée français de Medellin	<b>Colombie</b>
Lycée Français de Belgrade	<b>Serbie</b>
École primaire de Randwick	<b>Grande Bretagne</b>
Lycée français - Ecole AREVA	<b>Finlande</b>

Concernant les accords bilatéraux spécifiques, le tableau ci-dessous présente les principaux.

Pays	Université
<b>Autriche</b>	Université de Salzbourg
<b>Écosse</b>	University of West of Scotland
<b>Espagne</b>	Université de Jaen
	Université de Cordoba
	Université de Barcelone
	Université de St Jacques de Compostelle
	Université de Séville
	Université de Valladolid
	Université de Madrid
<b>Grèce</b>	Université d'Aegean
<b>Portugal</b>	Université d'Aveiro
<b>République Tchèque</b>	Université de Charles Prague
	Université de Hradec Kralove
<b>Suède</b>	Université de Linnaeus
<b>Suisse</b>	Université de ST GALLEN

### 3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPE demande l'accréditation.

*En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1<sup>er</sup> degré fourni en annexe 2.*

## 4. Budget de projet

Le premier budget de projet a été élaboré lors de la création de l'ESPE en 2014, il a été légèrement modifié en 2017. Avec le passage à l'Inspé il est important de le revoir afin d'intégrer les changements structureaux qui accompagnent cette réforme et notamment :

- La réforme des master MEEF et les conséquences sur les charges d'enseignement
- Les exigences nouvelles concernant la formation : CAPEFE, stages...
- L'apport du Rectorat notamment dans le financement des contractuels alternants et la gratification des stagiaires en pratique accompagnée
- En s'avancant sur des hypothèses budgétaires concernant la formation des futurs stagiaires en partant du principe que probablement un stagiaire sur deux sera en alternance à mi-temps,
- Enfin, en intégrant des hypothèses sur la formation continue dans le cadre de la construction de l'École Académique de Formation Continue.

### 4.1. Évaluation des besoins :

#### 4.1.1. MEEF Premier degré

Sur la base d'une hypothèse de stabilité des effectifs, nous avons évalué le coût de la formation site par site. Même si toutes les charges du Premier degré sont assumées par l'Université intégratrice, il nous semble important de montrer le coût de la formation sur les différents sites. Le tableau ci-dessous indique ce coût :

Site	Effectifs total M1 et M2 attendus	Coût en H TD
Angers	227	4370
La Roche-sur-Yon	196	3730
Laval	194	4370
Le Mans	194	4370
Nantes	341	6130
<b>Total</b>	<b>1088</b>	<b>22 970</b>

#### 4.1.2. MEEF Second degré

Pour le second degré, les choses sont légèrement plus complexes. Pour chaque parcours, il y a une part assurée par l'Inspé (55% en moyenne) et une part par les composantes disciplinaires (45% en moyenne). Ces composantes disciplinaires sont issues des trois Universités partenaires. Le tableau suivant présente cette répartition Université par Université.

Parcours	Nantes Université			Université d'Angers			Le Mans Université		
	Global	Inspé	Composantes	Global	Inspé	Composantes	Global	Inspé	Composantes
Allemand	846	465,3	380,7						
Anglais	1317	724,35	592,65	1216,5	669,075	547,425	1140	627	513
Espagnol	1205	662,75	542,25	1150	632,5	517,5	24	13,2	10,8
Lettres	1264	695,2	568,8	1016,5	559,075	457,425	1186	652,3	533,7
Histoire-géographie	1964	1080,2	883,8	1298	713,9	584,1	1113	612,15	500,85
LLCH	1185	1185							
Eco-gestion	1177	1177							
Documentation				1074	590,7	483,3			
SES				1220	1220				
Mathématiques	1575	866,25	708,75	1269	697,95	571,05			
Informatique	909	499,95	409,05						
SVT	1524	838,2	685,8						
Physique-Chimie	1202	661,1	540,9						
EPS	4490	2469,5	2020,5				2501	1375,55	1125,45
DSI S2I		0	0				994	994	
DSI MSC	1624	1624							
<b>Total</b>	<b>20282</b>	<b>12949</b>	<b>7333</b>	<b>8244</b>	<b>5084</b>	<b>3160</b>	<b>6958</b>	<b>4274</b>	<b>2684</b>

Pour plus de lisibilité, le tableau suivant présente une synthèse globale :

Item	Coût en HTD
<b>Mention second degré total</b>	<b>35 484</b>
<b>Part Inspé</b>	<b>22 307</b>
<b>Part composantes Nantes Université</b>	<b>7 333</b>
<b>Part Composantes Université d'Angers</b>	<b>3 160</b>
<b>Part Composantes Le Mans Université</b>	<b>2 684</b>

#### 4.1.3. Adaptation à l'emploi :

Sous cet intitulé, nous avons intégré la formation des fonctionnaires stagiaires. Ces éléments sont fondés sur uniquement des hypothèses en l'absence des textes de références et surtout en l'absence d'une donnée précise sur le nombre et le types de stagiaires.

Traditionnellement à l'Inspé Académie de Nantes, 60% des stagiaires du premier degré sont issus de l'Inspé et un peu plus de 72% des stagiaires du second degré le sont aussi. Or ces données sont fondées sur une réussite sur les deux années de master (des stagiaires issus du M1 et M2), avec une grande diversité en fonction des parcours du second degré. Dans le cadre de la présente réforme (le concours en M2 uniquement) et de l'année transition (tous les étudiants de M2 ont déjà passé le concours une fois) ; il est difficile d'avoir une projection fiable. Notre hypothèse, probablement pessimiste est qu'un stagiaire sur deux aura besoin d'un parcours d'approfondissement (stagiaires à mi-temps) largement fondé sur la seconde année de master. C'est à partir de cela que les estimations ont été faites.

#### 4.1.4. Stagiaires Alternants et gratification des stages PA.

La réforme introduit deux éléments majeurs : le recrutement de stagiaires contractuels alternants financés par le Rectorat et la gratification des stagiaires en pratique accompagnée mis en place au sein de notre Académie. Ces deux éléments constituent un apport important du Rectorat qu'il faut valoriser dans le cadre du Budget de Projet.

#### 4.2. Évaluation des Moyens

Dans la mesure où l'Inspé ne dispose pas de dotation spécifique couvrant la totalité des besoins, ce budget de projet est construit essentiellement comme un outil de dialogue stratégique. Les moyens octroyés par l'Université dépendent aussi des possibilités de celle-ci. Il faudra concrètement ajuster les besoins aux moyens, par la réduction des capacités d'accueil en fonction aussi des possibilités de stages, et/ou l'application des seuils d'ouverture de formation de Nantes Université. Le cadrage de l'offre de formation de novembre 2020 précise que ces seuils sont :

- 15 en première année de master
- 12 en seconde année de master

Ces deux outils techniques permettront à la fois de respecter le cadrage de l'offre de formation de l'Université intégratrice mais aussi de rendre plus soutenable le budget de projet.

\* \* \*

Remarques particulières (à renseigner le cas échéant) :

## 5. ANNEXES

- **Annexe 1 :** indicateurs
- **Annexe 2 :** tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1<sup>er</sup> degré
- **Annexe 3 :** tableau du budget de projet actualisé
- **Annexe 4 :** conventions de partenariat avec le Rectorat
- **Annexe 5 :** les maquettes

## ANNEXE 1 : indicateurs

### Equipe pédagogique pluri-catégorielle

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2021-2022 et projection sur l'année universitaire 2022-2023
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de master)

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1 <sup>er</sup> degré		Master MEEF 2 <sup>nd</sup> degré*		Master MEEF encadrement éducatif		Master MEEF PIF*	
	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Prévisionnel : année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Prévisionnel : année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Prévisionnel : année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Prévisionnel : année universitaire 2022-2023 M1 + M2
Part assurée par des EC	<b>15,6%</b>	<b>15,6%</b>	Min : (parcours « 25,2% ») Max : (parcours « 74% »)	Min : (parcours « 30% ») Max : (parcours « 70% »)	<b>49,5%</b>	<b>42%</b>	Min : (parcours « 65% ») Max : (parcours « 96% »)	Min : (parcours « 65% ») Max : (parcours « 96% »)
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	<u>Ratio global</u> : Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : <b>24,3 %</b> Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : <b>4,56%</b>	<u>Ratio global</u> : Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : <b>28%</b> Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : <b>5%</b>	Min : (parcours « 14% ») Max : (parcours « 79,5% »)	Min : (parcours « 25% ») Max : (parcours 70% »)	<b>33%</b>	<b>33%</b>	Min : (parcours « 3% ») Max : (parcours « 33% »)	Min : (parcours « 3% ») Max : (parcours « 33% »)
Part des autres catégories	<b>55,54%</b>	<b>51,4%</b>	Min : (parcours « 12% ») Max : (parcours « 75% »)	Min : (parcours « 25% ») Max : (parcours « 60% »)	17,5%	25%	Min : (parcours « 2% ») Max : (parcours « 2% »)	Min : (parcours « 2% ») Max : (parcours « 2% »)
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>			<b>100 %</b>	<b>100%</b>		

\* Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

### Leviers d'action

Améliorer la participation des enseignants ayant une classe en responsabilité – par une restructuration RH - sur certains parcours de Second degré, même si la moyenne globale dépasse les 33%.

### Commentaires

Globalement les objectifs de 33% d'enseignants ou CPE en postes est atteint, sauf sur certains parcours de second degré, généralement et sur la mention PIF.

Pour la mention PIF, compte tenu de sa nature, ce critère ne semble pas important. En revanche, pour les parcours de second degré, il est difficile de modifier les choses de façon rapide : il s'agit souvent de parcours qui ont une structure RH plutôt « généreuse » inversement proportionnel aux effectifs étudiants.

## Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2021-2022
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	$\% : (\text{nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE} / \text{nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE}) * 100$

### Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre	3	4	25	12	4
%	1,9%	2,5%	16%	7,7%	2,5%

### Leviers d'action

- Pour l'instant, les EC ne représentent qu'un peu plus de 20% des effectifs de l'équipe pédagogique. Il est important d'augmenter ce nombre – par des transformations de supports – pour atteindre au moins 25% à la fin de ce quinquennal avec 5% de PU.

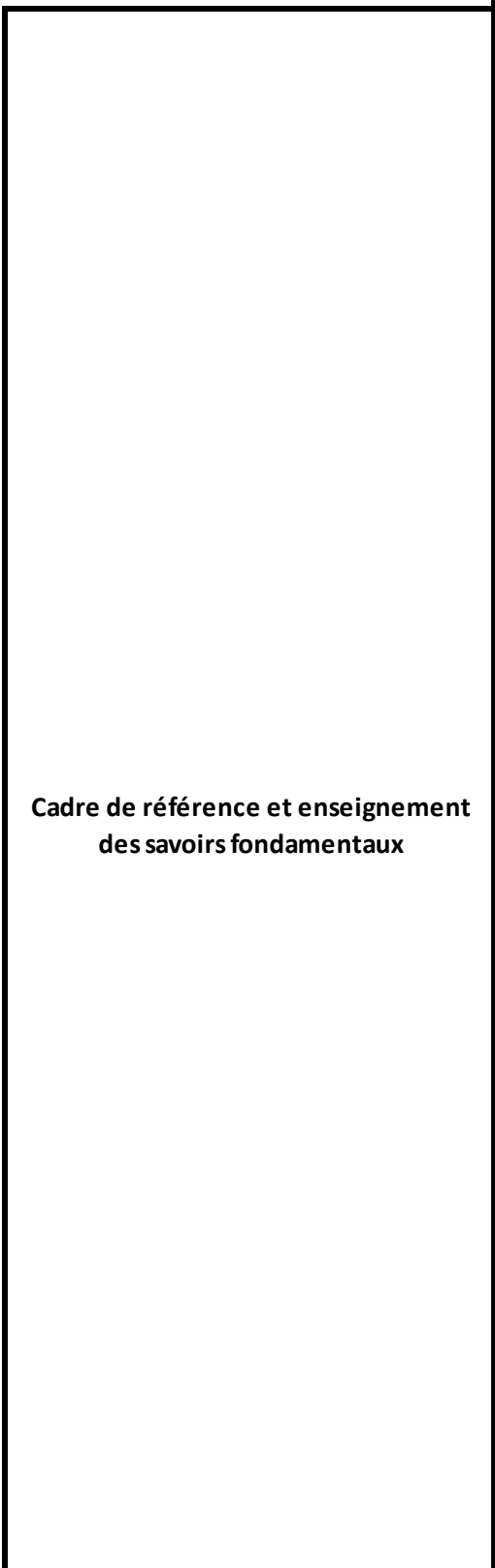
### Commentaires

Pour un institut national qui délivre des masters le nombre d'EC est clairement insuffisant. Les données rapportées dans le dossier d'accréditation le montrent par ailleurs. Il est important, en respectant les leviers indiqués ci-dessus d'arriver à un total de 40 EC dont 7 PU à la fin du quinquennal afin d'équilibrer les différentes catégories de l'équipe pédagogique.





## ANNEXE 2



**Cadre de référence et enseignement  
des savoirs fondamentaux**

**Polyvalence et pédagogie générale**

**Initiation à la recherche et à  
l'exploitation de travaux de recherche  
pour analyser des situations  
professionnelles**

**Contexte propre et innovations  
pédagogiques**

\* Nombre d'heures d'enseignement étudia

/!\ Les cellules colorées contiennent des

Ventilation du temps global de la formation master MEEF pro  
Année universitaire 2021-2022

Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*
EC111 - L'Ecole de la république dans les classes : Ecole inclusive, polyvalence, transdisciplinarité, numérique, laïcité, hétérogénéité (différenciation, évaluation, socle)	504
EC112 - Valeurs de la république, éthique professionnelle et sens et finalités de l'école, inégalités socio-scolaires	218
EC113 - Contexte d'exercice (d'école, géographique, social), système éducatif, histoire de l'éducation, cadre réglementaire	218
EC121 - Didactique du français dans les classes de stage	506
EC122 - Dire, lire, écrire dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	252
EC123 - Didactique des mathématiques dans les classes de stage	506
EC124 - Compter, calculer, mesurer dans dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	252
EC211 - L'Ecole de la république dans les classes : Ecole inclusive, polyvalence, transdisciplinarité, numérique, laïcité, hétérogénéité (différenciation, évaluation, socle)	504
EC212 - Valeurs de la république, éthique professionnelle et sens et finalités de l'école, inégalités socio-scolaires	218
EC213 - Contexte d'exercice (d'école, géographique, social), système éducatif, histoire de l'éducation, cadre réglementaire	208
	192
EC221 - Didactique du français dans les classes de stage	366
EC222 - Dire, lire, écrire dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	336
EC223 - Didactique des mathématiques dans les classes de stage	366
EC224 - Compter, calculer, mesurer dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	332
EC3111 - Valeurs, éthique, sens et finalités de l'école : enjeux, pratiques et projet professionnel	472
EC321 - Savoirs disciplinaires et didactiques en français	324
EC322 - Dire, lire, écrire dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	310
EC323 - Savoirs disciplinaires et didactiques en mathématiques	324
EC324 - Compter, calculer et mesurer dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	350
EC411 - Valeurs, éthique, sens et finalités de l'école : enjeux, pratiques et projet professionnel	472
EC421 - Savoirs disciplinaires et didactiques en français	324
EC422 - Dire, lire, écrire dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	310
EC423- Savoirs disciplinaires et didactiques en mathématiques	324
EC424 - Compter, calculer et mesurer dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	174

<b>Total</b>	<b>8362</b>
EC-114- Développement de l'enfant et apprentissages	50
EC125 - Didactique des Langues vivantes , de l'EPS, de l'Histoire-géographie, des Sciences et de la technologie, des Arts, dans les classes de stage	560
EC132- Analyse de l'activité	495
EC133- Les disciplines de recherche et l'école	90
Suivi Recherche	341
Suivi stage	703,5
EC-214- Développement de l'enfant et apprentissages	40
EC325 - Polyvalence et autres disciplines enseignées dans les classes de stage	430
EC425 - Polyvalence et autres disciplines enseignées dans les classes de stage	600
	570
	0
<b>Total</b>	<b>3879,5</b>
EC231- Recherche	770
EC232- Analyse de l'activité	495
Suivi Recherche	1090
Suivi stage	703,5
EC331- Recherche appliquée. Analyser et préparer son activité avec les disciplines de recherche	540
EC431- Recherche appliquée. Analyser et préparer son activité avec les disciplines de recherche.	420
	0
<b>Total</b>	<b>4018,5</b>
EC112 - Valeurs de la république, éthique professionnelle et sens et finalités de l'école, inégalités socio-scolaires	68
EC113 - Contexte d'exercice (d'école, géographique, social), système éducatif, histoire de l'éducation, cadre réglementaire	68
EC131- Recherche	660
EC226- Didactique de l'EMC dans les classes et l'école de stage	196
S3 - Tutorat	670
EC322 - Dire, lire, écrire dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	90
EC323 - Savoirs disciplinaires et didactiques en mathématiques	114
EC324 - Compter, calculer et mesurer dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	90
Suivi individuel en lien avec la recherche appliquée	335
S4 - Tutorat	512
EC422 - Dire, lire, écrire dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	90
EC424 - Compter, calculer et mesurer dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	90
<b>Total</b>	<b>2983</b>
<b>Total pour la mention</b>	<b>19243</b>

int

; formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

<b>% du temps global de la formation</b>	<b>Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire</b>	<b>Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire</b>
2,62	162	2,92
1,13	0	0,00
1,13	38	0,68
2,63	181	3,26
1,31	62	1,12
2,63	250	4,50
1,31	74,5	1,34
2,62	168	3,02
1,13	8	0,14
1,08	41	0,74
1,00	54	0,97
1,90	76	1,37
1,75	129	2,32
1,90	178,5	3,21
1,73	186	3,35
2,45	270	4,86
1,68	90	1,62
1,61	24	0,43
1,68	114	2,05
1,82	190	3,42
2,45	198	3,56
1,68	63	1,13
1,61	33	0,59
1,68	188	3,38
0,90	102	1,84
0,00		0,00
0,00		0,00
0,00		0,00

0,00		0,00
43,45	2880	51,85
0,26	11	0,20
2,91	196	3,53
2,57	137	2,47
0,47	14,5	0,26
1,77	72	1,30
3,66	148,5	2,67
0,21	14	0,25
2,23	137	2,47
3,12	211	3,80
2,96	176	3,17
0,00		0,00
0,00		0,00
20,16	1117	20,11
4,00	178	3,20
2,57	128	2,30
5,66	183	3,29
3,66	148,5	2,67
2,81	118	2,12
2,18	94	1,69
0,00		0,00
0,00		0,00
20,88	849,5	15,29
0,35	0	0,00
0,35	0	0,00
3,43	140	2,52
1,02	0	0,00
3,48	142	2,56
0,47	16	0,29
0,59	46	0,83
0,47	60	1,08
1,74	76	1,37
2,66	152	2,74
0,47	16	0,29
0,47	60	1,08
0,00		0,00
15,50	708	12,75
100	5554,5	100,00

**28,86%**

## Budget Type

## Proposition de budget type pour le projet porté par l'INSPE

## Principes généraux

- 1) Les moyens de l'Etat sont attribués aux universités
- 2) Les étudiants sont inscrits dans les universités
- 3) La répartition des moyens est basée sur un calcul
- 4) Les universités contribuent à l'Inspé par une subvention

2021-2022

Missions (1)	Effectifs	Enseignants		ETPA	ETPB
		(3)	valo MS (4)		
		HETD	€		
<b>Formation initiale</b>				3	5
Master MEEF					
<i>Mention "Premier degré"</i>	1150	22 970	4 129 756		
<i>Mention "Second degré"</i>	1200	35 484	5 259 910		
<i>Mention "Encadrement Éducatif"</i>	120	1 320	238 800		
<i>Mention "PIF"</i>	120	1 200	135 114		
CAPEFE	500	1 500	0		
MENJS					
<b>Adaptation à l'Emploi</b>					
Formation des stagiaires 1er degré	246	5 000	1 083 552		
Formation des stagiaires 2nd degré	345	8 300	1 832 786		
<b>Formation continue</b>					
MEN		10 000	1 899 463		
MESR					
Autre					
<b>Stagiaires</b>					
Altemants					
SOPA					
<b>VAE</b>	?				
<b>Recherche (14)</b>	X				
<i>BQR incitatif</i>			20 000		
<b>Gouvernance</b>					
<i>Communication</i>					
<i>Gestion des instances</i>		4000	871 930		
<i>Suivi de l'insertion</i>					
<i>Gestion de projet</i>					

4F Inspé, formations PDF avec les DASDEN

(1) Les lignes du tableau représentent les missions de l'Inspé académique



## Budget Type

### **(2) Le "bloc" besoins représente les moyens nécessaires pour assumer les missions de l'Inspé e**

- (3) La charge d'enseignement est exprimée en HETD à partir des maquettes pédagogiques et des effectifs
- (4) La charge d'enseignement est valorisée en euros selon un taux validé par les universités (base possible)
- (5) Les besoins en documentation sont définis en fonction de l'implantation des sites et des bibliothèques
- (6) Les besoins en fonctions soutien (dont scolarité, ...) sont exprimés en ETP et valorisés en masse salariale
- (7) Les besoins en immobilier sont estimés sur la base de ratios standards /étudiant et valorisés en coût
- (8) Besoins en crédits de fonctionnement courant hors fonctions supports (mode de calcul à définir)

### **(9) Le bloc "Ressources et contributions des établissements" représente la répartition des ressources**

- (10) Droits d'inscription spécifiques éventuels perçus directement par l'Inspé pour des formations pilotées
- (11) La contribution de l'établissement intégrateur comprend les moyens mis dans le BPI de l'Inspé et le BPI de l'établissement
- (12) Les apports en immobilier sont estimés en m<sup>2</sup> et valorisés en coût de logistique et d'entretien sur la base de ratios standards
- (13) Les apports en crédits de fonctionnement intègrent les moyens mis par les établissements sur leurs budgets

(14) La question des moyens de la recherche devra être traitée à part en lien avec la politique scientifique de l'établissement (par exemple un budget incitatif pour des appels d'offre)



## Budget Type

### **Exprimées en HETD, ETP, ... et valorisés en euros**

Coûts prévisionnels

(coût moyen de l'HETD chargée ≠ coût marginal)

Les crédits de fonctionnement et en ETP valorisés en masse salariale selon ratio validé par les universités

de logistique et d'entretien sur la base d'un ratio validé par les universités

### **Ressources propres et des moyens mis par les établissements pour couvrir les besoins de l'Inspé**

Revenus par l'Institut / DN perçus par les établissements

Les moyens mis dans les autres composantes éventuellement porteuses de parcours MEEF

sur la base d'un ratio validé par les universités

Les ressources propres budgets et la dotation d'équilibre éventuellement versée à l'Inspé (mode de calcul à définir)

Le soutien des établissements (création d'équipe rattachée à l'Inspé, adossement à des équipes existantes)

Budget Type

écifique aux INSPE

) et un outil de gtestion adapté (le BPI)

			Ressources propres INSPE			
immobilier (7)	Fonct. (8)	Invest.	Rectorat		Subventions collectivités	Droits (10)
	€	€	ETP	€	€	€
1 239 315	641 183					

0

## Budget Type



par les universités



finir)

ites, ...). Il s'agit surtout de mettre en valeur les moyens propres au

## Budget Type

330    990

Ressources et contributions des établissements								
Etablissement intégrateur (11) - Nantes Unive								
Autres	Enseignants				BIATSS			
	EC	Ens	Vac	valo MS				
€	HETD	HETD	HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	
76 000					7	12	58	
	3450	15650	3870	4 129 756				
	9350	7 932	3000	3 895 123				
	486	584	250	238 800				
	320	280	200	135 114				
				0				
	250	1250		323 794				
	1000	4 000		1 083 552				
18 000	3000	5 300		1 832 786				
	1500	3500		1 096 272				
	0	0		0				
	0	0		0				
20 000								
					9	8	10	
	1000	3000		871 930				

Budget Type

## Budget Type

Université (Nantes + La Roche sur Yon)							
valo MS	Immobilier (12)		Fonct. (13)	Invest.	Enseignants		
	€	m <sup>2</sup>	€	€	EC HETD	Ens HETD	Vac HETD
3 191 000	12470	436 450	125 915				
	5614	196 490	15 291		2 350	810	
1 357 000			313 675				



Budget Type

Budget Type

157179,2

Partenaire 1 - Université d'Angers									
s	BIATSS				valo MS €	Immobilier (12)		Fonct. (13)	Invest.
						m <sup>2</sup>	€	€	€
	ETPA	ETPB	ETPC	€					
	0,5	0,5	1,0	95 100	5 936	207 760	80 990		
728 511									

Budget Type

## Budget Type

Partenaire 2 - Le Mans Université(Le Mans + Laval)									
Enseignants				BIATSS				Irr	
EC	Ens	Vac	valo MS				valo MS		
HETD	HETD	HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	€	m²	
				0,6	0,8	1,7	141 500	6529 750	
2684			636 276						
600			142 238						
			0						

Budget Type

### Budget Type

Immobilier (12)	Fonct. (13)	Invest.	Enseignants				Déchi	
			EC	Ens	ca	Vac	valo MS	Ens
€	€	€	HETD	HETD	ET	HETD	€	ETP
228 515	72 404			X	X		200 526,00 €	175,00
26 250	35 433			X	X		659 807,00 €	170,00
							1 026 000,00 €	
				4650			803 191,00 €	

## Budget Type

### Budget Type

Rectorat						
arge stagiaires valo MS €	BIATSS valo MS €			Immobilier (12) m <sup>2</sup> €		
	ETPA	ETPB	ETPC			
6 464 675,00 €			2,50	99 800,00 €		
6 279 970,00 €			2,00	79 802,00 €		



Budget Type

Budget Type

Fonct. (13)	Invest.
€	€
354 200,00 €	
354 960,00 €	
95 000,00 €	



## ANNEXE à la convention cadre pour le 1<sup>er</sup> degré

Entre

### **Le Rectorat de Nantes**

Représenté par le Recteur, Chancelier des Universités, William MAROIS

### **L'Université de Nantes**

Représentée par son président, Olivier LABOUX

### **L'Université d'Angers**

Représentée par son Président, Christian ROBLEDO

### **L'Université du Mans**

Représentée par son Président, Rachid EL GUERJOUA

### **L'ESPE de l'académie de Nantes**

Représentée par son Directeur, Mohammed BERNOUSSI

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet de l'annexe**

La présente annexe a pour objet de définir les modalités organisationnelles et financières :

- . de participation des enseignants des Universités aux actions de formation continue organisée par le Rectorat et les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) au bénéfice des personnels du premier degré ainsi que les modalités administratives et financières entre les deux partenaires ;
- . de participation des formateurs professionnels issus du milieu scolaire du premier degré à la formation initiale des enseignants organisée par l'ESPE.

### **ARTICLE 2 : Nature de la collaboration**

L'ESPE organise avec les trois universités de l'académie la formation des fonctionnaires stagiaires qui ont une décharge d'un mi-temps de service pour leur formation. Cette formation est diplômante pour les fonctionnaires stagiaires qui sont titulaires d'une première année de master ; elle est validée par l'obtention d'un master MEEF.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans départementaux de formation (PDF) des enseignants du premier degré, chaque DSDEN élabore un cahier des charges. Celui-ci est mis à la disposition du responsable de site de l'ESPE du département correspondant.

L'ESPE et d'autres opérateurs potentiels sont appelés à proposer des formations en réponse à ce cahier des charges. Ces propositions de formation peuvent concerner des stages de proximité ou des animations pédagogiques.

Les propositions sont étudiées par les services départementaux, chacun pour ce qui le concerne, et retenues ou non dans le cadre des PDF.

Dans le cadre de la mise en œuvre des masters MEEF, les Universités et l'ESPE sont appelées à solliciter l'intervention dans le registre professionnel de formateurs issus du milieu scolaire en cours magistral, travaux dirigés, travaux pratiques, ateliers, suivi de stages et de mémoire professionnel.

Ces professionnels peuvent être :

- des professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs ;
- des enseignants en poste partagé ;
- des intervenants ponctuels (enseignants, conseillers pédagogiques de circonscription ou départementaux, inspecteurs....).

### **ARTICLE 3 : Modalités de rémunération**

La mise à disposition de moyens se fera sous forme d'échanges de service entre Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs (PEMF) et formateurs de l'ESPE et en concertation avec le DASEN concerné.

Cette mise à disposition, sous forme d'un volume global d'Heures Premier Degré (HPD)<sup>1</sup>, se fera en fonction de l'organisation du service des PEMF que le DASEN aura arrêté en référence à la circulaire n° 3013-019 du 4-2-2013 portant sur les obligations de service des enseignants.

En contrepartie, l'ESPE met à disposition de chaque DASEN un volume global d'Heures Travaux Dirigés (HTD) qui seront effectuées par les formateurs de l'ESPE.

Les taux pratiqués sont les suivants :

- . Formations en présentiel = 1 heure d'intervention = 1 HTD
- . Heures de formation à distance = 3 heures d'intervention = 1 HTD
- . Heures de production pédagogique pour FOAD (IHT) = 1 heure = 1 HTD

Les interventions faites par les formateurs issus du milieu scolaire dans le cadre de la mise en œuvre des masters MEEF sont comptabilisées sur la base d'1 heure d'intervention =1 HPD.

Les interventions faites par les formateurs de l'ESPE sont comptabilisées sur la base d'1 heure d'intervention =1 HTD.

### **ARTICLE 4 :**

L'ensemble des moyens mis à disposition de part et d'autre donne lieu à l'établissement d'un budget en début d'année scolaire et d'un bilan en fin d'année scolaire au regard des formations, initiales et continues, effectivement mises en œuvre.

---

<sup>1</sup> \* Le nombre d'HTD est égal à 40% du volume d'HPD sachant que le service d'un enseignant du 2<sup>nd</sup> degré en université (384 HTD) représente 40% des obligations réglementaires de service d'un enseignant du 1<sup>er</sup> degré (972 heures)

ARTICLE 5 :

La convention est conclue à compter de l'année universitaire 2018-2019.

ARTICLE 6 :

Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant approuvé par les parties.

ARTICLE 7 :

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les éventuels litiges ou différends qui résulteraient de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

Fait à Nantes, le


**Le Président de l'Université du Mans**

*par délégation*  
*Anne DESCHET*  
  
Rachid EL GUERJOUA


**Le Président de l'Université d'Angers**

  
Christian ROBLED

**Le Directeur de l'ESPE  
de l'Académie de Nantes**

  
Mohammed BERNOUSSI

**Le Président de l'Université de Nantes**

*pr délégation*  
*Dominique AVERTY*  
  
Olivier LABOUX

**Le Recteur de l'Académie de Nantes**

  
William MAROIS

## ANNEXE A LA CONVENTION-CADRE POUR LE SECOND DEGRE

Entre

### **Le Rectorat de Nantes**

Représenté par le Recteur, Chancelier des Universités, William MAROIS

### **L'Université de Nantes**

Représentée par son président, Olivier LABOUX

### **L'Université d'Angers**

Représentée par son Président, Christian ROBLEDO

### **L'Université du Mans**

Représentée par son Président, Rachid EL GUERJOUA

### **L'ESPE de l'académie de Nantes**

Représentée par son Directeur, Mohammed BERNOUSSI

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet de l'annexe**

La présente annexe a pour objet de définir les modalités organisationnelles et financières

- A) de participation des formateurs professionnels issus du milieu scolaire du second degré à la formation initiale des enseignants et CPE organisée par l'ESPE
- B) de participation des enseignants de l'ESPE et des Universités aux actions de formation continue organisée par le Rectorat au bénéfice des personnels du second degré ainsi que les modalités administratives et financières entre les deux partenaires.

### **ARTICLE 2 : Nature de la collaboration**

A) L'ESPE organise avec les trois universités de l'académie la formation des fonctionnaires stagiaires qui ont une décharge d'un mi-temps de service pour leur formation. Cette formation est diplômante pour les fonctionnaires stagiaires qui sont titulaires d'une première année de master, elle est validée par l'obtention d'un master MEEF.

La participation du Rectorat aux formations universitaires des fonctionnaires stagiaires et aux actions de formation validées dans le PAF donne lieu à mise à disposition de moyens. Ces derniers viennent en complément éventuel des moyens mis à disposition par les Universités au titre des emplois issus du système de répartition des moyens à destination de la formation continue des personnels enseignants du second degré.

Dans le cadre de la mise en œuvre des masters MEEF, les Universités et l'ESPE sont appelées à solliciter l'intervention, dans le registre professionnel, de formateurs issus du milieu scolaire qui sont susceptibles d'intervenir en cours magistral, travaux dirigés, travaux pratiques, ateliers, suivi de stages et de mémoire professionnel.

Ces professionnels peuvent être :

- Des enseignants déchargés<sup>1</sup>
- Des enseignants en poste partagé
- Des intervenants ponctuels (enseignants, conseillers pédagogiques, conseillers techniques, chefs d'établissement, inspecteurs...).

B) Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Académique de Formation des personnels du second degré, le Rectorat de Nantes élabore un cahier des charges. Celui-ci est mis à la disposition de l'ESPE et des Universités.

L'ESPE, les Universités et d'autres opérateurs potentiels sont appelés à proposer des formations en réponse à ce cahier des charges. Ces formations peuvent concerner la préparation aux concours internes, mais également les autres formations disciplinaires ou non, inter-cycles ou non. Ces propositions sont étudiées par la Délégation académique à la formation continue et retenues ou non dans le cadre du Plan académique de formation (PAF).

Le calcul servant à la rémunération des heures effectuées par les enseignants et enseignants-chercheurs des universités intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du PAF est assuré par les services de gestion administrative et financière du Rectorat sur la base des taux applicables à la date de l'intervention augmentés de la taxe sur les salaires.

Les taux pratiqués sont les suivants :

- o Préparation à l'Agrégation = 1 heure d'intervention = 1,6 HTD
- o Préparation au CAPES = 1 heure d'intervention = 1,1 HTD
- o Autres formations = 1 heure d'intervention = 1 HTD
- o Heures de formation à distance = 3 heures d'intervention = 1 HTD
- o Heures de production pédagogique pour FOAD (IHT) = 1 heure = 1 HTD

### **ARTICLE 3 : Echanges de services dans le cadre de la formation initiale et continue ESPE/Rectorat**

Ces échanges des services sont constitués, d'une part, par les interventions des formateurs issus du milieu scolaire dans le cadre de la mise en œuvre des masters MEEF, d'autre part par celles des formateurs de l'ESPE dans le cadre de la mise en œuvre des actions de formation continue inscrites au PAF.

L'ensemble des moyens mis à disposition de part et d'autre donne lieu à l'établissement d'un bilan en fin d'année scolaire au regard des formations effectivement mises en œuvre (en formation initiale et continue).

Le décompte de l'ensemble des heures effectuées par les intervenants interviendra au plus tard avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année civile en cours.

Pour les interventions faites par les formateurs de l'ESPE :

En fin d'année universitaire et au plus tard avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année civile en cours, le Rectorat rembourse à l'ESPE, sur production d'une facture, l'ensemble des heures effectuées par les intervenants, aux taux applicables à la date de l'intervention augmentés de la taxe sur les salaires.

---

<sup>1</sup> Comme les intervenants ponctuels, les enseignants déchargés sollicités par les universités et l'ESPE interviennent en dehors de leur ORS et sont rémunérés sous forme de vacations par l'ESPE et les universités

Pour les interventions faites par les enseignants d'autres composantes universitaires :

Le Rectorat rémunère directement les intervenants aux taux applicables à la date de l'intervention augmentés de la taxe sur les salaires.

Pour les interventions faites par les formateurs issus du milieu scolaire dans le cadre de la mise en œuvre des masters MEEF, il conviendra, en fin d'année universitaire et au plus tard avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année civile en cours, de considérer le volume horaire de l'ensemble de ces interventions, sur la base du taux applicable à la date de l'intervention (1h d'intervention =1HTD).

**ARTICLE 4 :**

La convention est conclue à compter de l'année universitaire 2018-2019.

**ARTICLE 5 :**

Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant approuvé par les parties.

**ARTICLE 6 :**

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les éventuels litiges ou différends qui résulteraient de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

Fait à Nantes, le

**Le Président de l'Université du Mans**

*par délégation*  
*Anne DESCHET*  
  
Rachid EL GUERJOUMA


**Le Président de l'Université d'Angers**

  
Christian ROBLEDO

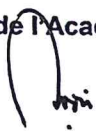
**Le Directeur de l'ESPE  
de l'Académie de Nantes**

  
Mohammed BERNOUSSI

**Le Président de l'Université de Nantes**

*pr délégation*  
*Dominique AVERTY*  
  
Olivier LABOUX

**Le Recteur de l'Académie de Nantes**

  
William MAROIS



## Convention-cadre entre

- le recteur de l'académie de Nantes,
- les présidents des universités de Nantes, d'Angers et du Mans,
- le directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Nantes,

## pour un schéma de la formation des maîtres dans l'académie de Nantes

### Préambule

La formation des enseignants et des personnels d'éducation est inscrite dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013). L'arrêté du 27 août 2013 (JORF n° 0200 texte n° 48) fixe le cadre national des formations dispensées au sein des masters des Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (master MEEF). Ces masters articulent des enseignements théoriques et pratiques avec un ou plusieurs stages d'observation ou de pratique accompagnée et des périodes d'alternance. Les formations dispensées sont progressives et intégrées.

Les enseignements ont une vocation professionnelle et s'articulent autour de 4 axes :

- des enseignements disciplinaires ;
- un tronc commun permettant de créer une culture partagée par tous les futurs professeurs ;
- une spécialisation progressive en fonction du métier choisi par l'étudiant ;
- des enseignements orientés vers la pratique professionnelle.

La formation des enseignants des premier et second degrés et des conseillers principaux d'éducation s'inscrit dans une continuité entre la formation initiale et la formation continue. Elle est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national des masters dans l'une des mentions MEEF et est organisée par l'ESPE en liaison avec les composantes des 3 universités et le rectorat. Les masters s'inscrivent dans la continuité des parcours de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement et de la formation proposés en licence.

En première année de master, la formation associe formation professionnelle et préparation au concours. Elle s'articule autour :

- d'apports communs et d'enseignements spécifiques aux parcours théoriques disciplinaires, didactiques ;
- de stages d'observation et de pratique accompagnée ;
- d'une initiation à la recherche.

En seconde année de master, l'entrée progressive dans le métier est assurée par la mise en place d'une formation en alternance pour les lauréats du concours. Ce stage prend la forme d'un stage en responsabilité. La formation universitaire permet de préparer, d'exploiter et d'analyser ces stages tout en y apportant les compléments théoriques nécessaires.

La formation tout au long de la carrière prolonge les acquis des premières années de formation et permet une adaptation permanente aux fonctions exercées.

Afin d'assurer une cohérence académique des dispositifs de formation des maîtres, depuis la préparation au concours jusqu'à la formation lors de la première année d'exercice et tout au long de la carrière, tant au niveau du premier que du second degré, le recteur de l'académie de Nantes, les présidents des universités de Nantes, d'Angers et du Mans et le directeur de l'ESPE de l'académie de Nantes définissent les modalités de leur collaboration dans la présente convention et les annexes jointes.

### **Formation en licence et préprofessionnalisation**

Dans les cursus de licence des trois universités sont prévues des unités d'enseignement de découverte qui permettent une première sensibilisation des étudiants aux métiers de l'enseignement.

Conformément aux objectifs définis par la circulaire du 8 avril 2015 relative à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial (NOR : RDFF1507087C) et par la lettre du 1<sup>er</sup> ministre transmise à ce sujet aux Préfets et aux Recteurs le 12 mai 2015, les trois universités et le rectorat, s'organisent pour permettre la mise en œuvre et le développement du dispositif « Etudiants Apprentis Professeurs », destiné à faciliter la promotion sociale et l'insertion professionnelle des étudiants de mathématiques, de lettres, d'anglais et d'allemand dans le métier du professorat.

Ils veillent notamment, dans la mesure du possible, à la compatibilité entre les périodes de présence en EPLE de l'étudiant apprenti professeur et ses études universitaires.

### **Formations en masters et intégration des stages dans la scolarité**

Le master MEEF mention « premier degré » est porté par l'ESPE au sein de l'université de Nantes en partenariat avec les universités d'Angers et du Mans dans les conditions fixées par la convention de co-habilitation entre les trois universités partenaires. Le maillage territorial des formations sera assuré par un enseignement dans les sites départementaux de l'ESPE.

Les masters MEEF préparant aux concours de recrutement des enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation au cours de la première année de Master font, suivant les cas, l'objet de cohabilitation entre les trois universités qui s'appuient sur l'expertise de l'ESPE.

Le stage proposé aux étudiants de M1 vise la découverte du milieu professionnel, l'observation et la pratique accompagnée. Il est d'une durée de cinq semaines découpées en trois périodes (une semaine puis deux fois deux semaines). Dans la mesure du possible, la proximité des lieux de formation ou de résidence des étudiants sera prise en compte pour déterminer les lieux de stage. Les objectifs et les attendus du stage sont fixés dans une charte rédigée conjointement par l'ESPE, les composantes disciplinaires et les acteurs de l'Education Nationale ».

Les dates de stages sont fixées dès que les dates des concours sont connues. Ces stages d'observation et de pratique accompagnée donnent lieu à la signature d'une convention type.

Le choix des lieux des stages d'observation et de pratique accompagnée prévus en première année de master MEEF se fait en concertation entre le rectorat et l'ESPE pour le second degré d'une part et entre les directions des services départementaux de l'Education nationale et l'ESPE pour le premier degré d'autre part.

Les étudiants inscrits en deuxième année de master MEEF et lauréats du concours deviennent fonctionnaires stagiaires. Ils sont à ce titre affectés en établissement scolaire pour un demi-service en responsabilité devant les élèves. Leur affectation est prononcée par le rectorat et les directions des services départementaux de l'éducation nationale.

Les stages qui pourront être proposés aux étudiants de M2 MEEF non admis au concours obéiront aux mêmes objectifs et modalités que ceux des stages d'observation et de pratique accompagnée des étudiants de M1 MEEF.

### **La formation des autres fonctionnaires stagiaires**

Les universités de Nantes, d'Angers et du Mans et l'ESPE de l'académie de Nantes participent comme opérateurs privilégiés aux actions de formation durant l'année de titularisation à partir du cahier des charges établi par le recteur, tant pour le premier que pour le second degré.

Les lauréats du concours, fonctionnaires stagiaires, déjà titulaires d'un master MEEF, bénéficient ainsi d'un parcours de formation intégré à un DU et adapté à leur profil. Les lauréats du concours, fonctionnaires stagiaires, déjà titulaires d'un autre master, bénéficient quant à eux d'un parcours de formation qui s'intègre dans les modules des masters MEEF adaptés à leur profil.

### **La formation tout au long de la carrière**

Les universités de Nantes, d'Angers et du Mans et l'ESPE de l'académie de Nantes peuvent répondre au cahier des charges de la formation tout au long de la vie des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, du 2<sup>nd</sup> degré et des conseillers principaux d'éducation.

### **Les modalités de participation**

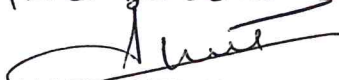
Les annexes à la convention-cadre définissent les modalités organisationnelles et financières de participation :

- des enseignants des Universités et formateurs de l'ESPE aux actions de formation continue organisées par le Rectorat et les directions des services départementaux de l'Education Nationale au bénéfice des personnels du premier et du second degrés ;
- de l'ensemble des professionnels issus du milieu scolaire à la formation initiale et continue des enseignants et CPE organisée par l'ESPE.

Cette convention cadre s'applique à compter de la signature et pour toute la durée de l'année scolaire et universitaire 2018-2019

Fait à Nantes, le

**Le Président de l'Université du Mans**

*par délégation*  
*Anne ESCOFFIER*  


Rachid EL GUERJOUMA

**Le Président de l'Université d'Angers**




Christian ROBLEDÓ

**Le Directeur de l'ESPE  
de l'Académie de Nantes**



Mohammed BERNOUSSI

**Le Président de l'Université de Nantes**

*par délégation*  
*Dominique AVERTY*  


Olivier LABOUX

**Le Recteur de l'Académie de Nantes**



William MAROIS

**Diplôme : MASTER 1 MEEF ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE  
MAQUETTE 2021**

**CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Niveau : 1<sup>er</sup> (MEEF)      CM    120    TD    36    TP    18

Niveau de l'UE (UE1, UE2, UE3)	Désignation de l'UE	Valeur horaire pour l'Étudiant				Charges d'enseignement, corrigés écrits de 40 de groupe et de la nature de l'enseignement							ECTS	Observations	
		Modalités de l'enseignement				Nombre de groupes	Charges d'enseignement et heures de travail					Total Charges de l'UE			
		CM	TD	TP	Total		CM	TD	TP	Ex	TP				
<b>UE11 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</b>	S2	SC111 - École de la République dans les classes. École inclusive, polyvalente, transdisciplinaire, numérique, laïcité, héritage(s) (professionnalisation, évaluation, école)	12,00	12,00	24,00										
	S1	SC112 - Valeurs de la République, éthique professionnelle et sens et travail de l'école, pédagogie socio-scolaire	10,00	6,00	16,00										
	S1	SC113 - Conscience d'enseignant (éthique, pédagogique, sociale), système éducatif, histoire de l'éducation, cadre réglementaire	10,00	6,00	16,00										
	S1	SC114 - Développement de l'habileté et de l'apprentissage	10,00	6,00	16,00										
<b>TOTAL UE11</b>			32,00	34,00	66,00										
<b>UE12 - Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages</b>	S2	SC221 - Didactique du français dans les classes de stage	6,00	18,00	24,00										
	S1	SC222 - Des lex, dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	6,00	6,00	12,00										
	S1	SC223 - Didactique des mathématiques dans les classes de stage	6,00	18,00	24,00										
	S1	SC224 - Comptes, calculs, mesure dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	6,00	6,00	12,00										
	S1	SC225 - Didactique des Langues vivantes - de l'EPS, de l'histoire-géographie, des Sciences et de la technologie, des Arts, dans les classes de stage	6,00	6,00	12,00										
<b>TOTAL UE12</b>			32,00	54,00	86,00										
<b>UE13 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</b>	S1	SC131 - Recherche		24,00	24,00										
	S1	SC132 - Analyse de l'activité		18,00	18,00										
	S1	SC133 - Les disciplines de recherche et l'école	18,00		18,00										
	S1	Suivi Recherche	1,50		1,50										
	S1	Suivi stage	1,50		1,50										
<b>Total UE13</b>			33,00	51,00	84,00										
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>			64,00	244,00	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24		
<b>UE21 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</b>	S2	SC211 - École de la République dans les classes. École inclusive, polyvalente, transdisciplinaire, numérique, laïcité, héritage(s) (professionnalisation, évaluation, école)	12,00	12,00	24,00										
	S2	SC212 - Valeurs de la République, éthique professionnelle et sens et travail de l'école, pédagogie socio-scolaire	10,00	6,00	16,00										
	S2	SC213 - Conscience d'enseignant (éthique, pédagogique, sociale), système éducatif, histoire de l'éducation, cadre réglementaire	10,00	6,00	16,00										
	S2	SC214 - Développement de l'habileté et de l'apprentissage	10,00	6,00	16,00										
<b>TOTAL UE21</b>			32,00	34,00	66,00										
<b>UE22 - Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages</b>	S2	SC221 - Didactique du français dans les classes de stage	6,00	18,00	24,00										
	S1	SC222 - Des lex, dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	6,00	6,00	12,00										
	S2	SC223 - Didactique des mathématiques dans les classes de stage	6,00	18,00	24,00										
	S2	SC224 - Comptes, calculs, mesure dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école	6,00	6,00	12,00										
	S2	SC225 - Didactique des Langues vivantes - de l'EPS, de l'histoire-géographie, des Sciences et de la technologie, des Arts, dans les classes de stage	6,00	6,00	12,00										
	S2	SC226 - Didactique de l'ÉMC dans les classes et l'école	14,00		14,00										
<b>TOTAL UE22</b>			32,00	102,00	134,00										
<b>UE23 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</b>	S1	SC231 - Recherche		24,00	24,00										
	S1	SC232 - Analyse de l'activité		18,00	18,00										
	S1	Suivi Recherche	1,50		1,50										
	S1	Suivi stage	1,50		1,50										
<b>TOTAL UE23</b>			4,50	5,50	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>			69,00	217,00	286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24		
<b>TOTAL DIF/DOM DES MEEF EPD</b>			133,00	461,00	594,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48		

Projection max à l'EPD      0,00

216  
200  
98  
52

**Diplôme : MASTER 2 MASTER MEEF ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE  
MAQUETTE 2021 M2**

**CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Norme * (effectifs/groupe)	CM	129	TD	36	TP	18
----------------------------	----	-----	----	----	----	----

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						ECTS	Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			Total Charges en H éq TD
UE31 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	S3	EC3111 - Valeurs, éthique, sens et finalités de l'école : enjeux, pratiques et projet professionnel	8.00		16.00	24.00										
	S3	Tutorat		2.00		2.00										
<b>TOTAL UE31</b>		<b>OU</b>	<b>8.00</b>	<b>2.00</b>	<b>16.00</b>	<b>26.00</b>										<b>8</b>
UE32 - Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	S3	EC321 - Savoirs disciplinaires et didactiques en français	2.00	22.00		24.00										
	S3	EC322 - Dire, lire, écrire dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école		6.00	6.00	12.00										
	S3	EC323 - Savoirs disciplinaires et didactiques en mathématiques	2.00	22.00		24.00										
	S3	EC324 - Compter, calculer et mesurer dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école		6.00	6.00	12.00										
	S3	EC325 - Polyvalence et autres disciplines enseignées dans les classes de stage			30.00	30.00										
<b>TOTAL UE32</b>		<b>OU</b>	<b>4.00</b>	<b>56.00</b>	<b>42.00</b>	<b>102.00</b>										<b>15</b>
UE33 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	S3	EC331- Recherche appliquée. Analyser et préparer son activité avec les disciplines de recherche			18.00	18.00										
	S3	Suivi individuel en lien avec la recherche appliquée		1.00		1.00										
<b>Total UE33</b>			<b>0.00</b>	<b>1.00</b>	<b>18.00</b>	<b>19.00</b>										<b>7</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>		<b>OU</b>	<b>12.00</b>	<b>59.00</b>	<b>76.00</b>	<b>147.00</b>										<b>30</b>
UE41 - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	S4	EC411 - Valeurs, éthique, sens et finalités de l'école : enjeux, pratiques et projet professionnel	8.00		16.00	24.00										
	S4	Tutorat		2.00		2.00										
<b>TOTAL UE41</b>			<b>8.00</b>	<b>2.00</b>	<b>16.00</b>	<b>26.00</b>										<b>10</b>
UE42 - Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	S4	EC421 - Savoirs disciplinaires et didactiques en français	2.00	22.00		24.00										
	S4	EC422 - Dire, lire, écrire dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école		6.00	6.00	12.00										
	S4	EC423 - Savoirs disciplinaires et didactiques en mathématiques	2.00	22.00		24.00										
	S4	EC424 - Compter, calculer et mesurer dans les classes de stage et dans les disciplines de l'école		6.00	6.00	12.00										
	S4	EC425 - Polyvalence et autres disciplines enseignées dans les classes de stage			30.00	30.00										
<b>TOTAL UE42</b>		<b>OU</b>	<b>4.00</b>	<b>56.00</b>	<b>42.00</b>	<b>102.00</b>										<b>15</b>
UE43 - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	S4	EC431- Recherche appliquée. Analyser et préparer son activité avec les disciplines de recherche.			14.00	14.00										
<b>TOTAL UE43</b>		<b>OU</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>14.00</b>	<b>14.00</b>										<b>5</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>		<b>OU</b>	<b>12.00</b>	<b>58.00</b>	<b>72.00</b>	<b>142.00</b>										<b>30</b>
<b>TOTAL DIPLÔME M2 MEEF EPD</b>			<b>24.00</b>	<b>117.00</b>	<b>148.00</b>	<b>289.00</b>										<b>60</b>

55%: 281	274	55%: 158	166	440	55% : 440
20%: 102	100	20%: 59	60	160	20% : 160
15% : 77	88	15% : 43	32	120	15% : 120
10% : 51	50	10% : 29	31	81	10% : 80
<b>M1</b>	<b>512</b>	<b>M2</b>	<b>289</b>	<b>TOTAL M1 ET M2</b>	<b>801</b>
				<b>100% : 800</b>	

Projection max ts TP1

0.00

**Diplôme : MASTER 1 MEEF ENCADREMENT EDUCATIF MAQUETTE 2021  
PARCOURS CPE**

**CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Nombre \* affectif (groupes)      CM    129    TD    36    TP    18  
1 groupe TD 2 groupes TP

	Niveau de l'UE (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constituits (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs (sans affectif dans les colonnes coté à coté)	Charges d'enseignement, compte tenu du rdt de groupe et de la nature de l'enseignement						Total Charges en H eq	ECTS	Observations
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			
<b>UE 11 - CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE</b>	S1	CADRE DE REFERENCE - CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF	30.00	36.00	6.00	72.00	31	1.00	30.00	1.00	36.00	2.00	12.00	89.00	7	
	S1	SAVOIRS SUR LE METIER - VALEURS DE LA REPUBLIQUE		24.00	18.00	42.00	31	1.00	0.00	1.00	24.00	2.00	36.00	48.00	6	
	S1	SUIVI VIE SCOLAIRE		1.00	1.00	2.00	31	1.00	0.00	1.00	31.00	2.00	0.00	31.00		
<b>TOTAL UE 11</b>			<b>30.00</b>	<b>61.00</b>	<b>24.00</b>	<b>115.00</b>			<b>30.00</b>		<b>91.00</b>		<b>48.00</b>	<b>168.00</b>	<b>13</b>	
<b>UE 12 - EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE</b>	S1	USAGE RESPONSABLE DES TIC		12.00	12.00	24.00	31	1.00	0.00	1.00	12.00	2.00	0.00	12.00	2	
	S1	L'ACTION EDUCATIVE DU CPE - ECOLE INCLUSIVE		42.00	42.00	84.00	31	1.00	0.00	1.00	42.00	2.00	0.00	42.00	3	
	S1	ANALYSE DE L'ACTIVITE DU CPE ET DES ELEVES		18.00	18.00	36.00	31	1.00	0.00	1.00	18.00	2.00	0.00	18.00	3	
<b>TOTAL UE 12</b>			<b>0.00</b>	<b>72.00</b>	<b>0.00</b>	<b>72.00</b>			<b>0.00</b>		<b>72.00</b>		<b>0.00</b>	<b>72.00</b>	<b>8</b>	
<b>UE 13 - PRACTIQUE REFLEXIVE ET RECHERCHE</b>	S1	RECHERCHE ET ACTUALITE DU METIER	12.00	12.00	12.00	36.00	31	1.00	12.00	1.00	12.00	2.00	24.00	46.00	5	
	S1	LV - REFERENCE SCIENTIFIQUE EN ANGLAIS ETRANGERE		9.00	9.00	18.00	31	1.00	0.00	1.00	9.00	2.00	0.00	9.00	1	
	S1	SUIVI MEMOIRE		1.00	1.00	2.00	31	1.00	0.00	2.00	31.00	2.00	0.00	31.00		
<b>TOTAL UE 13</b>			<b>12.00</b>	<b>22.00</b>	<b>12.00</b>	<b>46.00</b>			<b>12.00</b>		<b>52.00</b>		<b>24.00</b>	<b>86.00</b>	<b>6</b>	
<b>UE 14 - CONTEXTE ET INNOVATIONS</b>	S1	CONTEXTE INSTITUTIONNEL, DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE		13.00	13.00	26.00	31	1.00	0.00	1.00	13.00	2.00	0.00	13.00	2	
	S1	CLIMAT SCOLAIRE		13.00	13.00	26.00	31	1.00	0.00	2.00	13.00	2.00	0.00	13.00	2	
<b>TOTAL UE 14</b>			<b>0.00</b>	<b>26.00</b>	<b>0.00</b>	<b>26.00</b>			<b>0.00</b>		<b>26.00</b>		<b>0.00</b>	<b>26.00</b>	<b>4</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>			<b>42.00</b>	<b>121.00</b>	<b>36.00</b>	<b>209.00</b>			<b>42.00</b>		<b>241.00</b>		<b>72.00</b>	<b>312.00</b>	<b>31</b>	
<b>UE 21 - CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE</b>	S2	CADRE DE REFERENCE - PRACTIQUES EDUCATIVES ET SYSTEME EDUCATIF	24.00	41.00	85.00	150.00	31	1.00	24.00	1.00	61.00	2.00	0.00	97.00	5	
	S2	SAVOIRS SUR LE METIER DE CPE - VALEURS DE LA REPUBLIQUE		24.00	24.00	48.00	31	1.00	0.00	1.00	24.00	2.00	0.00	24.00	4	
	S2	SUIVI VIE SCOLAIRE		1.00	1.00	2.00	31	1.00	0.00	1.00	31.00	2.00	0.00	31.00		
<b>TOTAL UE 21</b>			<b>24.00</b>	<b>66.00</b>	<b>0.00</b>	<b>110.00</b>			<b>24.00</b>		<b>116.00</b>		<b>0.00</b>	<b>152.00</b>	<b>9</b>	
<b>UE 22 - EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE</b>	S2	L'ACTION EDUCATIVE DU CPE - ECOLE INCLUSIVE		60.00	60.00	120.00	31	1.00	0.00	1.00	60.00	2.00	0.00	60.00	6	
	S2	ANALYSE DE L'ACTIVITE DU CPE ET DES ELEVES		18.00	18.00	36.00	31	1.00	0.00	1.00	18.00	2.00	0.00	18.00	3	
<b>TOTAL UE 22</b>			<b>0.00</b>	<b>78.00</b>	<b>0.00</b>	<b>78.00</b>			<b>0.00</b>		<b>78.00</b>		<b>0.00</b>	<b>78.00</b>	<b>9</b>	
<b>UE 23 - RECHERCHE ET PRACTIQUE REFLEXIVE</b>	S2	RECHERCHE ET ACTUALITE DU METIER	6.00	16.00	4.00	26.00	31	1.00	6.00	1.00	16.00	2.00	12.00	33.00	7	
	S2	SUIVI RECHERCHE		1.00	1.00	2.00	31	1.00	0.00	1.00	31.00	2.00	0.00	31.00		
<b>TOTAL UE 23</b>			<b>6.00</b>	<b>17.00</b>	<b>6.00</b>	<b>28.00</b>			<b>6.00</b>		<b>47.00</b>		<b>12.00</b>	<b>64.00</b>	<b>7</b>	
<b>UE 24 - CONTEXTE ET INNOVATIONS</b>	S2	DIMENSION ANOLOGIQUE ET PEDAGOGIQUE DU METIER		24.00	24.00	48.00	31	1.00	0.00	1.00	24.00	2.00	0.00	24.00	4	
<b>TOTAL UE 24</b>			<b>0.00</b>	<b>24.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>			<b>0.00</b>		<b>24.00</b>		<b>0.00</b>	<b>24.00</b>	<b>4</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>			<b>30.00</b>	<b>205.00</b>	<b>6.00</b>	<b>241.00</b>			<b>30.00</b>		<b>265.00</b>		<b>12.00</b>	<b>318.00</b>	<b>29</b>	
<b>TOTAL DIPLOME M1 MEEF ENCADREMENT EDUCATIF</b>			<b>72.00</b>	<b>385.00</b>	<b>42.00</b>	<b>509.00</b>			<b>72.00</b>		<b>506.00</b>		<b>84.00</b>	<b>670.00</b>	<b>60</b>	

Projection max 10 TPs

688.00

**Diplôme : MASTER 2 MEEF ENCADREMENT EDUCATIF MAQUETTE 2021  
PARCOURS CPE**

**CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Norme * (effectifs/groupe)	CM	129	TD	36	TP	18
----------------------------	----	-----	----	----	----	----

1 groupe TD 2 groupes TP

	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						ECTS	Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			Total Charges en H éq TD
<b>UE 31 - CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE</b>	S3	CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE		42.00		42.00	27	1.00	0.00	1.00	42.00	2.00	0.00	42.00	6	
	S3	SAVOIRS SUR LE METIER DE CPE		23.00		23.00	27	1.00	0.00	1.00	23.00	2.00	0.00	23.00	4	
	S3	SUIVI DE VIE SCOLAIRE	<b>OU</b>	1.00		1.00	27	1.00	0.00	1.00	27.00	2.00	0.00	27.00		
<b>TOTAL UE 31</b>		<b>OU</b>	<b>0.00</b>	<b>66.00</b>	<b>0.00</b>	<b>66.00</b>		<b>0.00</b>		<b>92.00</b>		<b>0.00</b>	<b>92.00</b>	<b>10</b>		
<b>UE 32 - EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE</b>	S3	USAGE RESPONSABLE DES TIC		12.00		12.00	27	1.00	0.00	1.00	12.00	2.00	0.00	12.00	2	
	S3	L'ACTION EDUCATIVE DU CPE - ECOLE INCLUSIVE			12.00	12.00	27	1.00	0.00	1.00		2.00	24.00	16.00	2	
	S3	ANALYSE DE L'ACTIVITE DU CPE ET DES ELEVES	<b>OU</b>	4.00	20.00	24.00	27	1.00	0.00	1.00	4.00	2.00	40.00	30.67	4	
	S3	SUIVI STAGE	<b>OU</b>		2.00	2.00	27	1.00	0.00	1.00	54.00	2.00	0.00	54.00		
<b>TOTAL UE 32</b>		<b>OU</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>	<b>32.00</b>	<b>50.00</b>		<b>0.00</b>		<b>70.00</b>		<b>64.00</b>	<b>112.67</b>	<b>8</b>		
<b>UE 33 - RECHERCHE ET PRATIQUE REFLEXIVE</b>	S3	RECHERCHE ET ACTUALITE DU METIER	6.00	6.00	12.00	24.00	27	1.00	6.00	1.00	6.00	2.00	24.00	31.00	7	
	S3	SUIVI RECHERCHE			1.00	1.00	27	1.00	0.00	1.00	27.00	2.00	0.00	27.00		
<b>TOTAL UE 33</b>			<b>6.00</b>	<b>7.00</b>	<b>12.00</b>	<b>25.00</b>		<b>6.00</b>		<b>33.00</b>		<b>24.00</b>	<b>58.00</b>	<b>7</b>		
<b>UE 34 - CONTEXTE ET INNOVATIONS</b>	S3	TRONC COMMUN ET PRATIQUES TRANSVERSALES		12.00		12.00	27	1.00	0.00	1.00	12.00	2.00	0.00	12.00	3	
<b>TOTAL UE 34</b>		<b>OU</b>	<b>0.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12.00</b>		<b>0.00</b>		<b>12.00</b>		<b>0.00</b>	<b>12.00</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>		<b>OU</b>	<b>6.00</b>	<b>103.00</b>	<b>44.00</b>	<b>153.00</b>		<b>6.00</b>		<b>207.00</b>		<b>88.00</b>	<b>274.67</b>	<b>28</b>		
<b>UE 41 - CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE</b>	S4	CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE	6.00	24.00	6.00	36.00	27	1.00	6.00	1.00	24.00	2.00	12.00	41.00	7	
	S4	SAVOIRS SUR LE METIER DE CPE		32.00		32.00	27	1.00	0.00	1.00	32.00	2.00	0.00	32.00	5	
	S4	SUIVI VIE SCOLAIRE		1.00		1.00	27	1.00	0.00	1.00	27.00	2.00	0.00	27.00		
<b>TOTAL UE 41</b>		<b>OU</b>	<b>6.00</b>	<b>57.00</b>	<b>6.00</b>	<b>69.00</b>		<b>6.00</b>		<b>83.00</b>		<b>12.00</b>	<b>100.00</b>	<b>12</b>		
<b>UE 42 - EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE</b>	S4	L'ACTION EDUCATIVE DU CPE - ECOLE INCLUSIVE	6.00		8.00	14.00	27	1.00	6.00	1.00	0.00	2.00	16.00	19.67	4	
	S4	ANALYSE DE L'ACTIVITE DU CPE ET DES ELEVES		4.00	20.00	24.00	27	1.00	0.00	1.00	4.00	2.00	40.00	30.67	4	
	S4	SUIVI DE STAGE		2.00		2.00	27	1.00	0.00	1.00	54.00	2.00	0.00	54.00		
<b>TOTAL UE 42</b>		<b>OU</b>	<b>6.00</b>	<b>6.00</b>	<b>28.00</b>	<b>40.00</b>		<b>6.00</b>		<b>58.00</b>		<b>56.00</b>	<b>104.33</b>	<b>8</b>		
<b>UE 43 - RECHERCHE ET PRATIQUE REFLEXIVE</b>	S4	RECHERCHE ET ACTUALITE DU METIER	4.00	3.00	9.00	16.00	27	1.00	4.00	1.00	3.00	2.00	18.00	21.00	7	
	S4	LANGUE VIVANTE		3.00		3.00	27	1.00	0.00	1.00	3.00	2.00	0.00	3.00	1	
	S4	SUIVI RECHERCHE		1.00		1.00	27	1.00	0.00	1.00	27.00	2.00	0.00	27.00		
<b>TOTAL UE 43</b>		<b>OU</b>	<b>4.00</b>	<b>7.00</b>	<b>9.00</b>	<b>20.00</b>		<b>4.00</b>		<b>33.00</b>		<b>18.00</b>	<b>51.00</b>	<b>8</b>		
<b>UE 44 - CONTEXTE ET INNOVATIONS</b>	S4	TRONC COMMUN ET PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES		18.00		18.00	27	1.00	0.00	1.00	18.00	2.00	0.00	18.00	4	
<b>TOTAL UE 44</b>		<b>OU</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>		<b>0.00</b>		<b>18.00</b>		<b>0.00</b>	<b>18.00</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>		<b>OU</b>	<b>16.00</b>	<b>88.00</b>	<b>43.00</b>	<b>147.00</b>		<b>16.00</b>		<b>192.00</b>		<b>86.00</b>	<b>273.33</b>	<b>32</b>		
<b>TOTAL DIPLOME M2 MEEF ENCADREMENT EDUCATIF</b>			<b>22.00</b>	<b>191.00</b>	<b>87.00</b>	<b>300.00</b>		<b>22.00</b>		<b>399.00</b>		<b>174.00</b>	<b>548.00</b>	<b>60</b>		

Projection max ts TP1

606.00



**MAQUETTE M2 MEEF PRATIQUE ET INGENIERIE DE FORMATION**  
**PARCOURS EEA**  
**CFVU du 23/05/2019**

REF. DIPLÔME	FHMEP1
REF. FORMATION	FHMEP120 - NANTES - 8216

NORMES CM	130	TD	36	TP	18
-----------	-----	----	----	----	----

SEMESTRE	CODE UE	LIBELLE UE	CODE EC	LIBELLE EC	CM	TD	TP	NB H ETU	NB H ENS	Coef.	ECTS	OBSERVATION (mutualisations, normes p
3	UE31	SAVOIRS GENERAUX RELATIFS AUX CHAMPS D'INTERVENTION	1	DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE ET COMPAREE DES DISCIPLINES ENSEIGNEES	12,00	24,00		36,00	42,00			
	UE31	TOTAL UE31 SAVOIRS GENERAUX RELATIFS AUX CHAMPS D'INTERVENTION			12,00	24,00	0,00	36,00	42,00		10	
3	UE32	ANALYSE DE L'ACTIVITE DES ELEVES ET DE L'ENSEIGNANT : ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES	1	APPRENTISSAGES ET INTERACTIONS LANGAGIERES	6,00	6,00		12,00	15,00			Mutualisation inter-parcours PIF EEA+MA
			2	ANALYSE DIDACTIQUE DE L'ACTIVITE DE L'ENSEIGNANT ET FORMATION	6,00	9,00		15,00	18,00			
	UE32	TOTAL UE 32 ANALYSE DE L'ACTIVITE			12,00	15,00	0,00	27,00	33,00		8	
3	UE33	RECHERCHE	1	CONSTRUCTION D'UN SUJET D'ETUDE ET DE RECHERCHE	12,00	9,00		21,00	27,00			Mutualisation inter-parcours PIF EEA+MA
			2	INITIATION AUX RECHERCHES SUR L'ENSEIGNEMENT ET LES APPRENTISSAGES		9,00		9,00	9,00			
			3	CONSTRUCTION D'UN OBJET D'ETUDE : SEMINAIRE DE RECHERCHE		9,00		9,00	9,00			
			4	ACCOMPAGNEMENT - SUIVI RECHERCHE		2,00		2,00	72,00			
	UE33	TOTAL UE 33 RECHERCHE			12,00	29,00	0,00	41,00	117,00		12	
3		TOTAL SEMESTRE 3			36,00	68,00	0,00	104,00	192,00		30	
4	UE41	SAVOIRS GENERAUX RELATIFS AUX CHAMPS D'INTERVENTION	1	DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE ET COMPAREE DES DISCIPLINES ENSEIGNEES	6,00	12,00		18,00	21,00			
	UE41	TOTAL UE41 SAVOIRS GENERAUX RELATIFS AUX CHAMPS D'INTERVENTION			6,00	12,00	0,00	18,00	21,00		5	
4	UE42	ANALYSE DE L'ACTIVITE DES ELEVES ET DE L'ENSEIGNANT : ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES	1	APPRENTISSAGES ET INTERACTIONS LANGAGIERES	4,00	6,00		10,00	12,00			Mutualisation inter-parcours PIF EEA+MA
			2	ANALYSE DIDACTIQUE DE L'ACTIVITE DE L'ENSEIGNANT ET FORMATION	6,00	9,00		15,00	18,00			
	UE42	TOTAL UE 42 ANALYSE DE L'ACTIVITE			10,00	15,00	0,00	25,00	30,00		25	
4	UE43	RECHERCHE	1	METHODOLOGIE D'ANALYSES EN DIDACTIQUES	10,00	10,00		20,00	25,00			
			2	SUIVI DU TER SEMINAIRE DE RECHERCHE		9,00		9,00	9,00			
			3	ACCOMPAGNEMENT - SUIVI RECHERCHE		3,00		3,00	108,00			
	UE43	TOTAL UE 43 RECHERCHE			10,00	22,00	0,00	32,00	142,00		25	
4		TOTAL SEMESTRE 4			26,00	49,00	0,00	75,00	193,00		30	
		<b>TOTAL M2</b>			<b>62,00</b>	<b>117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179,00</b>	<b>385,00</b>		<b>60</b>	Calcul théorique heures enseignants pour

**MAQUETTE M2 MEEF PRATIQUE ET INGENIERIE DE FORMATION**  
**PARCOURS MASH**  
**CFVU du 23/05/2019**

REF. DIPLÔME	FHMEPI3
REF. FORMATION	FHMEPI320 - NANTES - 8220

NORMES CM	130	TD	36	TP	18
--------------	-----	----	----	----	----

SEMESTRE	CODE UE	LIBELLE UE	CODE EC	LIBELLE EC	CM	TD	TP	NB H ETU	NB H ENS	Coef.	ECTS	OBSERVATIONS (mutualisations, normes particulières,...)
3	UE31	SAVOIRS GENERAUX RELATIFS AUX CHAMPS D'INTERVENTION	1	DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE ET COMPAREE DES DISCIPLINES ENSEIGNEES	12,00	24,00		36,00	42,00			
	UE31	TOTAL UE31 SAVOIRS GENERAUX RELATIFS AUX CHAMPS D'INTERVENTION			12,00	24,00	0,00	36,00	42,00		10	
3	UE32	ANALYSE DE L'ACTIVITE DES ELEVES ET DE L'ENSEIGNANT : ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES	1	APPRENTISSAGES ET INTERACTIONS LANGAGIERES	6,00	6,00		12,00	15,00			Mutualisation inter-parcours PIF EEA+MASH+IFCI
			2	ANALYSE DIDACTIQUE DE L'ACTIVITE DE L'ENSEIGNANT ET FORMATION	6,00	9,00		15,00	18,00			
	UE32	TOTAL UE 32 ANALYSE DE L'ACTIVITE			12,00	15,00	0,00	27,00	33,00		8	
3	UE33	RECHERCHE	1	CONSTRUCTION D'UN SUJET D'ETUDE ET DE RECHERCHE	12,00	9,00		21,00	27,00			Mutualisation inter-parcours PIF EEA+MASH
			2	INITIATION AUX RECHERCHES SUR L'ENSEIGNEMENT ET LES APPRENTISSAGES		9,00		9,00	9,00			
			3	CONSTRUCTION D'UN OBJET D'ETUDE : SEMINAIRE DE RECHERCHE		9,00		9,00	9,00			
			4	ACCOMPAGNEMENT - SUIVI RECHERCHE		2,00		2,00	72,00			
	UE33	TOTAL UE 33 RECHERCHE			12,00	29,00	0,00	41,00	117,00		12	
3		TOTAL SEMESTRE 3			36,00	68,00	0,00	104,00	192,00		30	
4	UE41	SAVOIRS GENERAUX RELATIFS AUX CHAMPS D'INTERVENTION	1	DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE ET COMPAREE DES DISCIPLINES ENSEIGNEES	6,00	12,00		18,00	21,00			
	UE41	TOTAL UE41 SAVOIRS GENERAUX RELATIFS AUX CHAMPS D'INTERVENTION			6,00	12,00	0,00	18,00	21,00		5	
4	UE42	ANALYSE DE L'ACTIVITE DES ELEVES ET DE L'ENSEIGNANT : ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES	1	APPRENTISSAGES ET INTERACTIONS LANGAGIERES	4,00	6,00		10,00	12,00			Mutualisation inter-parcours PIF EEA+MASH+IFCI
			2	ANALYSE DIDACTIQUE DE L'ACTIVITE DE L'ENSEIGNANT ET FORMATION	6,00	9,00		15,00	18,00			
	UE42	TOTAL UE 42 ANALYSE DE L'ACTIVITE			10,00	15,00	0,00	25,00	30,00		8	
4	UE43	RECHERCHE	1	METHODOLOGIE D'ANALYSES EN DIDACTIQUES	10,00	10,00		20,00	25,00			
			2	SUIVI DU TER SEMINAIRE DE RECHERCHE		9,00		9,00	9,00			
			3	ACCOMPAGNEMENT - SUIVI RECHERCHE		3,00		3,00	108,00			
	UE43	TOTAL UE 42 RECHERCHE			10,00	22,00	0,00	32,00	142,00		25	
4		TOTAL SEMESTRE 4			26,00	49,00	0,00	75,00	193,00		30	
		<b>TOTAL M2</b>			<b>62,00</b>	<b>117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179,00</b>	<b>385,00</b>		<b>60</b>	<b>Calcul théorique heures enseignants pour 1 TD de 36 étudiants</b>

A NANTES, le  
L'administrateur provisoire de l'ESPE

Mohammed BERNOUSSI

**MAQUETTE M2 EEF PRATIQUE ET INGENIERIE DE LA FORMATION**  
**PARCOURS IFCI**  
**CFVU du 23/05/2019**

REF. DIPLOME	FHMEPI2
REF. FORMATION	FHMEPI220 - NANTES 8218

NORMES CM	130	TD	36	TP	18
-----------	-----	----	----	----	----

SEMESTRE	CODE UE	LIBELLE UE	CODE EC	LIBELLE EC	CM	TD	TP	NB H ETU	NB H ENS	Coef.	ECTS	OBSERVATIONS (mutualisations, normes particulières,...)	
UNIV-NANTES	1	UE31	INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE	1	F132A1- LVE MAÎTRISER ET ENSEIGNER LES LANGUES ETRANGERES A L'ECOLE		9,00	9,00	9,00			Mutualisation M2 EPD	
				2	LES CADRES DE LA DIDACTIQUE DES LANGUES ET DES CULTURES		9,00	9,00	9,00				
				3	APPRENTISSAGES ET INTERACTIONS LANGAGIERES	6,00	6,00	12,00	15,00			Mutualisation M2 PIF EEA MASH	
				4	ACCOMPAGNEMENT - BILAN		6,00	6,00	6,00	6,00			
		UE31	TOTAL UE 31 INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE			6,00	30,00	0,00	36,00	39,00		10	
	1	UE32	UE COMPLEMENTAIRE 'UNANTES' - DIDACTIQUE	1	PORTUGAIS LANGUE ETRANGERE		10,00		10,00	10,00			Mutualisation SUL
			2	INITIATION AUX RECHERCHES SUR L'ENSEIGNEMENT ET LES APPRENTISSAGES		9,00		9,00	9,00				
	UE32	TOTAL UE 32 UE COMPLEMENTAIRE DIDACTIQUE			0,00	19,00	0,00	19,00	19,00		0		
UNIV-AVEIRO	1	UE33	DIMENSION LINGUISTIQUE ET INTERVENTION	1	LITERACIAS : LEITURA ESCRITA		20,00	20,00	20,00				
				2	PLURILIDADE LINGUISTICA E EDUCAÇÃO		20,00	20,00	20,00				
		UE33	TOTAL UE 33 DIMENSION LINGUISTIQUE ET INTERVENTION			0,00	40,00	0,00	40,00	40,00		10	
	1	UE34	UE COMPLEMENTAIRE 'UAVEIRO'	1	FRANCAIS LANGUE ETRANGERE		10,00		10,00	10,00			
	UE34	TOTAL UE 34 UE COMPLEMENTAIRE 'UAVEIRO'			0,00	10,00	0,00	10,00	10,00		0		
UNIV-BRASILIA	1	UE35	DIMENSION CULTURELLE ET INTERACTIONS	1	CULTURAS E IMAGINÁRIOS: INTERAÇÕES E SUPERPOSIÇÕES INTERTEXTUAIS		20,00	20,00	20,00				
				2	DIVERSIDADE DO ESPAÇO SOCIAL NO CRUZAMENTO DAS FORMAS SIMBÓLICAS EM MANIFESTAÇÕES TEXTUAIS		20,00	20,00	20,00				
		UE35	TOTAL UE 35 DIMENSION CULTURELLE ET INTERACTIONS			0,00	40,00	0,00	40,00	40,00		10	
	1	UE36	UE COMPLEMENTAIRE 'UBRASILIA'	1	FRANCAIS LANGUE ETRANGERE		10,00		10,00	10,00			
	UE36	TOTAL UE 36 UE COMPLEMENTAIRE 'UBRASILIA'			0,00	10,00	0,00	10,00	10,00		0		
1		TOTAL SEMESTRE 1			6,00	149,00	0,00	155,00	158,00	0,00	30		
UNIV-NANTES	2	UE41	CONCEPTION ET COMPREHENSION D'INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE	1	INGENIERIE DE FORMATION FLE		20,00	20,00	20,00				
				2	MEMOIRE MASTER		20,00	20,00	20,00				
				3	ACCOMPAGNEMENT - BILAN		6,00	6,00	6,00				
				4	APPRENTISSAGES ET INTERACTIONS LANGAGIERES	4,00	6,00	10,00	12,00			Mutualisation inter-parcours PIF EEA+MASH+IFCI	
		UE41	TOTAL UE 41 CONCEPTION ET COMPREHENSION D'INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE			4,00	52,00	0,00	56,00	58,00		10	
	2	UE42	UE COMPLEMENTAIRE 'UNANTES' - DIDACTIQUE	1	PORTUGAIS LANGUE ETRANGERE		10,00		10,00	10,00			Mutualisation SUL
	UE42	TOTAL UE 42 UE COMPLEMENTAIRE DIDACTIQUE			0,00	10,00	0,00	10,00	10,00		0		
UNIV-AVEIRO	2	UE43	DIDACTIQUE DES LANGUES	1	SEMINÁRIO EM DIDÁTICA DE LÍNGUAS		20,00	20,00	20,00				
				2	CURRÍCULO, TECNOLOGIA E DIDÁTICA DE LÍNGUAS		20,00	20,00	20,00				
		UE43	TOTAL UE 43 DIDACTIQUE DES LANGUES			0,00	20,00	0,00	20,00	20,00		10	
	2	UE44	UE COMPLEMENTAIRE 'UAVEIRO'	1	FRANCAIS LANGUE ETRANGERE		10,00		10,00	10,00			
	UE44	TOTAL UE 44 UE COMPLEMENTAIRE 'UAVEIRO'			0,00	10,00	0,00	10,00	10,00		0		
UNIV-BRASILIA	2	UE45	DIMENSION CULTURELLE ET INTERACTIONS	1	CONTEMPORANEIDADE E EXÓGENO NAS PRÁTICAS CULTURAIS		20,00	20,00	20,00				
				2	ACOMPANHAMENTO DO TRABALHO DE PESQUISA		20,00	20,00	20,00				
		UE45	TOTAL UE 45 DIMENSION CULTURELLE ET INTERACTIONS			0,00	40,00	0,00	40,00	40,00		10	
	2	UE46	UE COMPLEMENTAIRE 'UBRASILIA'	1	FRANCAIS LANGUE ETRANGERE		10,00		10,00	10,00			
	UE46	TOTAL UE 46 UE COMPLEMENTAIRE 'UBRASILIA'			0,00	10,00	0,00	10,00	10,00		0		
1		TOTAL SEMESTRE 2			4,00	142,00	0,00	146,00	148,00	0,00	30		
		TOTAL M2			10,00	291,00	0,00	301,00	306,00		60		

A NANTES, le  
L'administrateur provisoire de l'ESPE

Mohammed BERNOUSSI

**MAQUETTE M1 MEEF PRATIQUE ET INGENIERIE DE LA FORMATION**

REF. DIPLÔME	FHMEPI4
REF. FORMATION	FHMEPI410 - NANTES 8769

NORMES	EàD			
--------	-----	--	--	--

Dispositif de formation 100% Formation à Distan  
 Service Enseignement = 1/20ème du Vol. Horaire du Module, par étudiant.  
 Ex1. pour chaque module de 24h : 1.2h par étudiant.  
 Ex2. pour la formation M1 de 252h : 12.6h par étudiant (soit 126h pour 10 inscri

SEMESTRE	CODE UE	LIBELLE UE	CODE EC	LIBELLE EC	CM	EàD	TP	NB H ETU	NB H ENS	Coef.	ECTS	OBSERVATIONS (mutualisations, normes particulières,...)
1	UE11	SAVOIRS GENERAUX RELATIFS A L'INTERVENTION EN FORMATION	1	THEORIES DE L'APPRENTISSAGE		16,00		16,00	16,00			
			2	DU SAVOIR SAVANT AUX APPRENTISSAGES		12,00		12,00	12,00			Mutualisé Tronc Commun M1 MEEF PIF
	UE11	TOTAL UE 11 SAVOIRS GENERAUX RELATIFS A L'INTERVENTION EN FORMATION			0,00	28,00	0,00	28,00	28,00		5	Mutualisé Tronc Commun M1 MEEF PIF
1	UE12	SAVOIRS GENERAUX OPTIONNELS										
		CHOIX - SAVOIRS GENERAUX OPTIONNELS IFUNO	1	IFUNO-PROCESSUS DE PRODUCTION NUMÉRIQUE		24,00		24,00	24,00			
			2	IFUNO-CRÉATION DE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE AVEC MULTIMÉDIA		24,00		24,00	24,00			
	UE12	TOTAL UE 12 SAVOIRS GENERAUX OPTIONNELS			0,00	24,00	0,00	24,00	48,00		10	
1	UE13	LANGUE VIVANTE	1	LV ANGLAIS		12,00		12,00	12,00			Mutualisé Tronc Commun M1 MEEF PIF
			2	IFUNO-AUTO-ÉVALUATION EN LANGUE ÉTRANGÈRE		12,00		12,00	12,00			
	UE13	TOTAL UE 13 LANGUE VIVANTE			0,00	24,00	0,00	24,00	24,00		5	
1	UE14	RECHERCHE	1	METHODOLOGIE DE RECHERCHE SUR LES APPRENTISSAGES	6,00	6,00		12,00	15,00			Mutualisé Tronc Commun M1 MEEF PIF
			2	CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ETUDE	12,00	8,00		20,00	26,00			Mutualisé Tronc Commun M1 MEEF PIF
	UE14	TOTAL UE 14 RECHERCHE			18,00	14,00	0,00	32,00	41,00		5	
1	UE15	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	1	IFUNO-METHODOLOGIE D'APPRENTISSAGE À DISTANCE		24,00		24,00	24,00			
	UE15	TOTAL UE 15 PRATIQUE PROFESSIONNELLE			30,00	24,00	0,00	24,00	24,00		5	
1		TOTAL SEMESTRE 1			18,00	114,00	0,00	132,00	165,00	0,00	30	
2	UE21	SAVOIRS GENERAUX RELATIFS A L'INTERVENTION EN FORMATION	1	OUTILS NUMERIQUES ET APPRENTISSAGES	12,00			12,00	18,00			Mutualisé Tronc Commun M1 MEEF PIF
			2	IFUNO-OUTILS NUMERIQUES ET USAGES		12,00		12,00	12,00			
	UE21	TOTAL UE 21 SAVOIRS GENERAUX RELATIFS A L'INTERVENTION EN FORMATION			12,00	12,00	0,00	24,00	30,00		5	
2	UE22	SAVOIRS GENERAUX OPTIONNELS										
		CHOIX - SAVOIRS GENERAUX OPTIONNELS IFUNO	1	IFUNO-ANALYSE DE DISPOSITIF D'AUTO-FORMATION		24,00		24,00	24,00			
			2	IFUNO-PLATEFORMES ET TUTORAT EN FOAD		24,00		24,00	24,00			
	UE22	TOTAL UE 22 SAVOIRS GENERAUX OPTIONNELS			0,00	24,00	0,00	24,00	48,00		10	
2	UE23	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	1	IFUNO-USAGES DES ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIFS		24,00		24,00	24,00			
	UE23	TOTAL UE 15 PRATIQUE PROFESSIONNELLE			0,00	24,00	0,00	24,00	24,00		5	
2	UE24	STAGE	1	STAGE	0,00	100,00		100,00	0,00			
	UE24	TOTAL UE 24 STAGE			0,00	100,00	0,00	100,00	0,00		10	
2		TOTAL SEMESTRE 2			12,00	160,00	0,00	172,00	102,00	0,00	30	
		TOTAL M1			30,00	274,00	0,00	304,00	267,00		60	Calcul théorique des heures enseignants pour 1 TD de 36 étudiants

A NANTES, le  
 Le Directeur de l'ESPE

Loïc CLAVIER

**MAQUETTE M2 MEEF PRATIQUE ET INGENIERIE DE FORMATION**

REF. DIPLÔME	FHMEPI4
REF. FORMATION	FHMEPI420 - NANTES - 8770

NORMES						
--------	--	--	--	--	--	--

Dispositif de formation Hybride 1/4 CM en Présentiel + 3/4 à Distance (dont CV)  
 Service Enseignement EàD = 1/20ème du Vol. Horaire étudiant.  
 Ex1. pour chaque module de 18h en EAD : 0.9h par ét  
 Ex2. pour l'ensemble de la partie M2 EàD (253h) : 12.6 (soit 189,75h pour 15 inscrits)

15 Inscrits

CM & CV

SEMESTRE	CODE UE	LIBELLE UE	CODE EC	LIBELLE EC	CM	TD	TP	CV	FaD	NB H ETU	NB H ENS	Coef.	ECTS	OBSERVATIONS (mutualisations, normes particulières,...
3	UE31	IFUNO. USAGES DU NUMÉRIQUE EN FORMATION S3 : SYSTÈMES D'INFORMATION	1	VEILLE TECHNO-PÉDAGOGIQUE	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
			2	SYSTÈMES DE GESTION DE CONTENUS DE FORMATION	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
		<b>TOTAL UE31 USAGES DU NUMÉRIQUE EN FORMATION</b>			<b>12,00</b>			<b>6,00</b>	<b>30,00</b>	<b>18,00</b>	<b>45,00</b>		<b>8</b>	
3	UE32	IFUNO. INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE S3 : SITUATION DE FORMATION MÉDIATISÉE	1	INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE DANS LESDISPOSITIFS DE FORMATION	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
			2	CRÉATION DE SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE EN LIGNE	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
		<b>TOTAL UE 32 INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE</b>			<b>12,00</b>			<b>6,00</b>	<b>30,00</b>	<b>18,00</b>	<b>45,00</b>		<b>8</b>	
3	UE33	IFUNO. INGÉNIERIE DE FORMATION S3 : FORMATION ET COMPÉTENCES	1	INGÉNIERIE DE FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
			2	FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
		<b>TOTAL UE 33 INGÉNIERIE DE FORMATION</b>			<b>12,00</b>			<b>6,00</b>	<b>30,00</b>	<b>18,00</b>	<b>45,00</b>		<b>8</b>	
3	UE34	IFUNO. PROJET PROFESSIONNEL S3 : MÉTHODOLOGIE DE PROJET	1	GESTION DE PROJET	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
			2	CONCEPTION DE DISPOSITIF OUVERT	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
		<b>TOTAL UE 34 PROJET PROFESSIONNEL</b>			<b>12,00</b>			<b>6,00</b>	<b>30,00</b>	<b>18,00</b>	<b>45,00</b>		<b>6</b>	
3		<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>			<b>48,00</b>			<b>24,00</b>	<b>120,00</b>	<b>72,00</b>	<b>180,00</b>		<b>30</b>	
4	UE41	IFUNO. PROJET PROFESSIONNEL S4 : MÉTHODOLOGIE PROFESSIONNELLE	1	PARCOURS DE FORMATION EN LANGUE ÉTRANGÈRE	6,00			3,00	15,00	9,00	22,50			
			2	PROJET PROFESSIONNEL TUTORÉ	9,00			6,00	33,00	15,00	42,75			
			3	CONÉRENCES	12,00					12,00	18,00			
		<b>TOTAL UE41 PROJET PROFESSIONNEL</b>			<b>27,00</b>			<b>9,00</b>	<b>48,00</b>	<b>36,00</b>	<b>83,25</b>		<b>10</b>	
4	UE42	ANALYSE DE SITUATION EN E-FORMATION (Choix de 2 module parmi 3)	1	APPRENTISSAGE MÉDIATISÉ ET REFLEXIVITÉ	6,00			3,00	15,00					
			1	ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL, DIDACTIQUE PROFESSIONNELLE	6,00			3,00	15,00					
			1	DÉMARCHE QUALITÉ EN FORMATION	6,00			3,00	15,00					
		<b>TOTAL UE 42 ANALYSE DE SITUATION EN E-FORMATION</b>			<b>12,00</b>			<b>6,00</b>	<b>30,00</b>	<b>18,00</b>	<b>45,00</b>		<b>8</b>	
4	UE43	IFUNO. MÉMOIRE ET STAGE	1	MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE	8,00			4,00	12,00	12,00	24,00			
			2	STAGE, MÉMOIRE ET SOUTENANCE					450,00					
		<b>TOTAL UE43 MÉMOIRE ET STAGE</b>			<b>8,00</b>			<b>4,00</b>	<b>462,00</b>	<b>12,00</b>	<b>24,00</b>		<b>12</b>	
3		<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>			<b>47,00</b>			<b>19,00</b>	<b>540,00</b>	<b>66,00</b>	<b>152,25</b>		<b>30</b>	
		<b>TOTAL M2</b>			<b>95,00</b>			<b>43,00</b>		<b>138,00</b>	<b>332,25</b>		<b>60</b>	Remplacement de Calcul théorique heures enseignants pour 1 TD de par : 95hCM *1,5 + 189,75 hEàD = 332,25 H Ens (pour 15 inscrits en M2)

A NANTES, le  
Le Directeur de l'ESPE

Loïc CLAVIER

## Maquettes de formation des parcours de la mention 2nd degré du master MEEF

	Intitulé de l'onglet du classeur	Parcours
CAPES (ou CAPET/CAPLP)	<a href="#">M1 ALLEMAND</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Allemand
	<a href="#">M2 ALLEMAND</a>	
	<a href="#">M1 ANGLAIS</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Anglais
	<a href="#">M2 ANGLAIS</a>	
	<a href="#">M1 ESPAGNOL</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Espagnol
	<a href="#">M2 ESPAGNOL</a>	
	<a href="#">M1 LETTRES</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Lettres
	<a href="#">M2 LETTRES</a>	
	<a href="#">M1 HIST-GEO</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Histoire-Géographie
	<a href="#">M2 HIST-GEO</a>	
	<a href="#">M1 LLCH</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Lettres, Langues et Culture humaniste
	<a href="#">M2 LLCH</a>	
	<a href="#">M1 ECO-GESTION</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Économie-Gestion
	<a href="#">M2 ECO-GESTION</a>	
	<a href="#">M1 DOCUMENTATION</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Documentation
	<a href="#">M2 DOCUMENTATION</a>	
	<a href="#">M1 SES</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Sciences économiques et sociales
	<a href="#">M2 SES</a>	
	<a href="#">M1 MATHS</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Mathématiques
	<a href="#">M2 MATHS</a>	
	<a href="#">M1 INFORMATIQUE</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Informatique
	<a href="#">M2 INFORMATIQUE</a>	
	<a href="#">M1 SVT</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Sciences de la Vie et de la Terre
	<a href="#">M2 SVT</a>	
	<a href="#">M1 PHYSIQUE-CHIMIE</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Physique - Chimie
	<a href="#">M2 PHYSIQUE-CHIMIE</a>	
	<a href="#">M1 EPS</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Education physique et sportive
	<a href="#">M2 EPS</a>	
<a href="#">M1 DSI S2I</a>	Master MEEF mention 2nd degré Parcours Domaine scientifique et industriel option Sciences Industrielles de l'Ingénieur (S2I)	
<a href="#">M2 DSI S2I</a>		

		Master MEEF mention 2nd degré Parcours Domaine scientifique et industriel
<a href="#">M1 DSI STI MCS</a>		option Sciences et techniques
<a href="#">M2 DSI STI MCS</a>		industrielles / Mathématiques et culture scientifique





## Diplôme : MASTER 2 MEEF ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE PROJET DE MAQUETTE 2021 DISCIPLINE ALLEMAND

### CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Norme \* (effectifs/groupe)

CM

129

TD

36

TP

18

LIBELLE UE	Niveau de l'UE dans le cycle	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant					Effectifs totaux attendus dans l'EC	Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes						Coef.	ECTS	OBSERVATIONS (mutualisations, normes particulières,...)
			Modalités de l'enseignement														
			CM	TD	TP	TOTAL NB H ECUE	NB H ENS		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			
L'enseignant acteur de la communauté éducative	S3	EC 311 Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3	6		9.00		15	1.00	3.00	1.00	6.00	1.00	0.00			
	S3	EC 312 S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3	6		9.00		15	1.00	3.00	1.00	6.00	1.00	0.00			EC mutualisée inter-langues
<b>TOTAL UE 31 CONTEXTE D'EXERCICE</b>			6.00	12.00	0.00	18.00	0.00			6.00		12.00		0.00		3	
L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S3	EC 321 Préparation à l'épreuve disciplinaire : littérature et civilisation		36.00		36.00	36.00	15	1.00	0.00	1.00	36.00	1.00	0.00	36.00	6	
	S3	EC 322 Préparation à l'épreuve disciplinaire (traduction) et à l'épreuve disciplinaire appliquée (faits de langue)		36.00		36.00	36.00	15	1.00	0.00	1.00	36.00	1.00	0.00	36.00	6	
	S3	EC 323 Préparation à l'épreuve disciplinaire appliquée : didactique de l'a		36.00		36.00	36.00	15	1.00	0.00	1.00	36.00	1.00	0.00	36.00	8	
<b>TOTAL UE 32 L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves</b>		ou	0.00	108.00	0.00	108.00	108.00			0.00		108.00		0.00	108.00	20	
L'enseignant praticien réflexif	S3	EC 331 Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	20.00	15	1.00	0.00	1.00	20.00	1.00	0.00	20.00	3	
	S3	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	30.00	15	1.00	0.00	1.00	30.00	1.00	0.00	30.00	NE	
	S3	EC 332 Se former à et par la recherche pour enseigner	3.00	9.00		12.00	13.50	15	1.00	3.00	1.00	9.00	1.00	0.00	13.50	3	
	S3	Suivi recherche et rédaction d'un mémoire		2.00		2.00	30.00	15	1.00	0.00	1.00	30.00	1.00	0.00	30.00	NE	
	S3	EC 333 Se projeter dans le métier de professeur	3.00	12.00		15.00	16.50	15	1.00	3.00	1.00	12.00	1.00	0.00	16.50		
<b>TOTAL UE 33 L'enseignant praticien réflexif</b>		ou	6.00	45.00	0.00	51.00	110.00			6.00		101.00		0.00	110.00	7	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>		ou	12.00	165.00	0.00	177.00	218.00			12.00		221.00		0.00	218.00	30	
L'enseignant acteur de la communauté éducative	S4	EC 411 Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3.00	6.00		9.00		15	1.00	3.00	1.00	6.00	1.00	0.00			EC mutualisée inter-langues
	S4	EC 412 S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00		15	1.00	3.00	1.00	6.00	1.00	0.00			
<b>TOTAL UE 41 L'enseignant acteur de la communauté éducative</b>			6.00	12.00	0.00	18.00	0.00			6.00		12.00		0.00	0.00	3	
L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S4	EC 421 Méthodologie de la discipline : préparation à la leçon (première partie : restitution, analyse et commentaire)		18.00		18.00	18.00	15	1.00	0.00	1.00	18.00	1.00	0.00	18.00	8	
	S4	EC 422 Simulation oral 1		1.00		1.00	15.00	15	1.00	0.00	1.00	15.00	1.00	0.00	15.00		
	S4	EC 423 Didactique de l'allemand : préparation à la leçon (deuxième partie : exploitation didactique et pédagogique)		36.00		36.00	36.00	15	1.00	0.00	1.00	36.00	1.00	0.00	36.00	12	
	S4	EC 424 Simulation oral 2		1.00		1.00	15.00	15	1.00	0.00	1.00	15.00	1.00	0.00	15.00		
<b>TOTAL UE 42 L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves</b>		ou	0.00	56.00	0.00	56.00	84.00			0.00		84.00		0.00	84.00	20	
L'enseignant praticien réflexif	S4	EC 431 Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	20.00	15	1.00	0.00	1.00	20.00	1.00	0.00	20.00	7	
	S4	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	30.00	15	1.00	0.00	1.00	30.00	1.00	0.00	30.00		
	S4	Suivi à la préparation de l'épreuve d'entretien avec le jury		2.00		2.00	30.00	15	1.00	0.00	1.00	30.00	1.00	0.00	30.00		
<b>TOTAL UE 43 L'enseignant praticien réflexif</b>		ou	0.00	24.00	0.00	24.00	80.00			0.00		80.00		0.00	80.00	7	
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>		ou	6.00	92.00	0.00	98.00	164.00			6.00		176.00		0.00	164.00	30	
<b>TOTAL M2</b>		ou	18.00	257.00	0.00	275.00	382.00			18.00		397.00		0.00	382.00	60	

ou

ou

ou

ou

ou

ou



Diplôme : MASTER MEEF ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE - PROJET DE MAQUETTE 2021  
M2 DISCIPLINE ANGLAIS - SITE NANTES

## CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Norme \* (effectifs/groupe) CM 129 TD 36 TP 18

Effectifs 90 = 3 groupes TD 5 groupes TP

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs attendus dans l'EC (sans parcours confondus)	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement							ECTS	Observations
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes						Total Charges en H Eq TD		
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			
UE31 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S3	EC 311 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3.00	6.00		9.00	35	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
		EC 312 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	35	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
<b>TOTAL UE31</b>			<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>			<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>21.00</b>	<b>3</b>			
UE32 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S3	EC 321 - Civilisation, littérature et méthodologie	6.00	12.00		18.00	35	1.00	6.00	1.00	12.00	2.00	0.00	21.00		
		EC 322 - Langue (thème, version et linguistique)	3.00	15.00		18.00	35	1.00	3.00	1.00	15.00	2.00	0.00	19.50		
	S3	Accompagnement des écrits disciplinaires du concours (1H/étudiant)		1.00		1.00	35	1.00	0.00	1.00	35.00	2.00	0.00	35.00		
		EC 324 - Didactique de l'anglais	15.00	33.00		48.00	35	1.00	15.00	1.00	33.00	2.00	0.00	55.50		
	S3	EC 325 - Didactique des langues, cultures	3.00	9.00		12.00	35	1.00	3.00	1.00	9.00	2.00	0.00	13.50		
		Accompagnement des écrits didactiques du concours (1H/étudiant)		1.00		1.00	35	1.00	0.00	1.00	35.00	2.00	0.00	35.00		
<b>TOTAL UE32</b>			<b>27.00</b>	<b>71.00</b>	<b>0.00</b>	<b>98.00</b>			<b>27.00</b>	<b>139.00</b>	<b>0.00</b>	<b>179.50</b>	<b>20</b>			
UE33 - L'enseignant praticien réflexif	S3	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	35	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00		
		EC 332 - Se former à et par la recherche pour enseigner	3.00	9.00		12.00	35	1.00	3.00	1.00	9.00	2.00	0.00	13.50		
	S3	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	35	1.00	0.00	1.00	70.00	2.00	0.00	70.00		
		Suivi Recherche et rédaction d'un mémoire		2.00		2.00	35	1.00	0.00	1.00	70.00	2.00	0.00	70.00		
	S3	EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur	3.00	12.00		15.00	35	1.00	3.00	1.00	12.00	2.00	0.00	16.50		
					<b>6.00</b>	<b>45.00</b>	<b>0.00</b>	<b>51.00</b>		<b>6.00</b>	<b>181.00</b>	<b>0.00</b>	<b>190.00</b>	<b>7</b>		
<b>TOTAL UE 33</b>			<b>39.00</b>	<b>128.00</b>	<b>0.00</b>	<b>167.00</b>			<b>39.00</b>	<b>332.00</b>	<b>0.00</b>	<b>390.50</b>				
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>																
UE41 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S4	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3.00	6.00		9.00	35	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
		EC 412 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	35	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
<b>TOTAL UE41</b>			<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>			<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>21.00</b>	<b>3</b>			
UE42 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S4	EC 421 - Compréhension et restitution		36.00		36.00	35	1.00	0.00	1.00	36.00	2.00	0.00	36.00		
		Simulation oral 1		1.00		1.00	35	1.00	0.00	1.00	35.00	2.00	0.00	35.00		
	S4	EC 422 - Didactique de l'anglais	12.00	58.00		70.00	35	1.00	12.00	1.00	58.00	2.00	0.00	76.00		
		Simulation oral 2		1.00		1.00	35	1.00	0.00	1.00	35.00	2.00	0.00	35.00		
<b>TOTAL UE42</b>			<b>12.00</b>	<b>96.00</b>	<b>0.00</b>	<b>108.00</b>			<b>12.00</b>	<b>164.00</b>	<b>0.00</b>	<b>182.00</b>	<b>20</b>			
UE43 - L'enseignant praticien réflexif	S4	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	35	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00		
		Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	35	1.00	0.00	1.00	70.00	2.00	0.00	70.00		
	S4	Suivi du projet personnel de l'étudiant		2.00		2.00	35	1.00	0.00	1.00	70.00	2.00	0.00	70.00		
					<b>0.00</b>	<b>24.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>		<b>0.00</b>	<b>160.00</b>	<b>0.00</b>	<b>160.00</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL UE43</b>			<b>18.00</b>	<b>132.00</b>	<b>0.00</b>	<b>150.00</b>			<b>18.00</b>	<b>336.00</b>	<b>0.00</b>	<b>363.00</b>				
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>																
<b>TOTAL DIPLOME M2 MEEF ANGLAIS</b>			<b>57.00</b>	<b>260.00</b>	<b>0.00</b>	<b>317.00</b>			<b>57.00</b>	<b>668.00</b>	<b>0.00</b>	<b>753.50</b>				



**CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Somme* (effectif/ groupe)	CM	120	TD	36	TP	18
---------------------------	----	-----	----	----	----	----

2 groupes TD, 3 groupes TP

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le grade (UE 1 à UE 5)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant			Effectifs attendus dans l'EC (sans parcours combinés)	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupes et de la nature de l'enseignement						ECTS	Observations	
			Modalités de l'enseignement				Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			Total Charges en H de TD
<b>UE31 - L'enseignant acteur de la communauté éducative</b>	S3	EC 311 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3.00	6.00		9.00	23	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50	
	S3	EC 312 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	23	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50	
<b>TOTAL UE31</b>			<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>		<b>6.00</b>		<b>12.00</b>		<b>0.00</b>	<b>21.00</b>	<b>3</b>	
<b>UE32 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves</b>	S3	EC 321 - Civilisation et littérature hispaniques		15.00		15.00	23	1.00	0.00	1.00	15.00	2.00	0.00	15.00	
	S3	EC 322 - Langue espagnole (Thème, version, faits de langue)		15.00		15.00	23	1.00	0.00	1.00	15.00	2.00	0.00	15.00	
	S3	EC 323 - Accompagnement à l'épreuve disciplinaire du concours		12.00		12.00	23	1.00	0.00	1.00	12.00	2.00	0.00	12.00	
	S3	EC 324 - Didactique dans la classe : concepts et ingénierie	5.00	28.00		33.00	23	1.00	5.00	1.00	28.00	2.00	0.00	38.50	
	S3	EC 325 - Accompagnement à l'épreuve didactique du concours		12.00		12.00	23	1.00	0.00	1.00	12.00	2.00	0.00	12.00	
<b>TOTAL UE32</b>			<b>5.00</b>	<b>82.00</b>	<b>0.00</b>	<b>87.00</b>		<b>5.00</b>		<b>82.00</b>		<b>0.00</b>	<b>89.50</b>	<b>20</b>	
<b>UE33 - L'enseignant praticien réflexif</b>	S3	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	23	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00	
	S3	EC 332 - Se former à et par la recherche pour enseigner	3.00	9.00		12.00	23	1.00	3.00	1.00	9.00	2.00	0.00	13.50	
	S3	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	23	1.00	0.00	1.00	46.00	2.00	0.00	46.00	
	S3	Suivi Recherche et rédaction d'un mémoire		2.00		2.00	23	1.00	0.00	1.00	46.00	2.00	0.00	46.00	
	S3	EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur	3.00	12.00		15.00	23	1.00	3.00	1.00	12.00	2.00	0.00	15.50	
<b>Total UE33</b>			<b>6.00</b>	<b>45.00</b>	<b>0.00</b>	<b>51.00</b>		<b>6.00</b>		<b>133.00</b>		<b>0.00</b>	<b>142.00</b>	<b>7</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>			<b>17.00</b>	<b>139.00</b>	<b>0.00</b>	<b>156.00</b>		<b>17.00</b>		<b>227.00</b>		<b>0.00</b>	<b>252.50</b>		
<b>UE41 - L'enseignant acteur de la communauté éducative</b>	S4	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3.00	6.00		9.00	23	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50	
	S4	EC 412 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	23	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50	
<b>TOTAL UE41</b>			<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>		<b>6.00</b>		<b>12.00</b>		<b>0.00</b>	<b>21.00</b>	<b>1</b>	
<b>UE42 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves</b>	S4	EC 421 - Savoirs disciplinaires au service de la pratique enseignante	3.00	15.00		18.00	23	1.00	3.00	1.00	15.00	2.00	0.00	19.50	
	S4	EC 422 - Ingénieries didactiques	12.00	33.00		45.00	23	1.00	12.00	1.00	33.00	2.00	0.00	51.00	
	S4	Simulation oral 1		1.00		1.00	23	1.00	0.00	1.00	23.00	2.00	0.00	23.00	
<b>TOTAL UE42</b>			<b>15.00</b>	<b>49.00</b>	<b>0.00</b>	<b>64.00</b>		<b>15.00</b>		<b>71.00</b>		<b>0.00</b>	<b>93.50</b>	<b>20</b>	
<b>UE43 - L'enseignant praticien réflexif</b>	S4	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	23	1.00	0.00	1.00	460.00	2.00	0.00	460.00	
	S4	Suivi de la mise en situation professionnelle (2H/étud)		2.00		2.00	23	1.00	0.00	1.00	46.00	2.00	0.00	46.00	
	S4	Suivi de projet personnel de l'étudiant (2H/étud)		2.00		2.00	23	1.00	0.00	1.00	46.00	2.00	0.00	46.00	
<b>TOTAL UE43</b>			<b>0.00</b>	<b>24.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>		<b>0.00</b>		<b>552.00</b>		<b>0.00</b>	<b>552.00</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>			<b>21.00</b>	<b>85.00</b>	<b>0.00</b>	<b>106.00</b>		<b>21.00</b>		<b>635.00</b>		<b>0.00</b>	<b>666.50</b>		
<b>TOTAL DIPLOME M2 MEEF ESPAGNOL</b>			<b>38.00</b>	<b>224.00</b>	<b>0.00</b>	<b>262.00</b>		<b>38.00</b>		<b>862.00</b>		<b>0.00</b>	<b>919.00</b>		



## CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Norme * (effectifs/groupe)	CM	129	TD	36	TP	18
----------------------------	----	-----	----	----	----	----

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs (taux attendus dans l'EC - bloc par cours confondus)	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						ECTS	Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			Total Charges en H Eq TD
UE31 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S3	EC 311 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3.00	6.00		9.00	28	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
	S3	EC 312 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	28	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
<b>TOTAL UE31</b>		<b>ou</b>	<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>			<b>6.00</b>		<b>12.00</b>		<b>0.00</b>	<b>21.00</b>	<b>3</b>	
UE32 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S3	EC 321 - Maîtriser les savoirs disciplinaires : littérature et culture (lettres modernes et classiques) en présentiel ou à distance	12.00	24.00		36.00	28	1.00	12.00	1.00	24.00	2.00	0.00	42.00		
	S3	EC 322 - Maîtriser les savoirs disciplinaires : connaissance de la langue (option classiques ou option modernes séparément, option classiques mutualisées avec l'UE31 Lettres classiques) en présentiel ou à distance? CODES COURS HL7-34 et 35, HL9-41 et 2H mutualisées avec HL9-31 Condiatants et formes de l'écrit	9.00	16.00		25.00	28	1.00	9.00	1.00	16.00	2.00	0.00	29.50		
	S3	Suivi accompagnement méthodologique aux écrits (2H/étudiants)		2.00		2.00	28	1.00	0.00	1.00	56.00	2.00	0.00	56.00		
	S3	EC 323 - Epistémologie et didactique du français (option lettres modernes et lettres classiques ensemble)		30.00		30.00	28	1.00	0.00	1.00	30.00	2.00	0.00	30.00		
	S3	EC 324 - Epistémologie et didactique du français seulement option lettres classiques (mutualisées avec Angers et Le Mans) en présentiel ou à distance		10.00		10.00	28	1.00	0.00	1.00	10.00	2.00	0.00	10.00		
	S3	EC 325 - Numérique et didactique du français		12.00		12.00	28	1.00	0.00	1.00	12.00	2.00	0.00	12.00		
<b>TOTAL UE32</b>		<b>ou</b>	<b>21.00</b>	<b>94.00</b>	<b>0.00</b>	<b>115.00</b>			<b>21.00</b>		<b>148.00</b>		<b>0.00</b>	<b>179.50</b>	<b>25</b>	
UE33 - L'enseignant praticien réflexif	S3	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	28	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00		
	S3	EC 332 - Se former à et par la recherche pour enseigner	3.00	9.00		12.00	28	1.00	3.00	1.00	9.00	2.00	0.00	13.50		
	S3	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	28	1.00	0.00	1.00	56.00	2.00	0.00	56.00		
	S3	Suivi Recherche et rédaction d'un mémoire		2.00		2.00	28	1.00	0.00	1.00	56.00	2.00	0.00	56.00		
	S3	EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur	3.00	12.00		15.00	28	1.00	3.00	1.00	12.00	2.00	0.00	16.50		
<b>Total UE 33</b>		<b>ou</b>	<b>6.00</b>	<b>45.00</b>	<b>0.00</b>	<b>51.00</b>			<b>6.00</b>		<b>153.00</b>		<b>0.00</b>	<b>162.00</b>	<b>7</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>			<b>33.00</b>	<b>151.00</b>	<b>0.00</b>	<b>184.00</b>			<b>33.00</b>		<b>313.00</b>		<b>0.00</b>	<b>362.50</b>		
UE41 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S4	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3.00	6.00		9.00	28	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
	S4	EC 412 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	28	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
<b>TOTAL UE41</b>		<b>ou</b>	<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>			<b>6.00</b>		<b>12.00</b>		<b>0.00</b>	<b>21.00</b>	<b>3</b>	
UE42 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S4	EC 421 - Elaboration et exposés de synthèse disciplinaires		30.00		30.00	28	1.00	0.00	1.00	30.00	2.00	0.00	30.00		
	S4	EC 422 - Epistémologie et didactique du français		27.00		27.00	28	1.00	0.00	1.00	27.00	2.00	0.00	27.00		
	S4	EC 423 - Numérique et didactique du français		12.00		12.00	28	1.00	0.00	1.00	12.00	2.00	0.00	12.00		
	S4	Simulation oral 1		1.00		1.00	28	1.00	0.00	1.00	28.00	2.00	0.00	28.00		
<b>TOTAL UE42</b>		<b>ou</b>	<b>0.00</b>	<b>70.00</b>	<b>0.00</b>	<b>70.00</b>			<b>0.00</b>		<b>97.00</b>		<b>0.00</b>	<b>97.00</b>	<b>20</b>	
UE43 - L'enseignant praticien réflexif	S4	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	28	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	40.00	46.67		
	S4	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	28	1.00	0.00	1.00	56.00	2.00	4.00	58.67		
	S4	Suivi de projet personnel de l'étudiant (2H/étud)		2.00		2.00	28	1.00	0.00	1.00	56.00	2.00	0.00	56.00		
<b>TOTAL UE43</b>		<b>ou</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>			<b>0.00</b>		<b>132.00</b>		<b>44.00</b>	<b>161.33</b>	<b>7</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>			<b>6.00</b>	<b>106.00</b>	<b>0.00</b>	<b>112.00</b>			<b>6.00</b>		<b>241.00</b>		<b>44.00</b>	<b>279.33</b>		
<b>TOTAL DIPLOME M2 MEEF LETTRES</b>			<b>39.00</b>	<b>257.00</b>	<b>0.00</b>	<b>296.00</b>			<b>39.00</b>		<b>554.00</b>		<b>44.00</b>	<b>641.83</b>		

**Diplôme : MASTER 1 MEEF ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE PROJET DE MAQUETTE 2021**  
**DISCIPLINE HISTOIRE-GEOGRAPHIE - SITE LE MANS**

**CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Norme * (effectifs/groupe)	CM	129	TD	36	TP	18
----------------------------	----	-----	----	----	----	----

4 groupes TD 7 groupes TP

	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC (sans parcours confondus)	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						ECTS	Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			Total Charges en H eq TD
UE11 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S1	EC 111 - Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement	6.00	9.00		15.00	32	1.00	6.00	1.00	9.00	2.00	0.00	18.00		
	S1	EC 112 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	32	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
<b>TOTAL UE11</b>		<b>OU</b>	<b>9.00</b>	<b>15.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>			<b>9.00</b>		<b>15.00</b>		<b>0.00</b>	<b>28.50</b>	<b>3</b>	
UE12 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S1	EC 121 - Maîtriser les savoirs disciplinaires en histoire et en géographie	42.00	42.00		84.00	32	1.00	42.00	1.00	42.00	2.00	0.00	105.00		
	S1	EC 122 - Maîtriser l'épistémologie des disciplines (histoire, géographie et EMC)	12.00			12.00	32	1.00	12.00	1.00	0.00	2.00	0.00	18.00		
	S1	EC 123 - Penser ensemble les enjeux disciplinaires et didactiques des programmes scolaires	10.00	9.00		19.00	32	1.00	10.00	1.00	9.00	2.00	0.00	24.00		
	S1	EC 124 - Enseigner et apprendre l'histoire, la géographie et l'EMC	12.00	21.00	12.00	45.00	32	1.00	12.00	1.00	21.00	2.00	24.00	55.00		
<b>TOTAL UE12</b>		<b>OU</b>	<b>76.00</b>	<b>72.00</b>	<b>12.00</b>	<b>160.00</b>			<b>76.00</b>		<b>72.00</b>		<b>24.00</b>	<b>202.00</b>	<b>20</b>	
UE13 - L'enseignant praticien réflexif	S1	EC 131 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		14.00		14.00	32	1.00	0.00	1.00	14.00	2.00	0.00	14.00		
	S1	EC 132 - Se former à et par la recherche	4.00	20.00		24.00	32	1.00	4.00	1.00	20.00	2.00	0.00	26.00		
	S1	EC 133 - Adopter un usage professionnel d'une langue vivante		15.00		15.00	32	1.00	0.00	1.00	15.00	2.00	0.00	15.00		
	S1	EC 134 - Se projeter dans le métier de professeur		15.00		15.00	32	1.00	0.00	1.00	15.00	2.00	0.00	15.00		
	S1	Suivi Recherche		1.00		1.00	32	1.00	0.00	1.00	32.00	2.00	0.00	32.00		
	S1	Suivi de la mise en situation professionnelle		1.00		1.00	32	1.00	0.00	1.00	32.00	2.00	0.00	32.00		
<b>Total UE13</b>		<b>OU</b>	<b>4.00</b>	<b>66.00</b>	<b>0.00</b>	<b>70.00</b>			<b>4.00</b>		<b>128.00</b>		<b>0.00</b>	<b>134.00</b>	<b>7</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>		<b>OU</b>	<b>89.00</b>	<b>153.00</b>	<b>12.00</b>	<b>254.00</b>			<b>89.00</b>		<b>215.00</b>		<b>24.00</b>	<b>364.50</b>		
UE21 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S2	EC 211 - Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement	6.00	9.00		15.00	32	1.00	6.00	1.00	9.00	2.00	0.00	18.00		
	S2	EC 212 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	32	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
<b>TOTAL UE21</b>		<b>OU</b>	<b>9.00</b>	<b>15.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>			<b>9.00</b>		<b>15.00</b>		<b>0.00</b>	<b>28.50</b>	<b>3</b>	
UE22 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S2	EC 221 - Maîtriser les savoirs disciplinaires en histoire et en géographie	42.00	42.00	0.00	84.00	32	1.00	42.00	1.00	42.00	2.00	0.00	105.00		
	S2	EC 222 - Maîtriser l'épistémologie des disciplines (histoire, géographie et EMC)	12.00			12.00	32	1.00	12.00	1.00	0.00	2.00	0.00	18.00		
	S2	EC 223 - Penser ensemble les enjeux disciplinaires et didactiques des programmes scolaires	10.00	9.00		19.00	32	1.00	10.00	1.00	9.00	2.00	0.00	24.00		
	S2	EC 224 - Enseigner et apprendre l'histoire, la géographie et l'EMC	12.00	21.00	12.00	45.00	32	1.00	12.00	1.00	21.00	2.00	24.00	55.00		
<b>TOTAL UE22</b>		<b>OU</b>	<b>76.00</b>	<b>72.00</b>	<b>12.00</b>	<b>160.00</b>			<b>76.00</b>		<b>72.00</b>		<b>24.00</b>	<b>202.00</b>	<b>20</b>	
UE23 - L'enseignant praticien réflexif	S2	EC 231 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	32	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00		
	S2	EC 232 - Se former à et par la recherche	4.00	20.00		24.00	32	1.00	4.00	1.00	20.00	2.00	0.00	26.00		
	S2	Suivi Recherche et rédaction d'un mémoire		2.00		2.00	32	1.00	0.00	1.00	64.00	2.00	0.00	64.00		
	S2	Suivi de la mise en situation professionnelle		1.00		1.00	32	1.00	0.00	1.00	32.00	2.00	0.00	32.00		
	S2	EC 233 - Se projeter dans le métier de professeur		15.00		15.00	32	1.00	0.00	1.00	15.00	2.00	0.00	15.00		
<b>TOTAL UE23</b>		<b>OU</b>	<b>4.00</b>	<b>58.00</b>	<b>0.00</b>	<b>62.00</b>			<b>4.00</b>		<b>151.00</b>		<b>0.00</b>	<b>157.00</b>	<b>7</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>		<b>OU</b>	<b>89.00</b>	<b>145.00</b>	<b>12.00</b>	<b>246.00</b>			<b>89.00</b>		<b>238.00</b>		<b>24.00</b>	<b>387.50</b>		
<b>TOTAL DIPLOME M1 MEEF Histoire-Géo</b>			<b>178.00</b>	<b>298.00</b>	<b>24.00</b>	<b>500.00</b>			<b>178.00</b>		<b>453.00</b>		<b>48.00</b>	<b>752.00</b>		

Projection max ts TP1

768.00















MAQUETTE M2 MEEF ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ DOCUMENTATION

REF. DIPLOME																	
REF. FORMATION																	
SEMESTRE	CODE UE	LIBELLE UE	CODE EC	LIBELLE EC	NOMBRE CM	TD	TP	NB H ETU	NB H ENS	Coef.	ECTS	OBSERVATIONS (mutualisations, normes particulières,...)		détails enseignements			
3	UE31	L'enseignant acteur de la communauté éducative	1	Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	6	9		15,00	18,00			soit un seul formateur par parcours, soit des interventions en termes de spécialités dans plusieurs parcours, soit des journées thématiques					
			2	S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3	6		9,00	10,50								
		TOTAL UE 31 L'enseignant acteur de la communauté éducative			9,00	15,00	0,00	24,00	28,50		3						
3	UE32	L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	1	Politique documentaire	3,00	15,00		18,00	19,50		3	soit un seul formateur par parcours, soit des interventions en termes de spécialités dans plusieurs parcours, soit des journées thématiques	projets littéraires, mémoire de la réception et ressources				
			2	Culture de l'information	4,00	14,00		18,00	20,00		2					modèles cognitifs de la RI stratégie de recherche d'information maîtrise des procédés didactiques culture numérique : pblique apprentissage	
			3	Didactique de l'information-documentation	4,00	20,00		24,00	26,00		4						
				Méthodologie des épreuves d'admissibilité (épreuve 1)					21,00		21,00						
				Accompagnement aux écrits du concours (épreuve 1)					1,00		1,00						1h par étudiant
			5	Méthodologie des épreuves d'admissibilité (épreuve 2)					21,00		21,00	21,00					
				Accompagnement aux écrits du concours (épreuve 2)					1,00		1,00	1h par étudiant					
		TOTAL UE 32 L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves			11,00	93,00	0,00	104,00	109,50		20						
3	UE33	L'enseignant praticien réflexif	1	Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève				21,00	21,00		3	soit un seul formateur par parcours, soit des interventions en termes de spécialités dans plusieurs parcours, soit des journées thématiques	analyse de séances analyse d'un fond documentaire notamment à l'aide de logiciels				
				suivi de la mise en situation professionnelle				2,00	2,00		2h par étudiant:Une visite obligatoire						
			2	Se former à et par la recherche				15,00	15,00		3					séminaires thématiques	
				Suivi institution à la recherche et rédaction d'un mémoire				2,00	2,00		2,00	1h de suivi par étudiant stagiaire + 1h à répartir pour la soutenance					
			3	Se projeter dans le métier de professeur				15,00	15,00		1	à définir site d'Angers					
		TOTAL UE 33 L'enseignant praticien réflexif			0,00	55,00	0,00	55,00	55,00		7						
4		TOTAL SEMESTRE 3			20,00	163,00	0,00	183,00	193,00		30						
4	UE41	L'enseignant acteur de la communauté éducative	1	Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	6,00	9,00		15,00	18,00			soit un seul formateur par parcours, soit des interventions en termes de spécialités dans plusieurs parcours, soit des journées thématiques					
			2	S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3,00	6,00		9,00	10,50								
		TOTAL UE 41 L'enseignant acteur de la communauté éducative			9,00	15,00	0,00	24,00	28,50		3						
4	UE42	L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	1	Politique documentaire	3,00	12,00		15,00	16,50		3	soit un seul formateur par parcours, soit des interventions en termes de spécialités dans plusieurs parcours, soit des journées thématiques	documentaire, opérations de fin d'années, bilans), analyse de la communication				
			2	Méthodologie de l'épreuve orale 1				18,00	18,00		18,00					1hétudiantstagiaire	
				Simulation Oral 1				1,00	1,00		1,00						
			3	Didactique de l'information-documentation	6,00	27,00		33,00	36,00		5	maîtrise des procédés didactiques, éducation culturelle et enjeux pédagogiques					
		TOTAL UE 42 L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves			9,00	58,00	0,00	67,00	71,50		20						
4	UE43	L'enseignant praticien réflexif	1	Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève				12,00	12,00		3	soit un seul formateur par parcours, soit des interventions en termes de spécialités dans plusieurs parcours, soit des journées thématiques	préparation et bilans des visites, analyse de séances,				
				suivi de la mise en situation professionnelle				2,00	2,00		2h par étudiant:une visite obligatoire						
			2	Méthodologie de l'épreuve orale 2				12,00	12,00		12,00						
				Suivi du projet personnel de l'étudiant et simulation Oral 2				2,00			2,00	2h par étudiant / Travail personnel de l'étudiant / concours Prépa entretien					
		TOTAL UE 43 L'enseignant praticien réflexif			0,00	28,00	0,00	26,00	26,00		7						
4		TOTAL SEMESTRE 4			18,00	101,00	0,00	117,00	126,00		30						
		TOTAL M2			38,00	264,00	0,00	300,00	319,00		60	Calcul théorique des heures enseignants pour 1 TD de 36 étudiants					





Diplôme : MASTER MEEF ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE - PROJET DE MAQUETTE 2021  
M2 DISCIPLINE SES

## CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Norme \* (effectifs/groupe) CM 129 TD 36 TP 18

1 groupe TD, 2 groupes TP

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Efficacité totale attendue dans l'EC (sur parcours conduits)	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Total Charges en H.dq TD	ECTS	Observations
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			
UE31 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S3	EC 311 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	6.00	9.00		15.00	21	1.00	6.00	1.00	9.00	2.00	0.00	18.00		
	S3	EC 312 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	21	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
<b>TOTAL UE31</b>			<b>9.00</b>	<b>15.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>			<b>9.00</b>		<b>15.00</b>		<b>0.00</b>	<b>28.50</b>	<b>3</b>	
UE32 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S3	EC 321 - Maîtriser les savoirs de référence en économie et épistémologie de la discipline	12.00	33.00		45.00	21	1.00	12.00	1.00	33.00	2.00	0.00	51.00		
	S3	EC 322 - Maîtriser les savoirs de référence en sociologie/sciences politiques et épistémologie de ces disciplines	12.00	33.00		45.00	21	1.00	12.00	1.00	33.00	2.00	0.00	51.00		
	S3	EC 323 - Didactique des SES pour la classe	12.00	42.00		54.00	21	1.00	12.00	1.00	42.00	2.00	0.00	60.00		
<b>TOTAL UE32</b>			<b>36.00</b>	<b>108.00</b>	<b>0.00</b>	<b>144.00</b>			<b>36.00</b>		<b>108.00</b>		<b>0.00</b>	<b>162.00</b>	<b>20</b>	
UE33 - L'enseignant praticien réflexif	S3	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	21	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00		
	S3	EC 332 - Se former à et par la recherche pour enseigner	3.00	9.00		12.00	21	1.00	3.00	1.00	9.00	2.00	0.00	13.50		
	S3	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	21	1.00	0.00	1.00	42.00	2.00	0.00	42.00		
	S3	Suivi Recherche et rédaction d'un mémoire		2.00		2.00	21	1.00	0.00	1.00	42.00	2.00	0.00	42.00		
	S3	EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur	3.00	12.00		15.00	21	1.00	3.00	1.00	12.00	2.00	0.00	16.50		
<b>Total UE 33</b>			<b>6.00</b>	<b>45.00</b>	<b>0.00</b>	<b>51.00</b>			<b>6.00</b>		<b>125.00</b>		<b>0.00</b>	<b>134.00</b>	<b>7</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>			<b>51.00</b>	<b>168.00</b>	<b>0.00</b>	<b>219.00</b>			<b>51.00</b>		<b>248.00</b>		<b>0.00</b>	<b>324.50</b>		
UE41 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S4	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	6.00	9.00		15.00	21	1.00	6.00	1.00	9.00	2.00	0.00	18.00		
	S4	EC 412 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3.00	6.00		9.00	21	1.00	3.00	1.00	6.00	2.00	0.00	10.50		
<b>TOTAL UE41</b>			<b>9.00</b>	<b>15.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>			<b>9.00</b>		<b>15.00</b>		<b>0.00</b>	<b>28.50</b>	<b>3</b>	
UE42 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S4	EC 421 - Maîtriser les savoirs de référence en économie et épistémologie de la discipline	6.00	9.00		15.00	21	1.00	6.00	1.00	9.00	2.00	0.00	18.00		
	S4	EC 422 - Maîtriser les savoirs de référence en sociologie et sciences politiques	6.00	9.00		15.00	21	1.00	6.00	1.00	9.00	2.00	0.00	18.00		
	S4	EC 423 - Didactique des SES pour la classe	9.00	12.00		21.00	21	1.00	9.00	1.00	12.00	2.00	0.00	25.50		
	S4	EC 424 - Mobiliser les mathématiques pour enseigner les SES		21.00		21.00	21	1.00	0.00	1.00	21.00	2.00	0.00	21.00		
	S4	EC 425 - Elaboration et exposé de synthèse disciplinaire		9.00		9.00	21	1.00	0.00	1.00	9.00	2.00	0.00	9.00		
	S4	Simulation oral 1		1.00		1.00	21	1.00	0.00	1.00	21.00	2.00	0.00	21.00		
<b>TOTAL UE42</b>			<b>21.00</b>	<b>61.00</b>	<b>0.00</b>	<b>82.00</b>			<b>21.00</b>		<b>81.00</b>		<b>0.00</b>	<b>112.50</b>	<b>20</b>	
UE43 - L'enseignant praticien réflexif	S4	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	21	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00		
	S4	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	21	1.00	0.00	1.00	42.00	2.00	0.00	42.00		
	S4	Suivi de projet personnel de l'étudiant (2h/étud)		2.00		2.00	21	1.00	0.00	1.00	42.00	2.00	0.00	42.00		
<b>TOTAL UE43</b>			<b>0.00</b>	<b>24.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>			<b>0.00</b>		<b>104.00</b>		<b>0.00</b>	<b>104.00</b>	<b>7</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>			<b>30.00</b>	<b>100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>130.00</b>			<b>30.00</b>		<b>200.00</b>		<b>0.00</b>	<b>245.00</b>		
<b>TOTAL DIPLÔME M2 MEEF SES</b>			<b>81.00</b>	<b>268.00</b>	<b>0.00</b>	<b>349.00</b>			<b>81.00</b>		<b>448.00</b>		<b>0.00</b>	<b>569.50</b>		







**Diplôme : MASTER 2 MEEF ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE PROJET DE MAQUETTE 2021**  
**DISCIPLINE INFORMATIQUE**

**CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Norme \* (effectifs/groupe)      CM    129    TD    36    TP    18

	Niveau de FUE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de FUE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs réels absolus dans l'EC lors des parcours	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						ECTS	Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			Total Charges en H et TD
<b>UE31 - L'enseignant acteur de la communauté éducative</b>	S3	EC 311 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	6,00	12,00		18,00	12	1,00	6,00	1,00	12,00	1,00	0,00	21,00		
<b>TOTAL UE31</b>			6,00	12,00	0,00	18,00			6,00		12,00		0,00	21,00	5	
<b>UE32 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves</b>	S3	EC 321 - Didactique de l'informatique Analyse de documents d'enseignement	4,00	26,00		30,00	12	1,00	4,00	1,00	26,00	2,00	0,00	32,00		
	S3	EC 322 - Compléments informatiques Méthodologie de l'écrit	4,00	26,00		30,00	12	1,00	4,00	1,00	26,00	2,00	0,00	32,00		
<b>TOTAL UE32</b>			8,00	52,00	0,00	60,00			8,00		52,00		0,00	64,00	10	
<b>UE33 - L'enseignant praticien réflexif</b>	S3	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève Analyser son enseignement et son impact sur les élèves		20,00		20,00	12	1,00	0,00	1,00	20,00	2,00	0,00	20,00		
	S3	EC 332 - Se former à et par la recherche pour enseigner	3,00	9,00		12,00	12	1,00	3,00	1,00	9,00	2,00	0,00	13,50		
	S3	EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur	3,00	12,00		15,00	12	1,00	3,00	1,00	12,00	2,00	0,00	16,50		
	S3	Suivi Recherche		2,00		2,00	12	1,00	0,00	1,00	24,00	2,00	0,00	24,00		
	S3	Suivi de la mise en situation professionnelle		2,00		2,00	12	1,00	0,00	1,00	24,00	2,00	0,00	24,00		
<b>Total UE33</b>			6,00	45,00	0,00	51,00			6,00		89,00		0,00	96,00	15	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>			20,00	109,00	0,00	129,00			20,00		153,00		0,00	183,00		
<b>UE41 - L'enseignant acteur de la communauté éducative</b>	S4	EC 411 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	6,00	12,00		18,00	12	1,00	6,00	1,00	12,00	1,00	0,00	21,00		
<b>TOTAL UE41</b>			6,00	12,00	0,00	18,00			6,00		12,00		0,00	21,00	5	
<b>UE42 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves</b>	S4	EC 421 - Didactique de l'informatique	4,00	26,00		30,00	12	1,00	4,00	1,00	26,00	2,00	0,00	32,00		
	S4	EC 422 - Elaboration et présentations d'exposés de synthèse	4,00	26,00		30,00	12	1,00	4,00	1,00	26,00	2,00	0,00	32,00		
<b>TOTAL UE42</b>			8,00	52,00	0,00	60,00			8,00		52,00		0,00	64,00	10	
<b>UE43 - L'enseignant praticien réflexif</b>	S4	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève Evaluer et faire évoluer son enseignement		20,00		20,00	12	1,00	0,00	1,00	20,00	2,00	0,00	20,00		
	S4	Suivi de la mise en situation professionnelle		2,00		2,00	12	1,00	0,00	1,00	24,00	2,00	0,00	24,00		
	S4	Suivi de projet personnel de l'étudiant (2h/étud)		2,00		2,00	12	1,00	0,00	1,00	24,00	2,00	0,00	24,00		
<b>TOTAL UE43</b>			0,00	24,00	0,00	24,00			0,00		48,00		0,00	66,00	15	
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>			14,00	88,00	0,00	102,00			14,00		132,00		0,00	153,00		
<b>TOTAL DIPLOME M2 MEEF ESD Parcours Informatique</b>			34,00	197,00	0,00	231,00			34,00		285,00		0,00	336,00		

Projection max ts TP1

336,00



CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Norme + (effectif/groupe)	CM	129	TD	36	TP	18
---------------------------	----	-----	----	----	----	----

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1 à S3)	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Évalués totaux attribués dans l'EC (S1, parcours conforbio)	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement							ECTS	Observations
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP	Total Charges en H Br		
UE31 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S3	EC 311 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3,00	6,00		9,00	23	1,00	3,00	1,00	6,00	2,00	0,00	10,50		
		EC 312 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3,00	6,00		9,00	23	1,00	3,00	1,00	6,00	2,00	0,00	10,50		
TOTAL UE31		ou	6,00	12,00	0,00	18,00				6,00	12,00	0,00	21,00		3	
UE32 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S3	EC 321 - Maîtriser les savoirs disciplinaires en SV	12,00	6,00	9,00	27,00	23	1,00	12,00	1,00	6,00	2,00	18,00	36,00		
		EC 322 - Maîtriser les savoirs disciplinaires en STU	6,00	6,00	6,00	18,00	23	1,00	6,00	1,00	6,00	2,00	12,00	23,00		
		EC 323 - Se former à la didactique des SVT	9,00	18,00	6,00	33,00	23	1,00	9,00	1,00	18,00	2,00	12,00	39,50		
		EC 324 - Se préparer à l'oral du concours de SVT			12,00	12,00	23	1,00	0,00	1,00	0,00	2,00	24,00	16,00		
		Accompagnement méthodologique aux écrits disciplinaires (0,5H/étudiant)		0,50		0,50	23	1,00	0,00	1,00	11,50	2,00	0,00	11,50		
TOTAL UE32		ou	27,00	31,00	33,00	91,00		27,00		53,00		66,00	137,50		20	
UE33 - L'enseignant praticien réflexif	S3	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		14,00	6,00	20,00	23	1,00	0,00	1,00	14,00	2,00	12,00	22,00		
		EC 332 - Se former à et par la recherche pour enseigner	3,00	9,00		12,00	23	1,00	3,00	1,00	9,00	2,00	0,00	13,50		
		Suivi de la mise en situation professionnelle		2,00		2,00	23	1,00	0,00	1,00	46,00	2,00	0,00	46,00		
		Suivi Recherche et rédaction d'un mémoire		2,00		2,00	23	1,00	0,00	1,00	46,00	2,00	0,00	46,00		
TOTAL UE33		ou	6,00	39,00	6,00	51,00		6,00	127,00		12,00	144,00	144,00		7	
TOTAL SEMESTRE 3		ou	39,00	82,00	39,00	160,00		39,00	192,00		78,00	302,50				
UE41 - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S4	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	3,00	6,00		9,00	23	1,00	3,00	1,00	6,00	2,00	0,00	10,50		
		EC 412 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	3,00	6,00		9,00	23	1,00	3,00	1,00	6,00	2,00	0,00	10,50		
TOTAL UE41		ou	6,00	12,00	0,00	18,00		6,00	12,00		0,00	21,00		3		
UE42 - L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S4	EC 421 - Maîtriser les savoirs disciplinaires en SV		10,00	15,00	25,00	23	1,00	0,00	1,00	10,00	2,00	30,00	30,00		
		EC 422 - Maîtriser les savoirs disciplinaires en STU	7,00	7,00		14,00	23	1,00	7,00	1,00	7,00	2,00	14,00	28,83		
		EC 423 - Se former à la didactique des SVT	9,00	15,00	6,00	30,00	23	1,00	9,00	1,00	15,00	2,00	12,00	36,50		
		EC 424 - Se préparer à l'oral 2 du concours de SVT			24,00	24,00	23	1,00	0,00	1,00	0,00	2,00	48,00	32,00		
		Accompagnement méthodologique aux écrits disciplinaires (0,5H/étudiant)		0,50		0,50	23	1,00	0,00	1,00	11,50	2,00	0,00	11,50		
		Accompagnement méthodologique aux écrits didactiques (0,5H/étudiant)		0,50		0,50	23	1,00	0,00	1,00	11,50	2,00	0,00	11,50		
TOTAL UE42		ou	16,00	38,00	52,00	103,00		16,00	101,00		104,00	194,33		20		
UE43 - L'enseignant praticien réflexif	S4	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		14,00	6,00	20,00	23	1,00	0,00	1,00	14,00	2,00	12,00	22,00		
		Suivi de la mise en situation professionnelle		2,00		2,00	23	1,00	0,00	1,00	46,00	2,00	0,00	46,00		
TOTAL UE43		ou	2,00	2,00	2,00	23	1,00	0,00	1,00	46,00	2,00	0,00	46,00			
TOTAL SEMESTRE 4		ou	0,00	18,00	6,00	24,00		0,00	106,00		12,00	114,00		7		
TOTAL DIPLÔME M2 MEEF Parcours SVT		ou	22,00	65,00	58,00	145,00		22,00	219,00		116,00	329,33				
TOTAL DIPLÔME M2 MEEF Parcours SVT			61,00	147,00	97,00	305,00		61,00	411,00		194,00	631,83				









## CALCUL DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Norme * (effectifs/groupe)	CM	129	TD	36	TP	18
----------------------------	----	-----	----	----	----	----

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3 etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						ECTS	Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			Total Charges en H eq TD
<b>JE31</b> - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S3	EC 311 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement		18.00		18.00	27	1.00	0.00	1.00	18.00	2.00	0.00	18.00		
<b>TOTAL UE31</b>			<b>0.00</b>	<b>18.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>		<b>0.00</b>		<b>18.00</b>		<b>0.00</b>	<b>18.00</b>	<b>3</b>		
enseignement et responsable de la construction des savoirs et des	S3	EC 321 - Répondre aux enjeux sociaux, historiques, culturels, éducatifs et scolaires de l'EPS		22.00		22.00	27	1.00	0.00	1.00	22.00	2.00	0.00	22.00		
	S3	EC 322 - Proposer des stratégies pédagogiques et didactiques fondées sur des connaissances diversifiées		21.00		21.00	27	1.00	0.00	1.00	21.00	2.00	0.00	21.00		
	S3	EC 323 - Construire et développer les apprentissages de tous les élèves dans une diversité d'APSA		18.00	30.00	48.00	27	1.00	0.00	1.00	18.00	2.00	60.00	58.00		
	S3	EC 324 - Construire et développer les apprentissages de tous les élèves dans une APSA de spécialité		10.00		10.00	27	1.00	0.00	4.00	40.00	2.00	0.00	40.00		groupes d'options
	S3	Accompagnement méthodologique aux épreuves du concours (3H/étudiant)		3.00		3.00	27	1.00	0.00	1.00	81.00	2.00	0.00	81.00		
<b>TOTAL UE32</b>			<b>0.00</b>	<b>74.00</b>	<b>30.00</b>	<b>104.00</b>		<b>0.00</b>		<b>182.00</b>		<b>60.00</b>	<b>222.00</b>	<b>20</b>		
<b>JE33</b> - L'enseignant praticien réflexif	S3	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève		20.00		20.00	27	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00		
		EC 332 - Se former à et par la recherche pour enseigner	3.00	9.00		12.00	27	1.00	3.00	1.00	9.00	2.00	0.00	13.50		
		Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	27	1.00	0.00	1.00	54.00	2.00	0.00	54.00		
		Suivi Recherche et rédaction d'un mémoire		2.00		2.00	27	1.00	0.00	1.00	54.00	2.00	0.00	54.00		
	S3	Se projeter dans le métier de professeur	0.00	0.00	15.00	15.00	27	1.00	0.00	1.00	0.00	2.00	30.00	20.00		
<b>Total UE 33</b>			<b>3.00</b>	<b>33.00</b>	<b>15.00</b>	<b>51.00</b>		<b>3.00</b>		<b>137.00</b>		<b>30.00</b>	<b>161.50</b>	<b>7</b>		
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>			<b>3.00</b>	<b>125.00</b>	<b>45.00</b>	<b>173.00</b>		<b>3.00</b>		<b>337.00</b>		<b>90.00</b>	<b>401.50</b>			
<b>JE41</b> - L'enseignant acteur de la communauté éducative	S4	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement		18.00		18.00	27	1.00	0.00	1.00	18.00	2.00	0.00	18.00		
	S4					0.00	27	1.00	0.00	1.00	0.00	2.00	0.00	0.00		
<b>TOTAL UE41</b>			<b>0.00</b>	<b>18.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>		<b>0.00</b>		<b>18.00</b>		<b>0.00</b>	<b>18.00</b>	<b>3</b>		
enseignement et responsable de la construction des savoirs et des	S4	EC 421 - Répondre aux enjeux sociaux, historiques, culturels, éducatifs et scolaires de l'EPS		18.00		18.00	27	1.00	0.00	1.00	18.00	2.00	0.00	18.00		
	S4	EC 422 - Proposer des stratégies pédagogiques et didactiques fondées sur des connaissances diversifiées		18.00		18.00	27	1.00	0.00	1.00	18.00	2.00	0.00	18.00		
	S4	EC 423 - Construire et développer les apprentissages de tous les élèves dans une diversité d'APSA		6.00	15.00	21.00	27	1.00	0.00	1.00	6.00	2.00	30.00	26.00		
	S4	EC 424 - Construire et développer les apprentissages de tous les élèves dans une APSA de spécialité		10.00	10.00	20.00	27	1.00	0.00	4.00	40.00	2.00	20.00	53.33		groupes d'options
	S4	Suivi Accompagnement méthodologique aux épreuves du concours		6.00		6.00	27	1.00	0.00	1.00	162.00	2.00	0.00	162.00		
	S4					0.00	27	1.00	0.00	1.00	0.00	2.00	0.00	0.00		
	S4					0.00	27	1.00	0.00	1.00	0.00	2.00	0.00	0.00		
<b>TOTAL UE42</b>			<b>0.00</b>	<b>58.00</b>	<b>25.00</b>	<b>83.00</b>		<b>0.00</b>		<b>244.00</b>		<b>50.00</b>	<b>277.33</b>	<b>20</b>		
<b>JE43</b> - L'enseignant praticien réflexif	S4	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève : analyser des situations professionnelles afin de concevoir et justifier une leçon		20.00		20.00	27	1.00	0.00	1.00	20.00	2.00	0.00	20.00		
	S4	Suivi de la mise en situation professionnelle		2.00		2.00	27	1.00	0.00	1.00	54.00	2.00	0.00	54.00		
	S4	Suivi de projet personnel de l'étudiant (2H/étud/préparation de l'oral)		2.00		2.00	27	1.00	0.00	1.00	54.00	2.00	0.00	54.00		
<b>TOTAL UE43</b>			<b>0.00</b>	<b>24.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>		<b>0.00</b>		<b>128.00</b>		<b>0.00</b>	<b>128.00</b>	<b>7</b>		
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>			<b>0.00</b>	<b>100.00</b>	<b>25.00</b>	<b>125.00</b>		<b>0.00</b>		<b>390.00</b>		<b>50.00</b>	<b>423.33</b>			
<b>TOTAL DIPLOME M2 MEEF EPS</b>			<b>3.00</b>	<b>225.00</b>	<b>70.00</b>	<b>298.00</b>		<b>3.00</b>		<b>727.00</b>		<b>140.00</b>	<b>824.83</b>			





COURS		Norme * (effectif/groupe)												CM		TD		TP		L8											
LIBELLE UE	Niveau de FUE dans le cycle	Département	Eléments constitutifs (EC) de FUE	Modules de Formation						Charges d'enseignement, compte tenu de la nature de l'enseignement												Coef	ECTS	OBSERVATIONS (mutualisations, normes particulières...)							
				Méthodes horaires pour l'étudiant			Efficacité attendue dans l'EC			Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes						Total Charges en H/ETU															
				CM	TD	TP	NB-H ETU	NB-H ENS	Gr	Gr	Gr	Gr	Gr	Gr	Gr	Gr	Gr	Gr													
L'enseignant acteur de la communauté éducative	S1	B	EC 111 Sa place dans l'institution scolaire et dans un établissement																												
	S1	B	EC 112 S'appuyer sur des savoirs transmis par le professeur pour les enseigner																												
TOTAL UE 11 L'enseignant acteur de la communauté éducative																															
L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S1	A	EC 121 Méthode des savoirs disciplinaires pour le concours et pour les enseignants																												
	S1	A	EC 122 Méthode des savoirs disciplinaires pour le concours et pour les enseignants																												
	S1	A	EC 123 Méthode des savoirs disciplinaires pour le concours et pour les enseignants																												
	S1	A	EC 124 Méthode des savoirs disciplinaires pour le concours et pour les enseignants																												
	S1	B	EC 125 Enseigner la santé et la sécurité au travail																												
TOTAL UE 12 L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves																															
L'enseignant praticien réflexif	S1	C	EC 131 Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève																												
	S1	B	Savoir de la mise en situation professionnelle																												
	S1	C	EC 132 Sa formation à et par la recherche																												
	S1	C	Savoir initiation à la recherche																												
	S1	D	EC 133 Sa préparation dans le métier de professeur																												
TOTAL UE 13 L'enseignant praticien réflexif																															
TOTAL SEMESTRE 1																															
L'enseignant acteur de la communauté éducative	S2	B	EC 211 Sa place dans l'institution scolaire et dans un établissement																												
	S2	B	EC 212 S'appuyer sur des savoirs transmis par le professeur pour les enseigner (dans un contexte professionnel)																												
TOTAL UE 21 L'enseignant acteur de la communauté éducative																															
L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	S2	A	EC 221 Méthode des savoirs disciplinaires pour le concours et pour les enseignants																												
	S2	A	EC 222 Méthode des savoirs disciplinaires pour le concours et pour les enseignants																												
	S2	A	EC 223 Histoire/épistémologie de la discipline																												
	S2	A	EC 224 Didactique de la discipline (a)																												
	S2	B	EC 225 Interdisciplinarité et transdisciplinarité																												
TOTAL UE 22 L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves																															
L'enseignant praticien réflexif	S2	C	EC 231 Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève																												
	S2	B	Savoir de la mise en situation professionnelle																												
	S2	C	EC 232 Sa formation à et par la recherche																												
	S2	C	Savoir initiation à la recherche et rédaction d'un mémoire																												
	S2	D	EC 233 Sa formation à l'usage des LV																												
TOTAL UE 23 L'enseignant praticien réflexif																															
TOTAL SEMESTRE 2																															
TOTAL M1																															



**Master MEEF**

Présentation de la formation	
<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	<b>MEEF « Premier degré » Mention ne comportant pas de parcours</b>
<b>Objectifs professionnels</b>	<p>L'objectif principal reste l'enseignant en école élémentaire ou maternelle en France ou à l'étranger. La très grande majorité des étudiants candidatent au CRPE, public ou privé.</p> <p>Nous développons de plus en plus des ouvertures vers l'étranger et les établissements français à l'étranger.</p> <p>Un des débouchés majeurs reste le secteur périscolaire en lien avec les collectivités locale. Et enfin la coordination et l'animation pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, collectivités...) reste un autre débouché.</p> <p>Les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées par le SUIO-IP montrent clairement que 93% des étudiants s'insèrent dans l'enseignement public ou privé (comme titulaire ou contractuel). Seulement 4% intègrent une entreprise privée. Les 3% restant sont dans des structures ou organisations associatives.</p>
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La formation s'articule autour de trois grands blocs (Unités d'enseignement), qui sont les mêmes sur chaque semestre, mais dont le contenu évolue avec une progression pédagogique définie.</p> <p><b>L'UE1</b> : Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale. L'objectif est d'aborder les principaux enjeux du métier par le biais des débats et problèmes qu'ils suscitent et par la mise en relation de trois approches : les textes et discours institutionnels, la pratique et la recherche. C'est aussi l'UE où le contexte d'exercice, le système éducatif, les valeurs de la république et l'éthique professionnelle sont enseignés.</p> <p><b>L'UE 2</b> : Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et de la construction des apprentissages. Cette UE vise à questionner les enjeux pédagogiques des situations de stage par une approche didactique, c'est-à-dire par l'appréhension des savoirs enseignés en relation systématique avec les savoirs des élèves, les activités pédagogiques des professeurs et les savoirs de référence. C'est principalement dans cette UE que l'on met au travail les enjeux de l'UE -1 : différenciation, inégalité, numérique, inégalités, développement cognitif des élèves, etc.</p> <p>En M2, cette UE prépare aux épreuves disciplinaires du CRPE.</p> <p><b>L'UE 3</b> : Le professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel. L'objectif de cette UE est de former par la pratique à l'analyse des situations professionnelles rencontrées dans le stage. Il s'agit d'approfondir les compétences professionnelles en lien avec les approches théoriques vues dans les autres UE et articuler ainsi théorie et pratique. C'est aussi l'UE où le lien avec la recherche, la formation à et par la recherche s'opère.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> présentiel   <input type="checkbox"/> enseignements à distance   <input checked="" type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage   <input checked="" type="checkbox"/> formation continue</p> <p><i>La formation était essentiellement réalisée en présentiel. Depuis la crise sanitaire, d'autres modalités (une approche co-modale) ont été mises en œuvre. Durant toute une période, cette formation était essentiellement à distance, mais c'est davantage une approche hybride qui est privilégiée.</i></p>
<b>Formation en langue(s)</b>	<p><i>La licence suppose une validation d'un niveau B2 en LVE. C'est le niveau visé par le master aussi. Les cours de LVE. Les enseignements en LVE sont dispensés au sein de l'UE au sein d'un élément constitutif appelé « Didactique des Langues vivantes, de</i></p>



*l'EPS, de l'Histoire-géographie, des Sciences et de la technologie, des Arts, dans les classes de stage ».*

**Place du numérique**

Le numérique est porté de façon transversale compte tenu de la diversité des objets et des domaines dans lequel la maîtrise des outils numériques est nécessaire.  
Par ailleurs, nous allons introduire dès la rentrée 2022-2023 un appui sur la certification PIX Edu. et sa démarche d'autoformation.  
Les étudiants sont initiés au cadre de référence des compétences numériques (CRCN) qui structure la formation aux usages pédagogiques exploitant les outils numériques. Ce cadre est révisable en fonction des attendus qui évoluent rapidement dans ce domaine.  
La formation vise aussi à initier les étudiants aux pratiques pédagogiques en présentiel, à distance ou hybrides, et les mettre en oeuvre.

**Volume horaire de la formation**

*Il n'y a qu'un seul parcours. Les volumes horaires étudiants sont :  
M1 : 512 h.  
M2 : 289 h.*

**Lieux de la formation**

La formation est dispensée sur les 5 sites :

- Angers
- La Roche-sur-Yon
- Laval
- Le Mans
- Nantes

**Place de la recherche**

Une offre de séminaires qui est présentée aux étudiants en début d'année de manière problématisée :

- chaque étudiant s'inscrit dans un séminaire de recherche et dans un séminaire d'analyse de l'activité (dans la mesure du possible de l'offre selon les sites) ;
- si le séminaire de recherche est cadré par une didactique disciplinaire, le séminaire d'analyse de l'activité doit être, dans la mesure du possible selon les ressources des sites, dans un cadre transversal ;
- les séminaires proposés s'inscrivent dans le ou les domaines de compétence spécifiques des formateurs : il s'agit avant tout de former les étudiants à un regard spécifique sur les situations professionnelles.

**Les deux approches** proposées simultanément aux étudiants dans cette UE aux premier et second semestres du master – l'initiation à la recherche et l'analyse de l'activité – bien que convergentes sur l'essentiel **se différencient par les aspects suivants** :

- le mémoire de recherche constitue un écrit qui rend raison d'un cheminement dans la construction d'une problématique qui rend compte d'une cumulativité des connaissances produites et d'un processus de conceptualisation de l'étudiant, tandis que l'analyse de l'activité donne lieu à des écrits successifs comme autant d'études de cas.
- l'initiation à la recherche donne ainsi priorité à la construction d'outils conceptuels et à l'appropriation de démarches d'observation active des situations professionnelles, plutôt qu'à la production de solutions d'enseignement et d'éducation ; l'analyse de l'activité priorise en revanche la manipulation de concepts et de démarches en vue de comparer des solutions à des situations qui font cas.

**L'organisation globale est la suivante** :

- la formation par la pratique est collective, d'où l'organisation en séminaires (et non le suivi seulement individuel des étudiants) ;
- des heures de suivi individuel sont cependant nécessaires (EC « suivi recherche » et « suivi analyse de l'activité ») ; elles servent au suivi des écrits des étudiants au fil de l'année par des lectures et commentaires (suivis individuellement ou en binômes) et peuvent conduire l'un des formateurs à effectuer une visite de stage.

<p><b>Place des stages et organisation de l'alternance</b></p>	<p>Le stage en Pratique Accompagnée en M1 est de 6 semaines (2 semaines x 3 périodes). Dans la construction de la maquette, nous avons imaginé que ce stage - tous les stages de cette mention - se dérouleraient pour une moitié en maternelle et l'autre en élémentaire. En parallèle, les enseignements théoriques et pratiques étaient en adéquation avec le terrain de stage. Les contraintes organisationnelles des terrains de stage n'ont pas permis cet alignement.</p> <p>Le stage en Master 1 vise nécessairement l'observation et la pratique accompagnée. Le stage donne lieu à des enseignements fondés sur la description et l'analyse des situations observées en classe et vécues par l'étudiant ou par un de ses pairs.</p> <p>En M2, les étudiants sont placés en responsabilité pendant un tiers de temps (48 jours) sous deux modalités : soit dans le cadre d'un stage contractuel alternant ; soit dans le cadre d'un stage en responsabilité mais sans contrat. Ils sont – dans les deux cas - préparés et accompagnés dans le cadre du tutorat mixte avec en plus un encadrement par un formateur INSPE, en relation avec des tuteurs PEMF et d'autres acteurs sollicités sur des enjeux spécifiques (ASH, CPC...).</p>												
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>	<p>Des capacités d'accueil sont définies chaque année et approuvées par les instances de l'Université intégratrice. Actuellement, elles représentent presque le double de places ouvertes au CRPE au niveau de l'Académie (520 contre en moyenne entre 250-300 places au CREPE). Ceci ne constituait pas un obstacle : les étudiants présentaient le concours en M1 et en M2. Il serait important d'évaluer l'impact de la réforme sur ces capacités et de les ajuster au mieux.</p> <p>Actuellement les étudiants sont sélectionnés sur la base d'un dossier composé de différentes pièces rendant compte du cursus universitaire et professionnel. Une valorisation importante est accordée au suivi d'un parcours de préprofessionnalisation.</p> <p>A la rentrée 2022, le recrutement à l'entrée en Master MEEF s'appuiera sur un test d'entrée visant l'identification des forces et faiblesses des étudiants, difficilement évaluée par l'examen des dossiers de candidatures.</p> <p>Le recrutement prendra également en compte les parcours de préprofessionnalisation engagés par les étudiants et notamment les parcours AED et dans un an les PPPE.</p> <p>Les étudiants non admis au CRPE en M1 bénéficiaient d'une autre année de préparation en M2 ; et en cas d'échec à nouveau, d'un dispositif de réorientation par le biais du SUIO-IP. Dans le contexte de la réforme, nous sommes en cours de réflexion sur la mise en place d'une possibilité de préparer le concours pour ces étudiants.</p>												
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>	<p>Comme nous l'avons indiqué dans le dossier d'accréditation, la mise en place de l'approche par compétences se fera progressivement et en embrayant toute l'équipe pédagogique dans une démarche d'accompagnement au changement. Ainsi, il est prévu à terme que les compétences visées au sein des Unités d'enseignement seront définies en amont et permettront un suivi des degrés d'acquisition via un e-portfolio, sur lequel un bilan semestriel individuel sera établi par l'équipe pédagogique au cours des deux années de M1 et M2.</p> <p>Un « alignement pédagogique » permettant de concevoir les modules mais aussi leur évaluation qui devra reposer sur l'acquisition des compétences définies en amont.</p>												
<p><b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b></p>	<p>Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des effectifs sur les trois dernières années.</p> <table border="1" data-bbox="486 1668 1204 1832"> <thead> <tr> <th></th> <th>2019-20</th> <th>2020-21</th> <th>2021-22</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>M1</b></td> <td>505</td> <td>500</td> <td>478</td> </tr> <tr> <td><b>M2 (y compris stagiaires)</b></td> <td>654</td> <td>601</td> <td>610</td> </tr> </tbody> </table> <p>En M1, une légère baisse des effectifs est constatée chaque année. Les effectifs du M2 évoluent beaucoup en fonction du nombre des stagiaires.</p> <p>Le taux de réussite reste stable aux alentours de 60%, ce qui est très bien compte tenu de la forte attractivité de l'Académie.</p> <p>Les enquêtes d'insertion professionnelles (SUIO-IP) montrent d'excellents taux d'insertion à 18 et à 30 mois (environ 99%). 92% d'entre eux ont un emploi stable</p>		2019-20	2020-21	2021-22	<b>M1</b>	505	500	478	<b>M2 (y compris stagiaires)</b>	654	601	610
	2019-20	2020-21	2021-22										
<b>M1</b>	505	500	478										
<b>M2 (y compris stagiaires)</b>	654	601	610										

et 93% sont dans la fonction publique ou privée. Enfin, pour 90% l'emploi est en adéquation avec la formation.

Les métiers exercés sont directement en lien avec l'éducation et la formation comme le montre la figure ci-dessous.

## — EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-PROFESSEUR DES ECOLES

-PROFESSEUR DES ECOLES TITULAIRE

-PROFESSEUR A DOMICILE

-ENSEIGNANT

~MAITRE DELEGUE

~MAITRE AUXILIAIRE EN ITEP

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	<p>L'équipe pédagogique est pluri-catégorielle. Pour le MEEF Premier degré, l'équipe pédagogique est composée de :</p> <p><b>1) Enseignants chercheurs (PR, MCF)</b> Actuellement les enseignants chercheurs intervenants sont issus de l'INSPE (Nantes Université). La part d'enseignement assurée par cette catégorie de personnel reste faible. Comme nous l'avons signalé, le souhait est de renforcer cette présence, notamment dans la perspective d'une meilleure articulation de la formation aux enjeux de la recherche.</p> <p><b>2) Formateurs de statut second degré (PRAG et PRCE).</b></p> <p><b>3) Formateurs de statut Premier degré (PREC)</b> Nous disposons de 19 postes dont 9 en temps partagés de collègues de premier degré qui interviennent exclusivement dans le MEEF Premier degré.</p> <p><b>4) Professeurs des Écoles Maîtres formateurs</b> Avec les formateurs en temps partagé, ils contribuent à atteindre le niveau de 33% du volume horaire d'enseignement reçu par les étudiants et mené par des enseignants exerçant en école.</p> <p><b>5) CPC et IEN</b> Les acteurs de l'académie sont impliqués dans la définition des contenus des Unités d'enseignement et contribuent à définir les attentes notamment au niveau du recrutement. Ils ont principalement vocation à présenter les cadrages institutionnels et favorisent ainsi l'identification des attentes de l'Éducation nationale.</p>
<b>Fonctionnement</b>	<p>L'équipe pédagogique est coordonnée par un responsable de mention qui coordonne la formation de façon académique. L'organisation concrète de la formation se fait au niveau des sites portée par le responsable pédagogique de site ou son adjoint premier degré.</p> <p>Des réunions de concertation régulière ont lieu par site avec les différents formateurs.</p> <p>Les étudiants interviennent à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chaque groupe TD a un délégué. Les délégués sont rencontrés régulièrement et portent ainsi les remarques du groupe sur tous les aspects concernant à la fois la pédagogie et la formation, mais aussi la vie étudiante en général.</li><li>- Les étudiants siègent aussi dans les différentes instances de l'Inspé : CI, COSP, commission pédagogique</li><li>- Les étudiants sont membres du conseil de perfectionnement</li><li>- Enfin, ils participent à l'Évaluation des Enseignements pas les Étudiants.</li></ul>

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	La Mention MEEF Premier degré est portée uniquement par l'Inspé Académie de Nantes.
<b>Internationalisation de la formation</b>	<i>Une cinquantaine d'étudiants réalisent une mobilité sortante. Nous accueillons environ 5 étudiants en mobilité entrante. Il n'y</i>

*a pas de partenariat particulier pour cette mention, mais ce sont les partenariats de l'Inspé qui portent sur toutes les formations.*

## Master MEEF

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	<b>MEEF « Second degré »</b> <b>Mention comporte 15 parcours :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Allemand,</li><li>○ Anglais,</li><li>○ Documentation,</li><li>○ Domaine Scientifique et Industriel,</li><li>○ Économie-gestion,</li><li>○ Éducation Physique et Sportive.</li><li>○ Espagnol,</li><li>○ Histoire-Géographie,</li><li>○ Informatique et Sciences et Numérique</li><li>○ Lettres Modernes,</li><li>○ Lettres-Langues et Culture humanistes,</li><li>○ Mathématiques,</li><li>○ Physique-Chimie,</li><li>○ Sciences de la Vie et de la Terre,</li><li>○ Sciences économiques et Sociales</li></ul>
<b>Objectifs professionnels</b>	<p>Le master MEEF mention Second degré est un master à vocation professionnelle qui a pour objectif la formation au métier de professeur de l'enseignement du second degré général, de professeur documentaliste, de professeur du second degré technologique (pour les parcours économie-gestion, et S2I) et de professeur de Lycée Professionnel (pour les parcours LLCH, DSI et économie-gestion). Il peut également donner accès aux emplois de formateur en organisme de formation public ou privé ainsi qu'animateur / médiateur culturel (littéraire, scientifique, patrimonial, sportif, ...).</p>
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La formation s'articule autour de trois grands blocs (Unités d'enseignement), qui sont les mêmes sur chaque semestre, mais dont le contenu évolue avec une progression pédagogique définie.</p> <p><b>UE 1 L'enseignant acteur de la communauté éducative.</b></p> <p>Les enseignements de cette UE sont répartis selon deux éléments constitutifs (EC). Les contenus proposés reposent principalement sur deux sources de connaissances qui s'articulent entre les deux EC (<i>les intitulés des EC pourront évoluer</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les disciplines académiques d'étude de l'école et de l'éducation : sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, philosophie, histoire, économie, didactique professionnelle, etc. Ces disciplines fournissent des concepts, des théories, des cadres d'analyse, des</li></ul>

connaissances cumulatives qui fondent les contenus de formation universitaires.

- Les savoirs d'expérience sur l'enseignement, l'éducation et la formation acquis et analysés par les formateurs-trices de l'Inspé des équipes plurielles dans leur parcours professionnel

**UE 2 L'enseignant, pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves.** Cette unité d'enseignement est construite de manière spécifique pour chaque parcours disciplinaire du Master MEEF Mention Second degré. Pour rappel, les différents parcours sont associés aux disciplines : Allemand, Anglais, Domaine des Sciences de l'Ingénieur, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres, LLCH, Documentation, Mathématiques, Physique-Chimie, Economie-Gestion, Sciences de la Vie et de la Terre, Numérique et Informatique, Sciences économiques et sociales, Education physiques et sportives.

**UE 3 L'enseignant praticien réflexif.** Il s'agit dans cette unité d'enseignement d'engager, progressivement tout au long des deux années de Master, l'étudiant dans une démarche de développement professionnel. Des compétences professionnelles sont attendues d'un enseignant débutant. Dans cette UE 3, le choix est fait de les développer en associant des temps d'analyse des pratiques, de travail sur les recherches actuelles dans la didactique de la discipline (ou des disciplines) du parcours en appui sur les différents stages effectués par l'étudiant et la rédaction d'un mémoire de Master.

**Modalités d'enseignement**

présentiel  enseignements à distance  hybride  
 apprentissage  formation continue

*La formation était essentiellement réalisée en présentiel. Depuis la crise sanitaire, d'autres modalités (une approche co-modale) ont été mises en œuvre. Durant toute une période, cette formation était essentiellement à distance, mais c'est davantage une approche hybride qui est privilégiée.*

**Formation en langue(s)**

*La licence suppose une validation d'un niveau B2 en LVE. C'est le niveau visé par le master aussi. Les cours de LVE. Les enseignements en LVE sont dispensés au sein de l'UE au sein d'un élément constitutif appelé « Didactique des Langues vivantes, de l'EPS, de l'Histoire-géographie, des Sciences et de la technologie, des Arts, dans les classes de stage ».*

**Place du numérique**

Le numérique est porté de façon transversale compte tenu de la diversité des objets et des domaines dans lequel la maîtrise des outils numériques est nécessaire.

Par ailleurs, nous allons introduire dès la rentrée 2022-2023 un appui sur la certification PIX Edu. et sa démarche d'autoformation. Les étudiants sont initiés au cadre de référence des compétences numériques (CRCN) qui structure la formation aux usages pédagogiques exploitant les outils numériques. Ce cadre est révisable en fonction des attendus qui évoluent rapidement dans ce domaine.

	La formation vise aussi à initier les étudiants aux pratiques pédagogiques en présentiel, à distance ou hybrides, et les mettre en oeuvre.
<b>Volume horaire de la formation</b>	<p><i>Les horaires varient en fonction des parcours, du caractère mono ou bi-disciplinaire, professionnel ou général. Les volumes horaires étudiants sont :</i></p> <p><i>M1 : 523 h à 961h (EPS).</i></p> <p><i>M2 : 289 h à 398h.</i></p>
<b>Lieux de la formation</b>	<p>La formation est dispensée sur les 3 sites Universitaires à proximité des Universités partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Angers</li> <li>- Le Mans</li> <li>- Nantes</li> </ul>
<b>Place de la recherche</b>	<p>Le travail de recherche est réparti sur 3 semestres (S1, S2 et S3). Il s'inscrit à l'intersection de champs scientifiques actuellement interrogés par la recherche en éducation (didactique, sociologie, psychologie, philosophie) et d'une question personnelle. Cette question personnelle devient progressivement, tout au long des 3 semestres, une problématique de recherche pour le mémoire de Master. L'EC permet d'identifier et d'utiliser des ressources destinées aux enseignants (ouvrages spécialisés, revues professionnelles, revues associées à la recherche). Un travail bibliographique est proposé ainsi qu'une découverte et une mise en œuvre de différents cadres théoriques de recherche. L'ensemble de ces enseignements et du travail fourni par l'étudiant donne lieu à la rédaction de fiches de lecture et d'un mémoire de Master, sanctionné par une soutenance au premier semestre de la deuxième année de Master (S3).</p>
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<p>Le stage en Pratique Accompagnée en M1 est de 6 semaines (2 semaines x 3 périodes). Dans la construction de la maquette, nous avons imaginé que ce stage - tous les stages de cette mention - se dérouleraient pour une moitié en maternelle et l'autre en élémentaire. En parallèle, les enseignements théoriques et pratiques étaient en adéquation avec le terrain de stage. Les contraintes organisationnelles des terrains de stage n'ont pas permis cet alignement.</p> <p>Le stage en Master 1 vise nécessairement l'observation et la pratique accompagnée.</p> <p>Le stage donne lieu à des enseignements fondés sur la description et l'analyse des situations observées en classe et vécues par l'étudiant ou par un de ses pairs.</p> <p>En M2, les étudiants sont placés en responsabilité pendant un tiers de temps (48 jours) sous deux modalités : soit dans le cadre d'un stage contractuel alternant ; soit dans le cadre d'un stage en responsabilité mais sans contrat. Ils sont – dans les deux cas - préparés et accompagnés dans le cadre du tutorat mixte avec en plus un encadrement par un formateur INSPE, en relation avec des tuteurs PEMF et d'autres acteurs sollicités sur des enjeux spécifiques (ASH, CPC...).</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	<p>Des capacités d'accueil sont définies chaque année et approuvées par les instances de l'Université intégratrice. Actuellement les étudiants sont sélectionnés sur la base d'un dossier composé de différentes pièces rendant compte du cursus universitaire et professionnel. Une valorisation importante est accordée au suivi d'un parcours de préprofessionnalisation. Le recrutement des étudiants se fait par des commissions pédagogiques installées au</p>



niveau des parcours, chaque établissement partenaire impliqué étant membre de chacune des commissions,  
Au sein de chaque parcours, des dispositifs, le plus souvent intégrés aux enseignements des différentes UE, sont mis en place pour favoriser la réussite des étudiants aux concours de recrutement : organisation de plusieurs concours blancs, entraînement aux épreuves d'admission, en particulier par l'aménagement d'oraux blancs.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

Comme nous l'avons indiqué dans le dossier d'accréditation, la mise en place de l'approche par compétences se fera progressivement et en embrayant toute l'équipe pédagogique dans une démarche d'accompagnement au changement. Ainsi, il est prévu à terme que les compétences visées au sein des Unités d'enseignement seront définies en amont et permettront un suivi des degrés d'acquisition via un e-portfolio, sur lequel un bilan semestriel individuel sera établi par l'équipe pédagogique au cours des deux années de M1 et M2.  
Un « alignement pédagogique » permettant de concevoir les modules mais aussi leur évaluation qui devra reposer sur l'acquisition des compétences définies en amont.

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des effectifs sur les trois dernières années (sur la totalité de la mention).

	2019-20	2020-21	2021-22
<b>M1</b>	542	533	457
<b>M2 (y compris stagiaires)</b>	576	596	653

En M1, une baisse des effectifs est constatée chaque année et elle est plus importante en 2021-2022. Les effectifs du M2 évoluent beaucoup en fonction du nombre des stagiaires.

Le taux de réussite reste stable aux alentours de 73%, ce qui est très bien.

Les enquêtes d'insertion professionnelles (SUIO-IP) montrent d'excellents taux d'insertion à 18 et à 30 mois (environ 99%). 89% d'entre eux ont un emploi stable et 96% sont dans la fonction publique ou privée. Enfin, pour 94% l'emploi est en adéquation avec la formation.

Les métiers exercés sont directement en lien avec l'éducation et la formation.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluri-catégorielle. Pour le MEEF second degré, l'équipe pédagogique est composée de :

#### 1) Enseignants chercheurs (PR, MCF)

Actuellement les enseignants chercheurs intervenants sont issus de l'INSPE (Nantes Université) et des deux autres Universités partenaires (Université d'Angers et Le Mans Université). La part d'enseignement assurée par cette catégorie de personnel est très variable en fonction des parcours. Pour certains parcours, elle atteint 45% (Mathématiques, Lettres...) et pour d'autres elle est de 10% (éco-gestion, DSI notamment). Un travail important est conduit pour renforcer la place des EC dans ces parcours.

#### 2) Formateurs de statut second degré (PRAG et PRCE).

Qui sont à la fois à plein temps et en temps partagés. Les temps partagés représentent une large part des enseignants ayant une classe en responsabilité. Leur participation varie en fonction des parcours de 30% à plus de 70%

#### 3 ) IA-IPR

Les acteurs de l'académie sont impliqués dans la définition des contenus des Unités d'enseignement et contribuent à définir les attentes notamment au niveau du recrutement. Ils ont principalement vocation à présenter les cadrages institutionnels et favorisent ainsi l'identification des attentes de l'Éducation nationale.

### Fonctionnement

L'équipe pédagogique est coordonnée par un responsable de mention qui coordonne la formation de façon académique. Chaque parcours dispose d'un responsable de parcours côté Inspé et un responsable côté composante disciplinaire. Les réunions sont essentiellement internes aux parcours.

Des réunions de concertation régulière ont lieu par site avec les différents formateurs.

Les étudiants interviennent à plusieurs niveaux :

- Dans chaque parcours, il y a des rencontres régulières entre les responsables de parcours et les étudiants
- Les étudiants siègent aussi dans les différentes instances de l'Inspé : CI, COSP, commission pédagogique
- Les étudiants sont membres du conseil de perfectionnement
- Enfin, ils participent à l'Évaluation des Enseignements pas les Étudiants.

## Partenariats

### Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE

La Mention MEEF Second degré est portée par l'Inspé Académie de Nantes en étroite collaboration avec les composantes disciplinaires des trois universités partenaires.

### Internationalisation de la formation

*Une trentaine d'étudiants réalisent une mobilité sortante. Nous accueillons environ 10 étudiants en mobilité entrante avec une large disparité entre les parcours. Il n'y a pas de partenariat particulier pour cette mention, mais ce sont les partenariats de l'Inspé qui portent sur toutes les formations.*



## Master MEEF

### Présentation de la formation

**Intitulés des parcours types de formation** **MEEF « Encadrement Éducatif »**  
**Cette mention ne comporte aucun parcours.**

#### Objectifs professionnels

Le master MEEF mention « Encadrement Éducatif » est un master où la majorité des étudiants qui s'inscrivent en grande majorité ont pour projet d'exercer le métier de Conseiller Principal d'Éducation en établissement scolaire public. Cependant, compte tenu de la rareté des postes, plusieurs d'entre eux envisagent des prises de responsabilité éducative dans d'autres contextes (collectivités territoriales, services éducatifs dans le cadre de politiques de la ville ; associations d'Éducation Populaire), ou exercent le plus souvent comme contractuels. Des réorientations vers d'autres parcours sont aussi observées. Les enquêtes d'insertion réalisées par le SUIO-IP montrent une grande diversité de débouchés. Voici un exemple (figure ci-dessous).

#### — EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-DIRECTEUR DE SEGPA

-CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

-PROFESSEUR DES ÉCOLES

-ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

-REEDUCATEUR EN RASED

-DIRECTEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE

-ENSEIGNANT COORDINATEUR D'UN DISPOSITIF ULIS

-PROFESSEUR DES ÉCOLES

-CHARGE DE MISSION / FORMATEUR ASH

#### Organisation de la formation

L'offre de formation construite vise les trois grands objectifs et attendus de référentiel de formation :

- Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves.
- Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

De ce fait, la formation s'articule autour de quatre grandes UE qui se déroulent selon une progressivité sur les 4 semestres :

#### UE 1 - CADRE DE REFERENCE

Objectifs : Maîtriser les sciences humaines et sociales et la culture professionnelle – Aborder les principaux enjeux de l'éducation - Construire l'assise identitaire professionnelle – Connaître le système éducatif

#### UE 2 EFFICACITÉ DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Objectifs : Investir les éléments de l'UE 11-21, tant au niveau de l'action que de la pratique éducative - Développer des compétences d'analyse de l'activité et de la pratique professionnelle- Usage responsable des TIC en milieu scolaire et dans le métier de conseiller principal d'éducation

#### UE 3 PRATIQUE RÉFLEXIVE ET RECHERCHE

Objectifs : Les enseignements de cette UE s'articulent en deux temps. Lors des semestres 1 et 2, l'accent est placé sur les dimensions épistémologiques et méthodologiques de la recherche en éducation. Il faut noter que durant cette première année les principaux objectifs résident dans :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de la dimension épistémologique et méthodologique de la recherche</li> <li>- Capacité à problématiser et à développer une réflexivité</li> <li>- S'approprier des travaux de recherche.</li> </ul> <p><b>UE 4 CONTEXTE ET INNOVATIONS</b></p> <p>Objectifs : Familiarisation et confrontation à l'environnement professionnel – approche juridique des établissements scolaires et des personnels de l'éducation</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> présentiel   <input type="checkbox"/> enseignements à distance   <input checked="" type="checkbox"/> hybride</p> <p><input type="checkbox"/> apprentissage   <input checked="" type="checkbox"/> formation continue</p> <p><i>La formation était essentiellement réalisée en présentiel. Depuis la crise sanitaire, d'autres modalités (une approche co-modale) ont été mises en œuvre. Durant toute une période, cette formation était essentiellement à distance, mais c'est davantage une approche hybride qui est privilégiée.</i></p>
<b>Formation en langue(s)</b>	<p><i>La licence suppose une validation d'un niveau B2 en LVE. C'est le niveau visé par le master aussi. Les cours de LVE. Les enseignements en LVE sont dispensés au sein de l'UE au sein d'un élément constitutif appelé « Didactique des Langues vivantes, de l'EPS, de l'Histoire-géographie, des Sciences et de la technologie, des Arts, dans les classes de stage ».</i></p>
<b>Place du numérique</b>	<p>Le numérique est porté de façon transversale compte tenu de la diversité des objets et des domaines dans lequel la maîtrise des outils numériques est nécessaire.</p> <p>Par ailleurs, nous allons introduire dès la rentrée 2022-2023 un appui sur la certification PIX Edu. et sa démarche d'autoformation.</p> <p>Les étudiants sont initiés au cadre de référence des compétences numériques (CRCN) qui structure la formation aux usages pédagogiques exploitant les outils numériques. Ce cadre est révisable en fonction des attendus qui évoluent rapidement dans ce domaine.</p> <p>La formation vise aussi à initier les étudiants aux pratiques pédagogiques en présentiel, à distance ou hybrides, et les mettre en oeuvre.</p>
<b>Volume horaire de la formation</b>	<p><i>Les volumes horaires étudiants sont :</i></p> <p><i>M1 : 500 h</i></p> <p><i>M2 : 300 h.</i></p>
<b>Lieux de la formation</b>	<p>La formation est dispensée un seul site : Nantes</p>
<b>Place de la recherche</b>	<p>Le travail de recherche est réparti sur 3 semestres (S1, S2 et S3). Il s'inscrit à l'intersection de champs scientifiques actuellement interrogés par la recherche en éducation (didactique, sociologie, psychologie, philosophie) et d'une question personnelle. Cette question personnelle devient progressivement, tout au long des 3 semestres, une problématique de recherche pour le mémoire de Master. L'EC permet d'identifier et d'utiliser des ressources destinées aux enseignants (ouvrages spécialisés, revues professionnelles, revues associées à la recherche). Un travail bibliographique est proposé ainsi qu'une découverte et une mise en œuvre de différents cadres théoriques de recherche. L'ensemble de ces enseignements et du travail fourni par l'étudiant donne lieu à la rédaction de fiches de lecture et d'un mémoire de Master, sanctionné par une soutenance au premier semestre de la deuxième année de Master (S3).</p>
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<p>Le stage en Pratique Accompagnée en M1 est de 6 semaines (2 semaines x 3 périodes). Dans la construction de la maquette, nous avons imaginé que ce stage - tous les stages de cette mention - se dérouleraient pour une moitié en maternelle et l'autre en élémentaire. En parallèle, les enseignements théoriques et pratiques étaient en adéquation avec le terrain de stage. Les contraintes organisationnelles des terrains de stage n'ont pas permis cet alignement.</p> <p>Le stage en Master 1 vise nécessairement l'observation et la pratique accompagnée.</p>

	<p>Le stage donne lieu à des enseignements fondés sur la description et l'analyse des situations observées en classe et vécues par l'étudiant ou par un de ses pairs. En M2, les étudiants sont placés en responsabilité pendant une durée de 12 semaines.</p>												
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>	<p>La capacité d'accueil est réduite. La commission de recrutement reçoit un peu plus de 200 demandes pour 30 places. Tout titulaire de la Licence peut postuler, sans distinction de provenance. La formation étant contingentée, la commission porte particulièrement attention à la lettre de motivation, aux preuves de l'intérêt pour les fonctions éducatives dans le CV et le parcours antérieur. L'exigence de la formation académique et la sélectivité du concours incitent également à s'assurer d'une solidité du parcours scolaire et universitaire antérieur. Parmi les candidatures, plusieurs sont en situation de reconversion professionnelle ou en validation d'acquis ; la commission veille à équilibrer ces candidatures et celles des étudiants arrivant directement de L3. Les étudiants sont issus majoritairement de licence de sciences humaines et sociales, plus rarement de licences scientifiques. L'équipe est attentive à proposer des enseignements permettant une réorientation.</p>												
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>	<p>Comme nous l'avons indiqué dans le dossier d'accréditation, la mise en place de l'approche par compétences se fera progressivement et en embrayant toute l'équipe pédagogique dans une démarche d'accompagnement au changement. Ainsi, il est prévu à terme que les compétences visées au sein des Unités d'enseignement seront définies en amont et permettront un suivi des degrés d'acquisition via un e-portfolio, sur lequel un bilan semestriel individuel sera établi par l'équipe pédagogique au cours des deux années de M1 et M2. Un « alignement pédagogique » permettant de concevoir les modules mais aussi leur évaluation qui devra reposer sur l'acquisition des compétences définies en amont.</p>												
<p><b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b></p>	<p>Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des effectifs sur les trois dernières années (sur la totalité de la mention).</p> <table border="1" data-bbox="475 1084 1198 1218"> <thead> <tr> <th></th> <th>2019-20</th> <th>2020-21</th> <th>2021-22</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>M1</b></td> <td>30</td> <td>25</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td><b>M2 (y compris stagiaires)</b></td> <td>30</td> <td>26</td> <td>26</td> </tr> </tbody> </table> <p>La pression reste stable, mais ce sont les taux de réussite qui restent faibles. Le taux de réussite reste stable aux alentours de 25-30%. Les enquêtes d'insertion professionnelles (SUIO-IP) montrent d'excellents taux d'insertion à 18 et à 30 mois (environ 93% à 18 mois et 99% à 30 mois). 89% d'entre eux ont un emploi stable et 90% sont dans la fonction publique ou privée. Enfin, pour seulement 73% l'emploi est en adéquation avec la formation et 49% uniquement sont satisfaits. Les métiers exercés sont directement en lien avec l'éducation et la formation.</p>		2019-20	2020-21	2021-22	<b>M1</b>	30	25	31	<b>M2 (y compris stagiaires)</b>	30	26	26
	2019-20	2020-21	2021-22										
<b>M1</b>	30	25	31										
<b>M2 (y compris stagiaires)</b>	30	26	26										

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluri-catégorielle. Pour le MEEF second degré, l'équipe pédagogique est composée de :

#### 1) Enseignants chercheurs (PR, MCF)

Actuellement les enseignants chercheurs intervenants sont issus de l'INSPE (Nantes Université). La part d'enseignement assurée par cette catégorie de personnel est très honorable : 42%.

#### 2) Formateurs de statut second degré (PRAG et PRCE).

Qui sont à la fois à plein temps et en temps partagés. Les temps partagés représentent une large part des enseignants ayant une classe en responsabilité. La participation des temps partagés représente 33%

### Fonctionnement

La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.

- L'équipe pédagogique (ensemble des intervenants dans les enseignements) est diversifiée et adaptée aux différents contenus de formation.
- La liste des intervenants ainsi que leur qualité sont connues des étudiants via une présentation de rentrée et un livret pédagogique à leur disposition.
- La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus du monde éducatif est en accord avec la finalité de la formation et les consignes du Ministère (arrêté du 24 juillet 2020). Leur niveau de compétence et de responsabilité est en cohérence avec la formation.

Les modalités de pilotage de la formation

- Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis. Les enseignants ont en charge des unités d'enseignements totales ou partielles. Le suivi des étudiants en stage en M2 est assuré par les enseignants en charge de cette unité d'enseignement et par la responsable de parcours.
- Le conseil de perfectionnement de l'encadrement éducatif comprenant des étudiants et des personnalités extérieures à la formation est commun à celui des masters du second degré.
- Les réunions de l'équipe de master encadrement éducatif sont organisées autant que de besoins et une correspondance plus étroite est mise en place en fonction d'éléments comme des réformes par la responsable de parcours.

Les étudiants interviennent à plusieurs niveaux :

- Dans chaque parcours, il y a des rencontres régulières entre les responsables de parcours et les étudiants
- Les étudiants siègent aussi dans les différentes instances de l'Inspé : CI, COSP, commission pédagogique
- Les étudiants sont membres du conseil de perfectionnement
- Enfin, ils participent à l'Évaluation des Enseignements par les Étudiants.

## Partenariats

**Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE**

La Mention MEEF Second degré est portée par l'Inspé Académie de Nantes uniquement.

**Internationalisation de la formation**

*Aucune mobilité entrante et sortante n'a été réalisée concernant ce parcours durant le dernier quinquennal.*



## Master MEEF PIF

### Présentation de la formation

#### Intitulés des parcours types de formation

#### MEEF « Pratique et Ingénierie de la Formation »

- S2EI (Société, Éducation et École Inclusive),
- EEA (Enseignement, Expertise, Apprentissage),
- IFCI (Ingénierie de formation et contexte internationaux),
- IFUNO (Ingénierie de Formation et Usage du Numérique dans les Organisations).

Les trois premiers parcours sont portés par l'INSPE. Le quatrième (IFUNO) est porté par Le Mans Université.

#### Objectifs professionnels

Les parcours S2EI et EEA accueillent essentiellement des étudiants en M2 (pas de M1) qui sont déjà des professionnels de l'éducation et leur permettant de passer d'une logique de certification à une logique de diplomation. L'accès se fait directement en M2 par Validation des acquis.

Le parcours IFUNO (Ingénierie de Formation et Usage du Numérique dans les Organisations) est porté par Le Mans Université. Il s'adresse aux professionnels de la Formation impliqués dans la veille, la transformation et la diversification des offres de formation et des modalités pédagogiques. Les débouchés visés par le parcours correspondent à des métiers en émergence progressivement définis par un contexte en forte évolution. La crise sanitaire actuelle montre clairement l'importance de professionnels bien formés et compétents dans ce domaine.

#### Organisation de la formation

Les quatre parcours ne possèdent pas une organisation commune identifiable. Chacun a sa propre organisation :

- EEA est articulé autour d'enseignements didactiques et de l'initiation à la recherche et du mémoire de recherche sur les deux semestres de l'année.
- S2EI : est articulé autour des savoirs dans le champ de l'école inclusive et de l'analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève ainsi que de la recherche.
- IFCI comporte des UE de didactique des langues, des interactions langagières et du contexte culturel.

Les contenus de formation du parcours IFUNO correspondent aux compétences attendues de l'Ingénieur Formation intervenant auprès des

	<p>organismes de formation : conseil en transformation pédagogique, conception et mise en œuvre de dispositifs de formation hybrides et multimodaux, exploitation du potentiel technopédagogique du numérique, accompagnement des acteurs. Le parcours IFUNO s'appuie sur le référentiel de compétences de la mention nationale de MEEF PIF, organisé en Blocs de Compétences, et aboutit en M2 à une offre modulaire organisée en 4 axes de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage du Numérique en Formation</li> <li>- Ingénierie Pédagogique</li> <li>- Ingénierie de Formation</li> <li>- Ingénierie de Projet</li> </ul>
<p><b>Modalités d'enseignement</b></p>	<p>Les parcours S2EI et EEA correspondent à des formations assurées pendant des journées de regroupement.</p> <p>Le parcours IFUNO accueille, en M1 et en M2, un public principalement en situation de reprise d'études et reconversion professionnelle (moyenne d'âge : 40 ans), avec un statut de Formation Continue, ainsi qu'un public en situation de de Formation (initiale) en alternance tel que Contrat de Professionnalisation.</p> <p>En cohérence avec les objectifs personnels et contraintes professionnelles de ces étudiants en situation de formation professionnelle, le parcours de formation IFUNO est proposé dans un format hybride, majoritairement à distance asynchrone, et met en œuvre une grande variété de modalités pédagogiques et d'environnements numériques associés.</p>
<p><b>Formation en langue(s)</b></p>	<p><i>Seul le parcours IFUNO comporte une UE langues vivantes. Le parcours IFCI comporte une UE Français ou portugais langue étrangère.</i></p>
<p><b>Place du numérique</b></p>	<p>Seul le parcours IFUNO comporte une formation à et par le numérique.</p>
<p><b>Volume horaire de la formation</b></p>	<p>M2 S2EI : 385 h  M2 EEA : 385 h  M2 IFCI : 306 h  Pas de M1 pour ces trois parcours.</p> <p>M1 MEEF PIF parcours IFUNO :304 h dont 100h en Tronc Commun (dont 24h LVE) et 150h de spécialisation. Stage d'observation en organisme de formation 100h.  M2 MEEF PIF parcours IFUNO : 300h (dont 24h LVE, choix de deux modules de spécialisation pour 50h, et un module</p>

	de méthodologie de mémoire).																														
<b>Lieux de la formation</b>	La formation est dispensée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site de Nantes pour les parcours S2EI, EEA et IFCI</li> <li>- Le Mans Université : pour IFUNO</li> </ul>																														
<b>Place de la recherche</b>	Une UE recherche est présente sur les parcours EEA, S2EI et IFUNO. Elle conduit à la réalisation et la soutenance d'un mémoire d'un mémoire.																														
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Seul le parcours IFUNO comporte un stage. Il s'agit d'un Stage de 3 mois en organisme de formation (450h) sur des missions d'Ingénierie Pédagogique et d'Ingénierie de Formation.																														
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Les parcours EEA, IFUNO et S2EI recrutent des professionnels en formation continue. Il n'y a pas de capacités d'accueil définie, le recrutement des étudiants se fait après une procédure de validation des acquis. Le parcours IFCI recrute des étudiants issus d'autres masters M1, mais l'attractivité (cf. partie effectifs) reste très faible.																														
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	Seul le parcours IFUNO est fondé sur une approche par compétence et dispose de moyens de suivi de l'acquisition des compétences.																														
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des effectifs sur les quatre dernières années (sur la totalité de la mention). <table border="1" data-bbox="651 1032 1375 1238"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018-19</th> <th>2019-20</th> <th>2020-21</th> <th>2021-22</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>M2 EEA</b></td> <td>28</td> <td>14</td> <td>14</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td><b>M2 S2EI</b></td> <td>18</td> <td>13</td> <td>8</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td><b>M2 IFCI</b></td> <td>2</td> <td>7</td> <td>0</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td><b>M1 IFUNO</b></td> <td>15</td> <td>12</td> <td>9</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td><b>M2 IFUNO</b></td> <td>19</td> <td>23</td> <td>16</td> <td>20</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les effectifs restent relativement faibles pour certains. Les parcours EEA, S2EI et IFUNO recrutent des professionnels déjà insérés. Le parcours IFCI a des effectifs faibles et peu de retour sur l'insertion professionnelle des étudiants. Ce parcours a été créé par une convention avec l'Université de Brésil qui arrive à échéance en 2023.</p>		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	<b>M2 EEA</b>	28	14	14	21	<b>M2 S2EI</b>	18	13	8	13	<b>M2 IFCI</b>	2	7	0	7	<b>M1 IFUNO</b>	15	12	9	11	<b>M2 IFUNO</b>	19	23	16	20
	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22																											
<b>M2 EEA</b>	28	14	14	21																											
<b>M2 S2EI</b>	18	13	8	13																											
<b>M2 IFCI</b>	2	7	0	7																											
<b>M1 IFUNO</b>	15	12	9	11																											
<b>M2 IFUNO</b>	19	23	16	20																											

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	<p>L'équipe pédagogique est essentiellement constituée d'enseignants chercheurs, sur l'ensemble de la mention :</p> <p><b>1) Enseignants chercheurs (PR, MCF)</b> Les enseignants chercheurs (PU et MCF) représentent 92% de l'équipe pédagogique.</p> <p><b>2) Formateurs de statut second degré (PRAG et PRCE).</b> Il s'agit de collègues de statut second degré titulaires, qui représentent 8% de l'équipe pédagogique.</p>
<b>Fonctionnement</b>	<p>Le fonctionnement reste très cloisonné par Parcours. Seul le parcours IFUNO dispose d'un conseil de perfectionnement et de réunions régulières de l'équipe pédagogique.</p> <p>Depuis quelques mois, nous tentons de mettre en place des réunions régulières au niveau de la mention sans produire pour autant une dynamique commune.</p>

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	<p>La Mention MEEF PIF est portée par l'Inspé Académie de Nantes uniquement.</p>
<b>Internationalisation de la formation</b>	<p><i>Pour le parcours IFUNO</i> une Convention de partenariat en cours de préparation avec l'université d'Oran 2 (Algérie) à l'occasion de la conception d'un programme de formation-action à la "Transformation Pédagogique" à destination des enseignants de l'université Oran 2.</p> <p>Le Parcours IFSI est né d'une convention avec l'Université de Brazélie jusqu'en 2023.</p> <p>Les autres parcours n'ont pas de partenariat international.</p>